

COMPAGNIE DE L'OCCIDENT
POUR LA FINANCE ET L'INDUSTRIE

■ RAPPORTS ANNUELS 2009

COMPAGNIE DE L'OCCIDENT
POUR LA FINANCE ET L'INDUSTRIE

■ R A P P O R T S A N N U E L S 2 0 0 9

COFI

société anonyme

Capital social: EUR 163.300.00,00 entièrement libéré
Siège Social: 180, rue des Aubépines • L-1145 Luxembourg
R.C.S.: Luxembourg B 9539

SOMMAIRE

Organes de la Société	5
Chiffres Clés	6
Rapports et comptes annuels	
■ Rapport de gestion	9
■ Bilan et Compte de profits et pertes	12
■ Annexe aux comptes annuels	16
Rapport du Réviseur d'entreprises pour les comptes sociaux	22
Organigramme du Groupe	24
Données sur les filiales et les principales participations du Groupe	26
Rapports et comptes annuels consolidés	
■ Rapport de gestion consolidé	37
■ Etat consolidé de la situation financière	38
■ Etat consolidé du résultat global	40
■ Tableau des flux de trésorerie consolidée	42
■ Etat consolidé des variations des fonds propres	44
■ Annexe aux comptes annuels consolidés	46
Rapport du Réviseur d'entreprises pour les comptes consolidés	106
Membres du Conseil d'Administration	108
Gouvernance d'entreprise: La Charte	111
Gouvernance d'entreprise durant l'exercice 2009	132
Assemblée Générale Ordinaire du 16 juin 2010: résolutions	137

ORGANES DE LA SOCIETE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PrésidentFrédéric Wagner ^{(1), (2), (3)}**Vice-Président**Massimo Trabaldo Togna ⁽¹⁾**Administrateurs**Jean Bodoni ⁽³⁾Americo Bortuzzo ^{(1), (2)}Robert Hoffmann ⁽¹⁾Jean Noël Lequeue ^{(1), (2)}Bruno Panigadi ⁽³⁾

Umberto Trabaldo Togna (*)

Secrétaire

Bruno Panigadi

REVISEUR D'ENTREPRISES

Mazars

Luxembourg

(1) Comité nominations & rémunérations

(2) Comité d'audit & *compliance*

(3) Comité de direction

(*) jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 juin 2010

CHIFFRES CLES

Comptes Sociaux

en milliers de EUR		31.12.2009	31.12.2008
			<i>non audité</i>
Fonds propres (y inclus le résultat)		197.256	192.211
Total du bilan		199.325	196.434
Total des immobilisations financières		153.998	153.918
Profit net		11.968	8.413
		31.12.2009	31.12.2008
			<i>non audité</i>
Dividende brut par action	EUR	0,35	0,35
Dividende brut total	EUR	6.921.950,00	6.923.700,00
Actions en circulation	n°	19.777.000	19.782.000

Comptes Consolidés

en milliers de EUR		31.12.2009	31.12.2008
Profit net consolidé		8.036	10.840
Profit net consolidé, part du Groupe		8.015	10.820
Fonds propres consolidés, part du Groupe (y inclus le résultat)		361.409	360.624
Intérêts minoritaires		906	698
Total du bilan consolidé		2.050.090	1.653.140
		31.12.2009	31.12.2008
Actions émises	n°	20.000.000	20.000.000
dont, actions détenues par la société	n°	223.000	218.000
Valeur estimée par action ⁽¹⁾	EUR	18,32	18,27
Bénéfice par action	EUR	0,41	0,55

(1) La valeur estimée correspond au montant des Fonds Propres Consolidés divisé par le nombre d'actions en circulation.

RAPPORTS ET
COMPTES ANNUELS

RAPPORT DE GESTION

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 16 JUIN 2010

Messieurs les Actionnaires,

L'année 2009 a été marquée par la fin de la crise et le retour de la confiance dans les marchés financiers.

Les plans de stimulation fiscale ont eu le mérite d'éviter une seconde Grande Dépression mais ont permis une stabilisation de l'activité économique à bas niveaux.

La crise du secteur industriel, dans les pays européens et aux Etats-Unis, continue à ressentir l'importante diminution des consommations internes et des exportations. Les prochaines nécessités de restockage seront confrontées, pour certaines entreprises, au problème de leur financement dans un contexte qui a déjà causé au secteur bancaire un risque accru de pertes sur crédits avec une diminution consistante de la marge sur intérêts (*spread*) dû au niveau très bas des taux.

Le chômage a atteint des niveaux impensables et les prévisions restent négatives.

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale du 13 janvier 2009 a décidé de

- supprimer la valeur nominale des 20 millions d'actions représentatives du capital social;
- de changer la monnaie d'expression du capital social de dollars des Etats-Unis d'Amérique en euros par application du cours de change moyen au 31 décembre 2008, soit USD 1 pour EUR 0,71. En conséquence, le capital social de USD 230.000.000,00 est converti au 1^{er} janvier 2009 en EUR 163.300.000,00.

Uniquement à titre comparatif, tous les chiffres relatifs à la même période de l'exercice précédent et présentés dans ce rapport ont été convertis de USD à EUR au même taux de change utilisé pour la conversion de la monnaie d'expression du capital social.

L'adoption de l'euro a engendré un écart de conversion positif d'environ EUR 1,8 millions, dû à l'inscription au bilan des immobilisations financières en euros, à leur coût historique et la reconnaissance de cet écart de conversion en produits exceptionnels durant l'exercice 2009.

L'exercice clôture au 31 décembre 2009 avec un profit net de EUR 11.968.178,03 (2008: EUR 8.413.102,78).

Le total des produits s'élève à EUR 17.009.440,72 (2008: EUR 14.548.869,83), dont EUR 12.000.000,00 de dividendes provenant d'entreprises liées (2008: EUR 10.650.000,00).

Le résultat net provenant des opérations en devises étrangères a engendré un profit de EUR 2,1 millions (2008: perte EUR 1,6 millions).

Le résultat net provenant des opérations sur titres et autres valeurs mobilières, influencé par la baisse des marchés boursiers, a engendré une perte de EUR 0,9 millions (2008: perte EUR 1 million).

RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 16 JUIN 2010

Les immobilisations financières sont augmentées pour un montant de EUR 2,1 millions, suite à l'acquisition d'une participation minoritaire dans une société active dans le secteur maritime; par contre, des corrections de valeur pour un total de EUR 2.010.000,00 (2008: EUR 0,00) ont été enregistrées.

Le total des Fonds Propres s'élève à EUR 197.255.698,61 y inclus le résultat de la période (2008: EUR 192.211.220,58).

Les engagements hors bilan de EUR 1,9 millions correspondent au montant contracté mais non encore appelé par des fonds d'investissement (2008: EUR 2,3 millions).

Dans le cadre de l'autorisation que l'Assemblée 2009 a accordé, votre Conseil d'administration a procédé à l'acquisition de 5.000 actions propres.

Coparfin, qui contrôle directement et indirectement Cassa Lombarda SpA, Milan, PKB Privatbank AG, Lugano et PKB Privatbank Ltd, Antigua, représente toujours l'investissement le plus important du Groupe.

Les informations sur l'activité et les résultats économiques de l'exercice 2009 des principales participations sont données aux pages 26 à 33 du présent rapport.

Depuis la clôture de l'exercice 2009 et jusqu'à ce jour aucun fait significatif n'est à signaler.

Le Conseil d'Administration continuera à analyser les différentes opportunités qui lui seront offertes afin d'optimiser la rentabilité du Groupe et ce, sans perdre de vue la protection nécessaire des actifs contre tout risque d'érosion monétaire.

Messieurs les Actionnaires,

Nous vous proposons de répartir le bénéfice net comme suit:

en EUR	31.12.2009	31.12.2008
Bénéfice de l'exercice	11.968.178,03	8.413.102,78
Résultats reportés	7.517.717,22	6.455.014,44
Montant disponible	19.485.895,25	14.868.117,22
Affectation à la réserve légale	(600.000,00)	(426.700,00)
Attribution d'un dividende	(6.921.950,00)	(6.923.700,00)
Report à nouveau	11.963.945,25	7.517.717,22
dividende brut par action	EUR 0,35	0,35
actions en circulation	n° 19.777.000	19.782.000

RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 16 JUIN 2010

Si l'Assemblée décide d'adopter ces propositions, le dividende brut s'élève à EUR 0,35 par action qui sera payable, sur présentation du coupon n° 1 des certificats d'actions, à partir du 21 juin 2010, auprès de

- DEXIA Banque Internationale à Luxembourg S.A., Luxembourg
- PKB Privatbank AG, Lugano

Conformément à l'Art. 49-5 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, qui requiert que lorsque la Société détient une partie de ses actions (actions propres) une réserve soit constituée pour un montant équivalent à celui figurant à l'actif. Nous vous proposons de transférer un montant de EUR 6.325.000,00 de la réserve pour actions propres précédemment constituée vers les autres réserves au titre d'une réserve pour future acquisition. Il en résulte que le montant de la réserve pour actions propres après transfert sera de EUR 775.000,00, montant non disponible à la distribution.

Les mandats des membres du Conseil d'Administration et des Réviseurs expirent à la date de l'Assemblée. Nous vous prions donc de bien vouloir désigner les membres du nouveau Conseil d'Administration ainsi que les Réviseurs d'entreprises et de fixer leurs émoluments et jetons de présence.

Nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'Administration à racheter des actions de Cofi, jusqu'à un montant de EUR 6 millions, sur le marché "EURO MTF", géré par la Bourse de Luxembourg, au nom et pour compte de la Société et de bien vouloir fixer l'échelle des prix minimum et maximum à l'intérieur de laquelle les actions pourront être rachetées. Cette autorisation expirera à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue pour l'approbation des comptes de l'exercice 2010.

Luxembourg, le 18 mai 2010

pour le Conseil d'Administration



Frédéric Wagner
Président

BILAN

		31.12.2009	31.12.2008	31.12.2008
		EUR	EUR	USD
			<i>non audité</i>	
ACTIF	notes			
C. ACTIF IMMOBILISE		153.998.429,71	153.917.773,72	215.106.552,87
III. Immobilisations financières	2.3, 5	153.998.429,71	153.917.773,72	215.106.552,87
1. Parts dans des entreprises liées		148.303.341,65	148.503.341,65	207.960.237,85
3. Participations		1.912.729,09	2.602.729,09	3.226.084,72
5. Titres ayant le caractère d'immobilisations		3.656.730,17	2.591.074,18	3.650.765,06
6. Autres prêts		125.628,80	220.628,80	269.465,24
D. ACTIF CIRCULANT		45.326.829,62	42.515.824,62	59.025.266,39
II. Créances	2.4, 3	45.953,02	645.552,23	907.960,81
4. Autres créances		45.953,02	645.552,23	907.960,81
<i>a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an</i>		45.953,02	645.552,23	907.960,81
III. Valeurs mobilières	2.5, 7	8.714.034,07	8.361.005,52	10.913.163,45
2. Actions propres ou parts propres		775.000,00	710.000,00	1.000.000,00
3. Autres valeurs mobilières		7.939.034,07	7.651.005,52	9.913.163,45
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse		36.566.842,53	33.509.266,87	47.204.142,13
TOTAL ACTIF		199.325.259,33	196.433.598,34	274.131.819,26

Les notes annexées font partie intégrante des états financiers.

Les montants au 31 décembre 2008 sont présentés en EUR pour l'exigence de comparabilité. Ils ont été calculés sur la base du taux de conversion décidé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 janvier 2009 de 1 USD = 0,71 EUR avec exception des immobilisations financières, des autres créances, des valeurs mobilières, avoirs en banque, provisions pour impôts et dettes en euros qui ont été respectivement maintenus au coût historique ou à leur valeur nominale.

BILAN

		31.12.2009	31.12.2008	31.12.2008
		EUR	EUR	USD
			<i>non audité</i>	
PASSIF	notes			
A. CAPITAUX PROPRES	8	197.255.698,61	192.211.220,58	270.720.028,97
I. Capital souscrit		163.300.000,00	163.300.000,00	230.000.000,00
IV. Réserves		14.469.803,36	14.043.103,36	19.779.018,81
1. Réserve légale		2.010.000,00	1.583.300,00	2.230.000,00
2. Réserve pour actions propres		7.100.000,00	7.100.000,00	10.000.000,00
4. Autres réserves		5.359.803,36	5.359.803,36	7.549.018,81
V. Résultats reportés		7.517.717,22	6.455.014,44	9.091.569,63
VI. Résultat net		11.968.178,03	8.413.102,78	11.849.440,53
B. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		2.016.151,87	2.297.598,96	3.211.585,52
2. Provisions pour impôts	9	213.955,00	495.402,09	673.280,07
3. Autres provisions	10	1.802.196,87	1.802.196,87	2.538.305,45
C. DETTES	2.6, 4	53.408,85	142.128,94	200.204,77
2. Dettes envers des établissements de crédit		2.100,89	0,00	0,00
<i>a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an</i>		2.100,89	0,00	0,00
9. Autres dettes		51.307,96	142.128,94	200.204,77
<i>a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an</i>		51.307,96	142.128,94	200.204,77
D. COMPTES DE REGULARISATION	11	0,00	1.782.649,86	0,00
TOTAL PASSIF		199.325.259,33	196.433.598,34	274.131.819,26
ENGAGEMENTS HORS BILAN	12	1.908.465,05	2.263.713,32	3.190.024,81

Les notes annexées font partie intégrante des états financiers.

Les montants au 31 décembre 2008 sont présentés en EUR pour l'exigence de comparabilité. Ils ont été calculés sur la base du taux de conversion décidé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 janvier 2009 de 1 USD = 0,71 EUR avec exception des immobilisations financières, des autres créances, des valeurs mobilières, avoirs en banque, provisions pour impôts et dettes en euros qui ont été respectivement maintenus au coût historique ou à leur valeur nominale.

**COMPTE DE PROFITS
ET PERTES**

pour la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre		2009	2008	2008
		EUR	EUR	USD
			<i>non audité</i>	
CHARGES	notes			
2.b) Autres charges externes	13	1.013.492,73	997.136,03	1.404.416,98
3. Frais de personnel		300.000,00	315.285,49	444.064,07
a) Salaires et traitements	14	300.000,00	315.285,49	444.064,07
4. Corrections de valeur		1.184.423,16	805.130,68	1.133.986,87
b) sur éléments de l'actif circulant		1.184.423,16	805.130,68	1.133.986,87
6. Corrections de valeur sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières faisant partie de l'actif circulant	5	2.010.000,00	0,00	0,00
7. Intérêts et charges assimilées		334.901,80	3.883.290,32	5.469.422,98
a) concernant des entreprises liées		64.692,45	0,00	105.655,07
b) autres intérêts et charges		270.209,35	3.883.290,32	5.363.767,91
10. Charges exceptionnelles		0,00	11.269,11	15.871,98
12. Autres impôts ne figurant pas sous les postes ci-dessus		198.445,00	123.655,42	174.162,57
13. Profit de la période		11.968.178,03	8.413.102,78	11.849.440,53
TOTAL DES CHARGES		17.009.440,72	14.548.869,83	20.491.365,98

Les notes annexées font partie intégrante des états financiers.

Les montants au 31 décembre 2008 sont présentés en EUR pour l'exigence de comparabilité. Ils ont été calculés sur la base du taux de conversion décidé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 janvier 2009 de 1 USD = 0,71 EUR.

**COMPTE DE PROFITS
ET PERTES**

pour la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre		2009	2008	2008
		EUR	EUR	USD
			<i>non audité</i>	
PRODUITS	notes			
5. Produits de participations	15	12.000.000,00	10.810.800,87	15.226.480,10
a) provenant d'entreprises liées		12.000.000,00	10.650.000,00	15.000.000,00
b) autres produits de participations		0,00	160.800,87	226.480,10
6. Produits d'autres valeurs mobilières et de créances de l'actif immobilisé		267.467,99	102.426,65	144.262,88
b) autres produits		267.467,99	102.426,65	144.262,88
7. Autres intérêts et produits assimilés		2.821.530,78	3.623.120,08	5.102.986,00
a) provenant d'entreprises liées		13.294,48	251.372,77	387.663,38
b) autres intérêts et produits assimilés		2.808.236,30	3.371.747,31	4.715.322,62
9. Produits exceptionnels	16	1.920.441,95	12.522,23	17.637,00
TOTAL DES PRODUITS		17.009.440,72	14.548.869,83	20.491.365,98

Les notes annexées font partie intégrante des états financiers.

Les montants au 31 décembre 2008 sont présentés en EUR pour l'exigence de comparabilité. Ils ont été calculés sur la base du taux de conversion décidé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 janvier 2009 de 1 USD = 0,71 EUR.

ANNEXE LEGALE AUX COMPTES
ANNUELS ARRETES
AU 31 DECEMBRE 2009

1. GENERALITES

La Compagnie de l'Occident pour la Finance et l'Industrie a été constituée sous la forme d'une société anonyme le 14 avril 1971.

La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et immobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement. La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. La Société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt tous concours, prêts, avances ou garanties. La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

La dénomination sociale abrégée COFI, a été déposée comme marque internationale dans les pays suivants: Benelux, Italie, Principauté de Monaco et Suisse.

Depuis sa création, la Société n'a exercé aucune activité commerciale soumise à la T.V.A..

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1. Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires luxembourgeoises et aux pratiques comptables généralement admises.

2.2. Conversion de devises

La comptabilité est tenue en euros (EUR); le bilan et le compte de profits et pertes sont exprimés dans cette devise.

Uniquement à titre comparatif, tous les chiffres relatifs à la même période de l'exercice précédent et présentés dans ce rapport ont été convertis de USD à EUR au même taux de change utilisé pour la conversion de la monnaie d'expression du capital social.

Les produits et charges exprimés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change en vigueur à la date de l'opération.

ANNEXE LEGALE AUX COMPTES ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009

2.2. Conversion de devises (suite)

Les transactions relatives aux immobilisations financières, valeurs mobilières, créances et dettes, exprimées dans une autre devise que celle du bilan, sont converties au cours de change en vigueur à la date de l'opération.

A la date de clôture, les créances, les valeurs mobilières, les comptes bancaires et les dettes dénommés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change en vigueur à cette date.

2.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées au prix d'acquisition et peuvent faire l'objet de corrections de valeur, afin de donner à ces éléments la valeur inférieure qui leur est attribuée à la date de clôture du bilan, si les administrateurs pensent que la dépréciation sera durable. En outre, les créances sont valorisées individuellement au plus bas de leur prix d'acquisition ou de leur valeur convertie au cours de change à la date de clôture du bilan.

2.4. Créances

Les créances sont évaluées à la valeur nominale diminuée, le cas échéant, des corrections de valeur devenues nécessaires, afin de les renseigner à leur valeur de réalisation.

2.5. Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières sont évaluées à leur prix d'acquisition diminué, le cas échéant, de corrections de valeur lorsque le prix du marché est inférieur au prix d'achat.

2.6. Dettes

Les dettes sont inscrites au bilan à leur valeur nominale ou, le cas échéant, à leur valeur résiduelle.

3. ECHEANCIER DES CREANCES

L'ensemble des créances a une échéance inférieure à un an.

4. ECHEANCIER DES DETTES

L'ensemble des dettes a une échéance inférieure à un an.

ANNEXE LEGALE AUX COMPTES ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009

5. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	31.12.2009 EUR	31.12.2008 EUR	31.12.2008 USD
		<i>non audité</i>	
Valeur d'acquisition au début de la période	164.468.418,91	164.468.418,91	237.913.915,79
Augmentations au coût d'acquisition	2.090.655,99	0,00	0,00
Diminutions au coût d'acquisition	0,00	0,00	(8.609.271,10)
Valeur d'acquisition à la fin de la période	166.559.074,90	164.468.418,91	229.304.644,69
Corrections de valeur au début de la période	(10.550.645,19)	(10.550.645,19)	(14.198.091,82)
Corrections de valeur de la période	(2.010.000,00)	0,00	0,00
Corrections de valeur à la fin de la période	(12.560.645,19)	(10.550.645,19)	(14.198.091,82)
Investissement net à la fin de la période	153.998.429,71	153.917.773,72	215.106.552,87

6. ENTREPRISES DANS LESQUELLES LA SOCIETE DETIENT PLUS DE 20% DU CAPITAL

	droits de vote en %	Total des capitaux propres *	Résultat annuel	Date de clôture
BUDDAHROCK PTY LTD	100,00%	AUD 15.066.528,00	39.247,00	31.12.2009
COPARFIN SA	100,00%	EUR 165.423.877,51	14.751.561,57	31.12.2009
DORFINA SA	100,00%	CHF 3.567.554,04	(23.893,20)	31.12.2009
GLENBUDDAH PTY LTD	100,00%	AUD (2.222.268,00)	39.247,00	31.12.2009
HEPTAGON INV. LTD	30,30%	USD 2.699.501,65	113.326,85	31.12.2009
IMM. NAMUR SABLON SA	45,50%	EUR 369.017,82	(17.397,62)	31.12.2009
MILANO LUXURY CO. SPA	40,00%	EUR 4.327.169,00	(516.397,00)	31.12.2009
QUINTIA SPA	100,00%	EUR 13.523.209,00	1.639.323,00	31.12.2009
SHEPTON C. & S. LDA	60,00%	EUR 580.569,06	(15.525,21)	31.12.2009
SONETTO PTY LTD	100,00%	AUD 261.532,00	(10.000,00)	31.12.2009

* y inclus le résultat de l'exercice

ANNEXE LEGALE AUX COMPTES ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009

7. VALEURS MOBILIERES

	31.12.2009 EUR	31.12.2008 EUR	31.12.2008 USD
		<i>non audité</i>	
Actions	603.954,33	923.789,12	1.178.016,71
Fonds d'investissements	5.442.334,77	6.137.805,29	7.904.990,24
Obligations	1.892.744,97	589.411,11	830.156,50
Actions propres *	775.000,00	710.000,00	1.000.000,00
TOTAL	8.714.034,07	8.361.005,52	10.913.163,45

* la Société détient 223.000 de ses propres actions.

8. CAPITAUX PROPRES

	31.12.2008 USD	31.12.2008 <i>non audité</i> EUR	affectation du résultat et dividende EUR	variations EUR	31.12.2009 EUR
Capital souscrit	230.000.000,00	163.300.000,00			163.300.000,00
Réserve légale	2.230.000,00	1.583.300,00	426.700,00		2.010.000,00
Réserve pour actions propres	10.000.000,00	7.100.000,00			7.100.000,00
Autres réserves	7.549.018,81	5.359.803,36			5.359.803,36
Résultats reportés	9.091.569,63	6.455.014,44	1.062.702,78		7.517.717,22
Résultat de l'exercice	11.849.440,53	8.413.102,78	(8.413.102,78)	11.968.178,03	11.968.178,03
TOTAL	270.720.028,97	192.211.220,58	(6.923.700,00)	11.968.178,03	197.255.698,61

Le capital souscrit se compose de 20 millions d'actions sans valeur nominale.

Il est fait annuellement sur les bénéfices nets un prélèvement d'au moins 5% affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint 10% du capital social. Les montants affectés à la réserve légale ainsi qu'à la réserve pour actions propres ne sont pas distribuables.

9. PROVISIONS FISCALES

Les provisions couvrent la charge de l'exercice et des exercices antérieurs non encore imposés.

ANNEXE LEGALE AUX COMPTES ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009

10. AUTRES PROVISIONS

Le montant correspond à des sommes allouées à des salariés du Groupe versables au terme de leur collaboration.

11. COMPTES DE REGULARISATION

Le montant au 31 décembre 2008 correspond au profit de change engendré lors de la conversion de la monnaie d'expression du capital social et comptabilisé successivement en profits et pertes.

12. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Ce montant correspond au capital non appelé que la Société doit encore verser à des valeurs mobilières.

13. AUTRES CHARGES EXTERNES

	31.12.2009 EUR	31.12.2008 EUR	31.12.2008 USD
		<i>non audité</i>	
Droit de garde	18.109,32	12.818,18	18.053,78
Emoluments et jetons de présence	132.000,00	150.908,82	212.547,63
Frais de voyage et de représentation	22.470,02	33.622,99	47.356,33
Frais divers	67.877,58	66.708,33	93.955,40
Frais généraux d'administration	34.713,25	46.881,66	66.030,52
Honoraires pour conseils	361.177,50	344.139,97	484.704,19
Pertes sur créances actif immobilisé	0,00	1.570,92	2.212,57
Pertes sur ventes valeurs mobilières	377.145,06	340.485,16	479.556,56
TOTAL	1.013.492,73	997.136,03	1.404.416,98

14. PERSONNEL

Au 31 décembre 2009, la société utilisait les services de deux personnes.

15. PRODUITS DE PARTICIPATIONS

	31.12.2009 EUR	31.12.2008 EUR	31.12.2008 USD
		<i>non audité</i>	
Dividendes	12.000.000,00	10.650.000,00	15.000.000,00
Autres produits	0,00	160.800,87	226.480,10
TOTAL	12.000.000,00	10.810.800,87	15.226.480,10

ANNEXE LEGALE AUX COMPTES ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009

16. PRODUITS EXCEPTIONNELS

	31.12.2009 EUR	31.12.2008 EUR	31.12.2008 USD
		<i>non audité</i>	
Ecart de conversion capital EUR/USD	1.782.649,86	0,00	0,00
Reprise de provision impôts sur la fortune sur les exercices antérieurs	66.792,09	12.522,23	17.637,00
Reprise de provision sur frais à payer	71.000,00	0,00	0,00
TOTAL	1.920.441,95	12.522,23	17.637,00

Suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 janvier 2009, de convertir le capital en euros, et à l'arrêté des comptes annuels postérieurement en date du 17 juin 2009, la société a dû reconnaître en 2009 un résultat extraordinaire afin de maintenir à leur coût historique ou valeur nominale les immobilisations financières, autres créances, valeurs mobilières, avoirs en banque, provisions pour impôts et autres dettes.

17. REMUNERATIONS, AVANCES ET CREDITS ACCORDES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE SURVEILLANCE

Au cours de l'exercice sous revue, un montant de EUR 132.000,00 (2008: EUR 150.908,82) a été alloué aux membres des organes d'administration et de surveillance de la société.

Aucune avance, aucun crédit, ni aucune garantie n'ont été accordés aux membres des organes d'administration et de surveillance au cours de l'exercice.

18. EVENEMENTS POST-CLOTURE

Depuis la clôture, aucun fait significatif n'est à signaler.

19. COMPTES CONSOLIDES – loi du 11 juillet 1988

Conformément à l'article 313 de la susdite loi, la Compagnie de l'Occident pour la Finance et l'Industrie établit des comptes annuels consolidés et un rapport de gestion consolidé.



Aux actionnaires de
**Compagnie de l'Occident pour la Finance et
 l'Industrie**
 Société Anonyme
 R.C.S. Luxembourg B 9539
 180, rue des Aubépines
 L-1145 Luxembourg

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Rapport sur les comptes annuels

Conformément au mandat donné par l'Assemblée Générale des actionnaires du 17 juin 2009, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de **Compagnie de l'Occident pour la Finance et l'Industrie**, comprenant le bilan au 31 décembre 2009 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du conseil d'administration dans l'établissement et la présentation des comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.



Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de **Compagnie de l'Occident pour la Finance et l'Industrie** au 31 décembre 2009, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires

Le rapport de gestion, qui relève de la responsabilité du conseil d'administration, est en concordance avec les comptes annuels.

Luxembourg, le 18 mai 2010

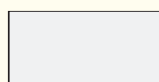
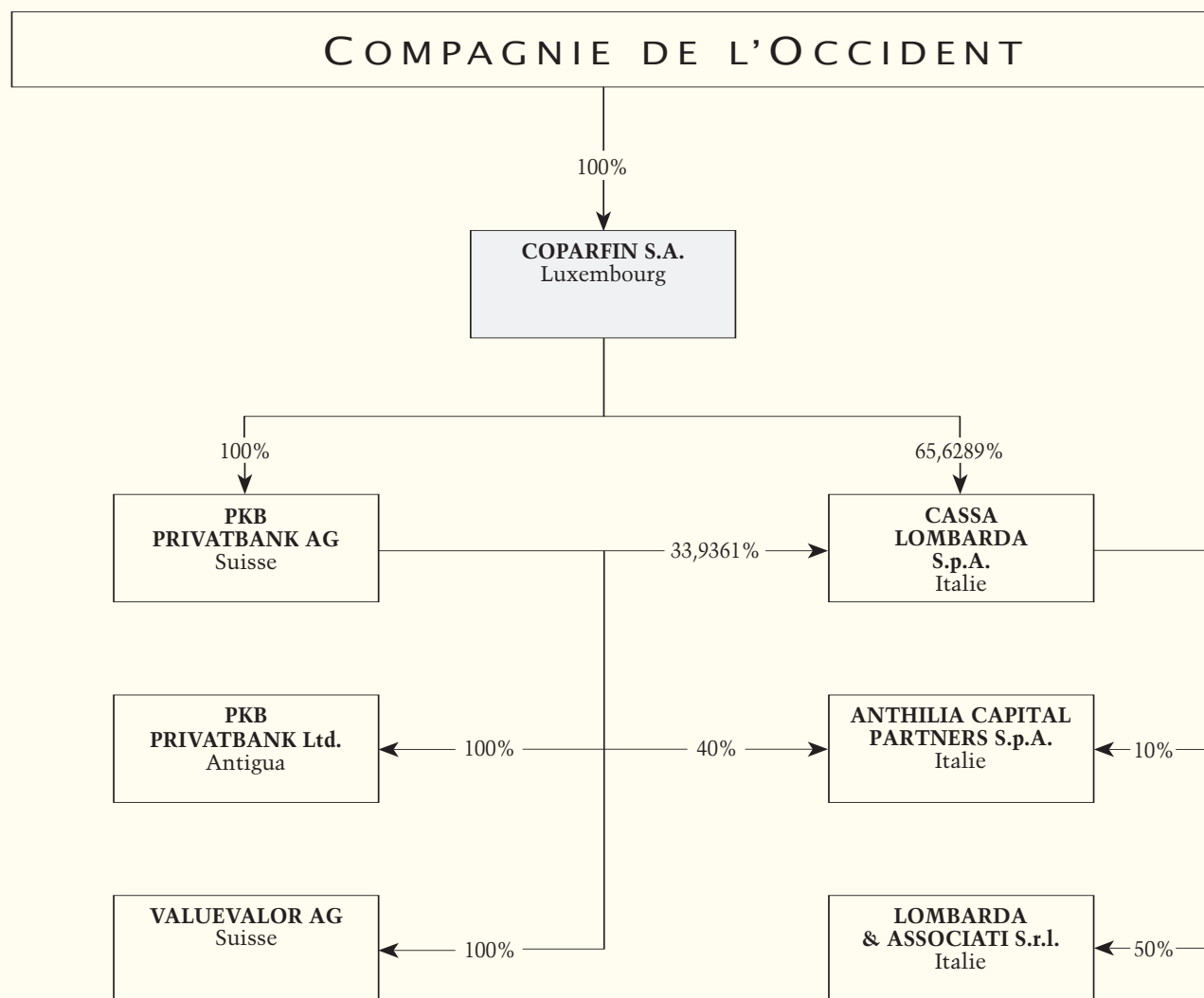
Pour MAZARS, Cabinet de révision agréé

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'L. Decaen', written over a horizontal line.

Laurent DECAEN
Associé

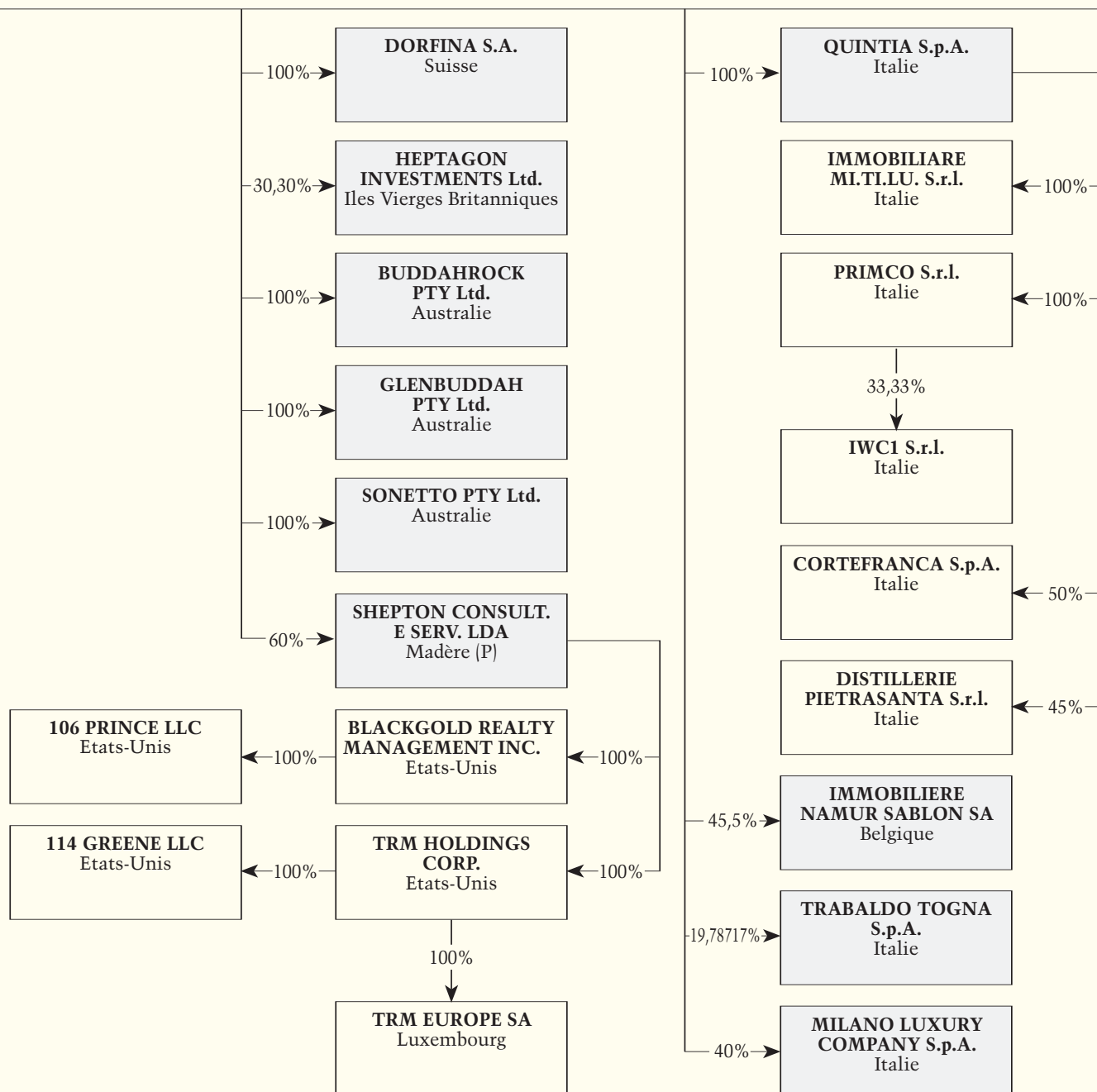
ORGANIGRAMME DU GROUPE

au 31 décembre 2009

LIMITE AUX SOCIETES CONSOLIDEES
(LES POURCENTAGES CORRESPONDENT AUX DROITS DE VOTE)

Participations directes

POUR LA FINANCE ET L'INDUSTRIE



DONNEES SUR LES FILIALES
ET LES PRINCIPALES
PARTICIPATIONS DU GROUPE
AU 31 DECEMBRE 2009

SECTEUR BANCAIRE
ET FINANCIER

COPARFIN S.A., LUXEMBOURG

(participation du Groupe 100%)

Président du Conseil d'Administration: Jean Noël Lequeue, Luxembourg

Réviseur d'entreprises: Mazars, Luxembourg

La Société a suivi de près la gestion de ses filiales bancaires qui exercent leur activité surtout dans le *private banking* et aussi dans le crédit à la clientèle privée et commerciale.

L'Assemblée Générale du 13 janvier 2009 a décidé, entre autres, de

- supprimer la valeur nominale des 16.000 actions représentatives du capital social;
- changer la monnaie d'expression du capital de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD) en Euros (EUR) au taux de change USD/EUR 0,71.

En conséquence, le capital social de USD 190.000.000,00 est converti au 1^{er} janvier 2009 en EUR 134.900.000,00.

L'adoption de l'euro a engendré un écart de conversion positif d'environ EUR 6,5 millions, dû à l'inscription au bilan des immobilisations financières en euros, à leur coût historique et la reconnaissance de cet écart de conversion en produits exceptionnels durant l'exercice 2009.

Le Conseil d'Administration a jugé, par ailleurs, opportun d'apporter des corrections de valeur aux immobilisations financières en euros d'environ EUR 6,5 millions.

Le total des produits s'élève à EUR 21.558.042,00 (2008: EUR 17.361.515,12), dont EUR 14.933.295,00 de dividendes provenant d'entreprises liées (2008: EUR 16.836.514,00).

Dans l'exercice 2009, Coparfin a réalisé un profit net de EUR 14.751.561,57 (2008: EUR 17.085.301,17).

DONNEES SUR LES FILIALES ET LES PRINCIPALES PARTICIPATIONS DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2009

L'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mai 2010 a décidé de répartir le bénéfice comme suit:

en EUR	31.12.2009	31.12.2008
Bénéfice de l'exercice	14.751.561,57	17.085.301,17
Résultats reportés	12.435.315,94	6.223.314,77
Montant disponible	27.186.877,51	23.308.615,94
Affectation à la réserve légale	(763.00,00)	(873.300,00)
Dividende de EUR 625,00 par action aux 16.000 actions en circulation	(10.000.000,00)	(10.000.000,00)
Report à nouveau	16.423.877,51	12.435.315,94

Coparfin et ses filiales Cassa Lombarda SpA, Milan, PKB Privatbank SA, Lugano et PKB Privatbank Ltd, Antigua, sont soumises, en Suisse, à une surveillance bancaire au niveau consolidé.

La masse totale consolidée des avoirs de la clientèle des banques du groupe est passée de EUR 6,85 milliards fin 2008 à EUR 7,12 milliards fin 2009.

CASSA LOMBARDA S.P.A., MILAN

(participation du Groupe 99,56%)

Président du Conseil d'Administration: Massimo Trabaldo Togna, Milan

Administrateur Délégué: Giuseppe Spadafora, Milan

Réviseur indépendant: Reconta Ernst & Young S.p.A., Milan

L'exercice au 31 décembre 2009, établi selon les principes IAS/IFRS, a clôturé avec une perte de EUR 10.076.995,00 (2008: perte EUR 3.492.006,00).

Les comptes de la banque ont enregistré une diminution de la contribution des principaux secteurs d'activité par rapport à l'exercice 2008, à savoir

- marge d'intérêts - 14,45%
- marge d'intermédiation - 9,23%

Le résultat net de la gestion financière a, quant à lui, enregistré un recul de 26,32%, affecté par la constitution de provisions prudentielles sur risques de crédits.

L'exercice 2009 a par contre enregistré une évolution positive de la masse des avoirs de la clientèle, qui est passée de EUR 2,54 milliards fin 2008 à EUR 3,19 milliards fin 2009.

En décembre 2009, Cassa Lombarda a finalisé la deuxième tranche d'augmentation du capital social de EUR 4.500.000,00 avec une prime d'émission de EUR 10.575.000,00. La

DONNEES SUR LES FILIALES ET LES PRINCIPALES PARTICIPATIONS DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2009

quote-part de Coparfin a été de EUR 9.893.561,70, dont EUR 4.000.000,00 déjà versés fin 2008.

Au 31 décembre 2009, les fonds propres de la banque s'élèvent à EUR 75.941.168,00 (2008: EUR 74.455.036,00), dont EUR 34.873.226,00 de réserves et profits reportés (2008: EUR 41.877.105,00). Le *Tier 1 capital ratio* est de 9,75% (2008: 9,37%).

D'accord avec ses Actionnaires, la banque a entrepris, en 2009 déjà, un processus de réorganisation. Le projet prévoit la retraite anticipée et le départ volontaire de quelques collaborateurs ainsi que la cessation ou l'*outsourcing* de certaines activités non stratégiques. Un montant de EUR 700.000,00 a déjà été provisionné en 2009.

L'Assemblée générale de Cassa Lombarda du 28 avril 2010 a décidé, comme pour l'exercice précédent, de ne payer aucun dividende.

PKB PRIVATBANK SA, LUGANO

(participation du Groupe 100%)

Président du Conseil d'Administration: Maître Jean Patry, Genève
Président de la Direction Générale: Umberto Trbaldo Togna, Genève
Réviseur indépendant: Ernst & Young S.A., Lugano

En 2009, PKB a enregistré un profit net, après la politique prudente habituelle de provision, de CHF 20.573.180,00 (2008: CHF 26.807.705,00), avec une diminution de 23,26% par rapport à 2008.

En particulier, on souligne les variations par rapport à l'exercice précédent:

■ résultat d'opérations sur intérêts	- 48,69%
■ résultat de commissions et services	- 12,59%
■ résultat d'opérations de négoce	+ 63,10%
■ résultat brut	- 19,12%

Les coûts sont restés sous contrôle et parfaitement en ligne avec les prévisions.

L'Assemblée générale du 27 avril 2010, a décidé de payer un dividende de CHF 18 millions (2008: CHF 22,5 millions).

Les fonds propres de la banque s'élèveront ainsi à CHF 258,5 millions (2008: CHF 255,9 millions). Le *Tier 1 capital ratio* est de 25,4% (2008: 26%).

Compte tenu des réserves pour risques bancaires généraux et du dividende proposé, le total des fonds propres sera de CHF 318,0 millions (2008: CHF 318,9 millions).

Fin 2009, la masse des avoirs de la clientèle du Groupe PKB s'élève à CHF 5,81 milliards (2008: CHF 6,40 milliards).

DONNEES SUR LES FILIALES ET LES PRINCIPALES PARTICIPATIONS DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2009

PKB PRIVATBANK LTD., ANTIGUA

(participation du Groupe 100%)

La banque a clôturé l'exercice social au 31 décembre 2009 avec un profit net de CHF 1.872.997,49 (2008: CHF 282.681,33).

Compte tenu des profits reportés, l'Assemblée générale du 2 mars 2010 a décidé de payer un dividende de CHF 3 millions (2008: CHF 2,5 millions).

Le total des fonds propres de la banque s'élèvent ainsi à CHF 29,3 millions (2008: CHF 30,4 millions), dont CHF 4,3 millions de profits reportés (2008: CHF 5,4 millions).

DORFINA S.A., LUGANO

(participation du Groupe 100%)

L'exercice au 31 décembre 2009 clôture avec une perte de CHF 23.893,20 (2008: perte CHF 390.201,94).

L'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2010 a décidé de porter la perte en déduction des bénéfices reportés.

Les fonds propres de la société au 31 décembre 2009 s'élèvent à CHF 3.567.554,04 (2008: CHF 3.591.447,24).

HEPTAGON INVESTMENTS LTD., TORTOLA

(participation du Groupe 27,62%)

La société qui avait pour objet principal la prise de participations directes dans de petites sociétés ayant un taux élevé de croissance est depuis 2003 en train de réaliser ses investissements uniquement en cas d'occasions favorables du marché.

Fin 2009, les investissements se montent à environ USD 2,7 millions (2008: USD 2,6 millions).

En 2009, Heptagon n'a effectué aucun remboursement de capital (2008: USD 175.000,00).

L'exercice social au 31 décembre 2009 clôture avec un profit de USD 113.326,85 (2008: perte USD 15.967,01). A l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2010, il sera proposé de reporter le profit de l'exercice; les pertes reportées passeront ainsi de USD 4.164.201,20 à USD 4.050.874,35.

Votre Conseil d'Administration a jugé opportun d'augmenter la correction de valeur de cette participation à EUR 1.100.000,00 (2008: EUR 1.065.000,00).

DONNEES SUR LES FILIALES ET LES PRINCIPALES PARTICIPATIONS DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2009

**SHEPTON CONSULTADORIA & SERVICOS LDA,
FUNCHAL (MADERE)**
(participation du Groupe 60%)

Shepton clôture l'exercice social au 31 décembre 2009 avec une perte de EUR 15.525,21 (2008: perte EUR 15.520,97). Les fonds propres se montent à EUR 580.569,06 (2008: EUR 596.094,27).

Votre Conseil d'Administration a jugé opportun d'apporter une correction de valeur à cette participation pour un montant de EUR 200.000,00 (2008: EUR 0,00).

La seule activité de la société est la détention à 100% des sociétés:

**BLACKGOLD REALTY MANAGEMENT CORP., NEW YORK
TRM HOLDINGS CORP., NEW YORK**

qui possèdent indirectement les surfaces commerciales des immeubles à New York, 102-106 Prince Street / 114-116 Greene Street, louées à de prestigieuses maisons de renommée internationale.

Pour l'exercice allant du 1^{er} octobre 2008 au 30 septembre 2009, le total des loyers encaissés se monte à USD 2.986.026,00 (30.09.2008: USD 2.633.077,00).

Au 30 septembre 2009 les comptes consolidés clôturent avec un profit de USD 323.275,00 (2008: USD 163.683,00). Aucun dividende n'a été distribué et par conséquent les bénéfices reportés s'élèvent à USD 1.652.092,00 (2008: USD 1.328.817,00).

TRM Europe SA, Luxembourg, filiale 100% de TRM Holdings Corp, New York, a clôturé l'exercice 2009 avec une perte de EUR 56.239,68 (2008: perte EUR 9.301,80).

Les nouveaux investissements immobiliers effectués en Europe centrale, et plus particulièrement à Budapest, par l'intermédiaire de sa filiale 31,35% New Europe Investments Holdings SA, concernent la réalisation d'appartements, loués meublés à des loyers très rémunérateurs aux encaissements sûrs.

SONETTO PTY. LTD., SYDNEY
(participation du Groupe 100%)

Sonetto Pty. Ltd., Sydney, a été constituée en Australie (NSW) en octobre 2004 avec l'objet de financer les investissements australiens du Groupe.
Au 31 décembre 2009, le capital social est de AUD 300.000,00.

Durant l'exercice 2009, la société n'a exercé aucune activité; la perte enregistrée de AUD 10.000,00 (2008: résultat AUD 0,00) est due aux frais généraux.

DONNEES SUR LES FILIALES ET LES PRINCIPALES PARTICIPATIONS DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2009

**SECTEUR IMMOBILIER
ET AGRICOLE****IMMOBILIERE NAMUR SABLON S.A., BRUXELLES**

(participation du Groupe 45,5%)

Nous rappelons qu'en 2008 la société a vendu l'immeuble de propriété à Bruxelles. Le montant encaissé a permis de rembourser aux actionnaires la presque totalité de leur financement et partie du capital social.

La société n'a pas encore été liquidée.

L'exercice au 31 décembre 2009 clôture avec une perte de EUR 17.397,62 (2008: perte EUR 3.819.252,17).

L'Assemblée Générale des actionnaires, a décidé de reporter à nouveau la perte; les fonds propres s'élèvent à EUR 369.017,82 (2008: EUR 386.415,44).

Compte tenu de la correction de valeur que votre Conseil d'Administration a augmentée en 2009 de EUR 6.255.000,00 à EUR 6.410.000,00, le coût résiduel de la participation est proche de zéro.

QUINTIA S.P.A., MILAN

(participation du Groupe 100%)

L'activité de la société comprend la construction, l'acquisition, la restructuration ainsi que le fractionnement et la vente d'immeubles qu'elle détient soit directement soit indirectement. Les investissements immobiliers sont situés à Milan, Come, Lac Majeur et Rome.

Fin 2009, après la comptabilisation des coûts d'édification/restructuration, des amortissements et des ventes de l'exercice, la quote-part de la valeur au bilan des investissements immobiliers détenus directement ou indirectement par Quintia, se montent à EUR 10.346.397,41 (2008: EUR 11.199.646,90).

La presque totalité des unités immobilières a été vendue ou des compromis de vente signés. Les unités restantes, non destinées à la vente, ont été louées avec un rendement satisfaisant.

Quintia et ses filiales ont enregistré en 2009 un profit total, par rapport à la quote-part détenue, de EUR 1.889.630,00 (2008: EUR 4.548.583,00).

DONNEES SUR LES FILIALES ET LES PRINCIPALES PARTICIPATIONS DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2009

Le bilan au 31 décembre 2009 clôture avec un profit net de EUR 1.639.323,00 (2008: EUR 1.001.646,00).

L'Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2010 a décidé de ne payer aucun dividende (2008: EUR 2 millions).

Les fonds propres se montent à EUR 13.523.209,00 (2008: EUR 11.883.885,00) dont profits reportés de EUR 2.754.299,00 (2008: EUR 1.114.976,00).

BUDDAHROCK PTY. LTD., MELBOURNE
(participation du Groupe 100%)

GLENBUDDAH PTY. LTD., MELBOURNE
(participation du Groupe 100%)

L'activité des deux domaines "St. Aubyn's" et "The Forest", Walcha (NSW) d'une surface totale d'environ 6.778 acres, continue à se développer de manière satisfaisante.

Vu la bonne marche du secteur agricole en Australie et grâce à leur situation privilégiée, la valeur des deux domaines agricoles a plus que triplé depuis leur achat. En outre, le prix moyen de la viande a augmenté durant les derniers mois de l'année.

Le profit net consolidé de l'exercice 2009 s'élève à AUD 78.494,00 (2008: AUD 52.864,00). Les profits reportés consolidés se montent à AUD 9.870.326,00 (2008: AUD 9.791.832,00). Le total des fonds propres passe à AUD 12.844.260,00 (2008: AUD 12.765.766,00).

DONNEES SUR LES FILIALES ET LES PRINCIPALES PARTICIPATIONS DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2009

AUTRES SECTEURS**MILANO LUXURY COMPANY S.P.A., MILAN**
(participation du Groupe 40%)

Constituée en 2006 avec un capital de EUR 5,2 millions, l'activité de Milano Luxury est la prise de participations dans le secteur de la mode.

L'industrie de l'habillement aussi a ressenti de la grande crise mondiale et, en 2009, la société a enregistré une perte de EUR 516.397,00 (2008: perte EUR 480.231,00). Les fonds propres au 31 décembre 2009 se montent à EUR 4.327.169,00 (2008: EUR 4.843.565,00).

Votre Conseil d'Administration a jugé opportun d'apporter une correction de valeur à cette participation pour un montant de EUR 500.000,00 (2008: EUR 0,00).

TRABALDO TOGNA S.P.A., BIELLA
(participation du Groupe 19,79%)

A la suite de la crise mondiale qui a investi de manière significative le secteur textile, le chiffre d'affaires est descendu à EUR 12.692.482,00 (2008: EUR 21.140.459,00).

L'exercice au 31 décembre 2009 clôture avec une perte de EUR 941.925,00 (2008: perte EUR 1.231.300,00), après amortissements et corrections de valeur de EUR 1.284.697,00 (2008: EUR 1.389.656,00).

Les fonds propres au 31 décembre 2009 s'élèvent à EUR 16.852.162,00 (2008: EUR 17.794.086,00).

L'Assemblée Générale des actionnaires du 29 avril 2010 a décidé de reporter la perte.

Votre Conseil d'Administration a jugé opportun d'augmenter la correction de valeur de cette participation de EUR 2.380.000,00 à EUR 3.300.000,00.

RAPPORTS ET
COMPTES ANNUELS
CONSOLIDES

RAPPORT DE GESTION CONSOLIDE

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 16 JUIN 2010

Messieurs les Actionnaires,

NORMES IFRS

La Société publie depuis 2005 les comptes consolidés selon les normes comptables IFRS (International Financial Reporting Standards).

COMPTE-RENDU DES ACTIVITES

Le profit net consolidé pour l'année 2009 s'élève à EUR 8,04 millions (2008: EUR 10,84 millions), dont la part du Groupe s'élève à EUR 8,02 millions (2008: EUR 10,82 millions).

Les variations les plus importantes par rapport à l'exercice 2008 sont:

- la diminution de la "marge d'intérêt" de EUR 10 millions;
- l'augmentation des "profits sur titres évalués à la juste valeur", pour EUR 9,5 millions;
- la diminution des "autres charges d'exploitation" pour EUR 4,2 millions;
- l'augmentation des "charges générales" pour EUR 4 millions;
- l'augmentation du "coût du risque" pour EUR 2,2 millions.

Au 31 décembre 2009, les fonds propres part du Groupe, y inclus le résultat de l'exercice, passent de EUR 360,6 millions à EUR 361,4 millions. La part des minoritaires s'élève à EUR 0,9 millions (2008: EUR 0,7 millions).

Le total du bilan s'élève à EUR 2.050 millions (2008: EUR 1.653 millions).

ACTIONS PROPRES

Depuis plusieurs années, COFI détenait 218.000 actions propres. Au cours de l'exercice 2009, 5.000 actions propres ont été achetées. Au 31 décembre 2009, COFI détenait 223.000 actions propres. Dans le cadre du passage aux normes IFRS, ces actions propres ont été éliminées en diminution du capital. Cette élimination est plus amplement commentée dans les annexes.

PERSPECTIVES FUTURES

Le Conseil d'Administration continuera à analyser les différentes opportunités qui lui seront offertes afin d'optimiser la rentabilité du Groupe et ce, sans perdre de vue la protection nécessaire des actifs contre tout risque d'érosion monétaire.

Luxembourg, le 18 mai 2010

pour le Conseil d'Administration



Frédéric Wagner

**ETAT CONSOLIDE
DE LA SITUATION FINANCIERE**

	en milliers de	31.12.2009 EUR	31.12.2008 EUR
ACTIF	notes		
Caisse, avoirs auprès des banques centrales, CCP		68.986	64.307
Créances sur établissements de crédit	9	955.221	643.838
Créances sur la clientèle	10	695.338	696.197
Instruments financiers disponibles à la vente	11	37.000	43.525
Instruments financiers en valeur de marché par le résultat	12	125.055	37.788
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	13	47.548	47.014
Entreprises non consolidées		3.543	3.873
Participations mises en équivalence	4.2, 14	13.111	13.490
Immobilisations corporelles	5.1, 15	59.490	58.112
Immobilisations incorporelles	5.1, 15	4.625	5.558
Autres actifs	16	25.114	23.944
Comptes de régularisation		3.623	4.813
Actifs d'impôts courants et différés		700	0
Ecarts d'acquisition	17	10.736	10.681
TOTAL DE L'ACTIF		2.050.090	1.653.140

Les notes annexées font partie intégrante des comptes consolidés.

ETAT CONSOLIDE
DE LA SITUATION FINANCIERE

	en milliers de	31.12.2009 EUR	31.12.2008 EUR
PASSIF	notes		
Dettes envers des établissements de crédit	18	19.862	53.462
Dettes envers la clientèle	19	1.568.021	1.140.627
Instruments financiers dérivés	20	2.853	8.628
Dettes représentées par un titre	21	25.132	25.287
Autres passifs	22	35.594	26.299
Comptes de régularisation		6.843	3.611
Provisions pour risques et charges	5.2, 23	29.470	33.904
Fonds propres			
Capital souscrit	7, 8	161.479	161.520
Réserves	7	14.470	14.043
Réserves de consolidation		139.068	138.771
Ecart de conversion		30.859	29.015
Résultats reportés	7	7.518	6.455
Résultat de l'exercice (part du Groupe)		8.015	10.820
Fonds propres du Groupe		361.409	360.624
Intérêts minoritaires			
■ part dans les fonds propres		885	678
■ part dans le résultat de l'exercice		21	20
Total Fonds propres		362.315	361.322
TOTAL DU PASSIF		2.050.090	1.653.140

Les notes annexées font partie intégrante des comptes consolidés.

ETAT CONSOLIDE
DU RESULTAT GLOBAL

du 1 ^{er} janvier au 31 décembre		2009	2008
	en milliers de	EUR	EUR
	notes		
Intérêts et produits assimilés	24	28.475	58.336
Intérêts et charges assimilées	25	(7.867)	(27.795)
Gains (pertes) nets sur instruments financiers en valeur de marché par le résultat	26	9.895	340
Gains (pertes) nets sur actifs financiers disponibles à la vente		(63)	22
Commissions perçues		55.754	56.285
Commissions versées		(8.743)	(8.048)
Autres produits d'exploitation	27	12.194	11.908
Autres charges d'exploitation	28	(2.957)	(7.115)
Produit net des activités ordinaires		86.688	83.933
Charges générales d'exploitation	29	(65.288)	(61.243)
Corrections de valeur sur les actifs corporels et incorporels	5.1, 15	(3.740)	(3.593)
Résultat brut d'exploitation		17.660	19.097
Coût du risque	30	(8.234)	(5.985)
Résultat d'exploitation		9.426	13.112
Autres gains (pertes) nets sur entreprises non consolidées		256	0
Quote-part du résultat net des participations mises en équivalence	13	(401)	904
Autres gains (pertes) nets sur participations mises en équivalence		0	161
Résultat avant impôts		9.281	14.177
Impôts sur le bénéfice	31	(1.245)	(3.337)
Résultat net (à reporter)		8.036	10.840

du 1 ^{er} janvier au 31 décembre		2009	2008
	en milliers de	EUR	EUR
	notes		
Résultat net (report)		8.036	10.840
dont intérêts minoritaires		21	20
Résultat net de l'exercice, part du Groupe		8.015	10.820
Autres éléments du résultat global			
Gains nets (Pertes nettes) sur instruments financiers disponibles à la vente	32	(2.275)	(4.685)
Différence de conversion		1.694	11.009
Impôts sur les autres éléments du résultat global		197	976
Total autres éléments du résultat global		(384)	7.300
dont intérêts minoritaires		20	(19)
Autres éléments du résultat global, part du Groupe		(404)	7.319
Résultat net de l'exercice		8.036	10.840
Total autres éléments du résultat global		(384)	7.300
Total du résultat global		7.652	18.140
dont intérêts minoritaires		41	1
Total du résultat global, part du Groupe		7.611	18.139

Les notes annexées font partie intégrante des comptes consolidés.

**TABLEAU DES FLUX
DE TRESORERIE CONSOLIDE**

du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	en milliers de	2009 EUR	2008 EUR
Résultat de l'exercice avant impôts		9.281	14.177
Eléments non monétaires inclus dans le résultat net		13.610	21.006
■ Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		4.110	4.320
■ Variations nettes des provisions		(391)	5.570
■ Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		401	1.163
■ (Produits) Pertes nettes des activités d'investissement		7.682	9.924
■ Autres		1.704	1.157
■ Effet dus à l'application des divers taux de change		104	(1.128)
Augmentation (Diminution) nette liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		289.956	48.195
■ (Augmentation) Diminution nette liée aux opérations avec les établissements de crédit		(43.720)	(10.716)
■ (Augmentation) Diminution nette liée aux opérations avec la clientèle		412.591	39.465
■ (Augmentation) Diminution nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers		(87.695)	13.633
■ (Augmentation) Diminution nette liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers		11.556	12.441
■ Impôts versés		(2.360)	(6.521)
■ Autres mouvements		(416)	(107)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE GENERE E PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE		312.847	83.378
(Augmentation) Diminution nette liée aux actifs financiers et aux participations		(18.602)	(4.893)
(Augmentation) Diminution nette liée aux immobilisations corporelles et incorporelles		(3.313)	(4.070)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		290.932	74.415

du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	en milliers de	2009 EUR	2008 EUR
REPORT		290.932	74.415
Augmentation (Diminution) de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires		8.685	(724)
Augmentation (Diminution) de trésorerie provenant des autres activités de financement		(156)	25.287
Autres		(3.600)	(5.457)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSorerIE LIÉE AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		295.861	93.521
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à l'ouverture de la période		651.755	558.486
■ Solde net des comptes de caisse, banques centrales et CCP		64.307	18.546
■ Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit		587.700	522.546
■ Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et assimilée		(252)	17.394
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à la clôture de la période		947.616	652.007
■ Solde net des comptes de caisse, banques centrales et CCP		68.986	64.307
■ Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit		878.630	587.700
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES SOLDES DES COMPTES DE TRÉSorerIE ET ASSIMILÉE		295.861	93.521

ETAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS
DES CAPITAUX PROPRES

en milliers de EUR	Capital	Réserves	Réserves consolidées
1^{er} janvier 2009	161.520	14.043	138.771
affectation du résultat de l'exercice 2008		427	9.330
distribution de dividendes			(6.923)
variation nette du périmètre de consolidation			
mouvements sur titres propres	(41)		(24)
variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres			(2.086)
résultat de la période			
31 décembre 2009	161.479	14.470	139.068
1^{er} janvier 2008	161.520	13.397	125.190
affectation du résultat de l'exercice 2007		646	24.548
distribution de dividendes			(7.721)
variation nette du périmètre de consolidation			(43)
variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres			(3.708)
autres variations			505
résultat de la période			
31 décembre 2008	161.520	14.043	138.771

Ecart de conversion	Résultats reportés	Résultats de la période	Fonds propres part Groupe	Intérêts Minoritaires	Total fonds propres
29.015	6.455	10.820	360.624	698	361.322
	1.063	(10.820)	0	0	0
			(6.923)		(6.923)
162			162	167	329
			(65)		(65)
1.682			(404)	20	(384)
		8.015	8.015	21	8.036
30.859	7.518	8.015	361.409	906	362.315
17.988	1.999	29.650	349.744	834	350.578
	4.456	(29.650)	0	0	0
			(7.721)		(7.721)
			(43)	(139)	(182)
11.027			7.319	(19)	7.300
			505	2	507
		10.820	10.820	20	10.840
29.015	6.455	10.820	360.624	698	361.322

ANNEXE AUX COMPTES
CONSOLIDES ARRETES AU
31 DECEMBRE 2009

1. PRINCIPALES ACTIVITES DU GROUPE

La Compagnie de l'Occident pour la Finance et l'Industrie (en abrégé "COFI") et ses sociétés affiliées exercent leurs activités sur un plan international, particulièrement dans les domaines bancaire, financier et immobilier.

Il est aussi renvoyé à la Note 37 relative aux informations sectorielles.

2. APPLICATION DES NORMES IFRS

Les présents comptes consolidés du Groupe COFI ont été préparés en application du règlement européen du 19 juillet 2002 relatif aux comptes consolidés des sociétés cotées. Ce règlement prévoit l'application des normes IFRS (International Financial Reporting Standards) tels qu'adoptées par l'Union Européenne pour les comptes consolidés au 31 décembre 2009.

Le référentiel IFRS reprend les normes IFRS 1 à 8, et les normes IAS (International Reporting Standards) 1 à 41, ainsi que leurs interprétations telles qu'adoptées dans l'Union Européenne au 31 décembre 2009.

Les principes comptables utilisés pour préparer les comptes consolidés 2009 sont cohérents avec ceux appliqués au 31 décembre 2008.

Au cours de l'année 2009, les modifications suivantes ont été apportées aux normes IFRS ou à leurs interprétations («IFRIC» ou «International Financial Interpretations Committee»), et n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe:

- IAS 1 révisé «Présentation des états financiers». Elle porte exclusivement sur les aspects de présentation et le contenu des états financiers. L'application de la norme aux comptes de COFI a pour effet d'introduire un nouvel état de synthèse présenté à la suite de l'état consolidé du résultat global: l'état des «autres éléments du résultat global» qui présente le détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres;
- Amendements à IFRS 7 et IFRS 4 «Améliorations des informations à fournir sur les instruments dérivés». Ces amendements requièrent la publication d'informations complémentaires dans les notes aux comptes relatives aux instruments financiers, notamment sur les évaluations à la juste de valeur et le risque de liquidité associé à ces instruments.
- IFRIC 11 «IFRS 2 – Actions propres et transactions intragroupe». Cette interprétation de la norme IFRS «Paiement fondé sur des actions» précise le traitement à appliquer, dans les états financiers individuels de chaque entité d'un groupe qui reçoit les services des bénéficiaires, pour comptabiliser des transactions de paiements fondés sur des actions qui font intervenir deux ou plusieurs entités de ce groupe (société-mère ou autre entité du même groupe). S'agissant toutefois d'une précision relative aux états financiers individuels ou séparés d'une entité du Groupe qui ne modifie pas le traitement comptable au niveau consolidé, l'application de cette interprétation n'a pas d'incidence sur les états financiers du Groupe

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009

- IFRS 8 «Secteurs opérationnels». Cette norme modifie l'information sectorielle à fournir dans les notes annexes en requérant que celle-ci soit identique à celle présentée aux principaux décideurs opérationnels du Groupe aux fins de prise de décision concernant l'affectation des ressources aux secteurs d'activités et à l'évaluation de leurs performances. Elle n'a pas d'incidence sur la présentation des segments historiques.

Le Groupe n'a pas anticipé les nouvelles normes, amendements ou interprétations dont l'application en 2009 n'est qu'optionnelle.

Recours à des estimations

Certains montants comptabilisés dans les comptes consolidés de COFI reflètent les meilleures estimations et hypothèses retenues par le Conseil d'Administration, notamment lors de l'évaluation des écarts d'acquisition, des immobilisations corporelles et incorporelles et des provisions. Les résultats futurs définitifs peuvent être différents de ces estimations.

3. METHODES ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés sont établis à partir des bilans de COFI et de l'ensemble de ses filiales. L'ensemble des sociétés consolidées arrêtent leurs comptes soit au 31 décembre, soit avec un écart maximum de trois mois par rapport à cette date.

Ne sont toutefois reprises que les sociétés qui présentent un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés.

Les méthodes de consolidation appliquées sont les suivantes:

3.1. Consolidation par intégration globale

La consolidation par intégration globale est appliquée pour toutes les sociétés du Groupe dont COFI soit détient directement ou indirectement plus de 50% du capital ou des droits de vote, soit a le pouvoir de nommer la majorité des membres des organes d'administration ou de direction, ou soit le Groupe dispose du pouvoir d'exercer une influence dominante.

Pour toutes les sociétés consolidées par intégration globale, le pourcentage de détention est équivalent aux droits de vote. Le Groupe ne détient pas de participation dans laquelle il exercerait une influence dominante sans détention majoritaire des actions.

3.2. Consolidation par mise en équivalence

La mise en équivalence est appliquée pour les sociétés dans lesquelles COFI détient 20 à 50% du capital ou des droits de vote ou sur lesquelles elle exerce une influence notable.

3.3. Conversion des comptes en devises étrangères

La monnaie fonctionnelle du groupe est l'EUR. Jusqu'en 2008, le groupe utilisait le Dollar Américain (USD) comme monnaie de présentation. Suite au changement de la devise du capital de COFI SA, effectif au 1^{er} janvier 2009, le groupe a décidé d'adopter l'EUR comme monnaie de présentation.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2009

3.4. Élimination des opérations réciproques

Les soldes résultant d'opérations entre les sociétés du Groupe sont éliminés tant au niveau du bilan que du compte de profits et pertes.

3.5. Traitement des écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode d'acquisition. Selon cette méthode, les actifs, passifs et passifs éventuels sont évalués individuellement à leur juste valeur, conformément à la norme IFRS 3 Regroupement d'entreprises.

L'écart positif entre le coût d'acquisition et la quote-part du Groupe dans l'actif net de la filiale acquise est comptabilisé à l'actif sous la rubrique Ecart d'acquisition. Pour toutes les filiales acquises avant le 1^{er} janvier 2004, les écarts d'acquisition sont conservés à leur valeur d'origine telle qu'inscrite au bilan consolidé au 1^{er} janvier 2004, déduction faite des dépréciations cumulées à cette date.

Des tests de dépréciation sont régulièrement effectués par le Groupe.

4. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION**4.1. Sociétés consolidées par intégration globale**

Pourcentage d'intérêt	31.12.2009	31.12.2008
Blackgold Realty Man. Corp., New York	60,00	60,00
Buddahrock Pty Ltd., Melbourne	100,00	100,00
Cassa Lombarda SpA, Milan	99,57	99,57
Coparfin SA, Luxembourg	100,00	100,00
Dorfina SA, Lugano	100,00	100,00
Glenbuddah Pty Ltd., Melbourne	100,00	100,00
114 Greene LLC, Dover (NY)	60,00	60,00
Immobiliare MI.TI.LU. Srl, Milan	100,00	100,00
PKB Privatbank AG, Lugano	100,00	100,00
PKB Privatbank Ltd., Antigua	100,00	100,00
Primco Srl, Milan	100,00 ⁽¹⁾	---
106 Prince LLC, Dover (NY)	60,00	60,00
Quintia SpA, Milan	100,00	100,00
Shepton - Consultadoria & Serviços Lda, Madère	60,00	60,00
Sonetto Pty Ltd., Sydney	100,00	100,00
TRM Holdings Corp., New York	60,00	60,00
TRM Europe SA, Luxembourg	60,00	60,00
Valuevalor AG, Lugano	100,00	100,00

(1) Société nouvellement achetée.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009

4.2. Sociétés consolidées par mise en équivalence

Pourcentage d'intérêt	31.12.2009	31.12.2008
Anthilia Capital Partners SpA, Milan	48,45	48,45
Cortefranca SpA, Milan	50,00	50,00
Distillerie Pietrasanta Srl, Milan	45,00	45,00
Heptagon Investments Ltd., Tortola	27,62	27,62
Immobilière Namur Sablon S.A., Bruxelles	45,50	45,50
IWC1 Srl, Milan	33,33 ⁽¹⁾	---
Lombarda & Associati Srl, Milan	49,78	49,78
Milano Luxury Company SpA, Milan	40,00	40,00
Trabaldo Togna SpA, Biella	19,79	19,79

(1) Société nouvellement achetée.

Aucune de ces sociétés n'est cotée en Bourse

Les pourcentages présentés dans la Note 4 se réfèrent aux droits au résultat des sociétés consolidées.

5. PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET D'EVALUATION**5.1. Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations d'exploitation et les immeubles de placement sont inscrits à l'actif à leur valeur d'acquisition. Les coûts d'emprunt correspondant à la période de construction, lorsque celle-ci s'étale sur une longue durée, sont inclus dans le coût d'acquisition. Les subventions d'investissement sont, le cas échéant, déduites. Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et réductions de valeur.

Les amortissements sont calculés sur la valeur d'acquisition, déduction faite de la valeur résiduelle, le cas échéant. Lorsqu'une immobilisation est composée d'éléments ayant des durées d'utilisation différentes, ces éléments sont amortis séparément sur ces durées d'utilisation.

Pour les immeubles d'exploitation et de placement, les pourcentages moyens d'amortissement sont les suivants:

- Bâtiments 2 et 3%
- Installations et agencement 5 à 40%

Pour les autres immobilisations, les pourcentages moyens d'amortissement sont les suivants:

- Matériel et mobilier de bureau 10 à 20%
- Matériel informatique 20 à 40%
- Concessions, brevets, licences 20%
- Fonds de commerce 10%

Les immeubles en cours de construction détenus au titre de promotion immobilière sont

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009

repris au bilan avec les immeubles de placement.

Les immobilisations font l'objet de test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur. Les plus ou moins-values sur cessions d'immeubles d'exploitation ou de placement sont enregistrées le cas échéant au compte de profits et pertes sous la rubrique Autres produits respectivement Autres charges.

5.2. Provisions

Des provisions, autres que celles relatives aux risques crédit ou avantages au personnel, sont comptabilisées lorsque, à la date de clôture, le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'événements ou de transactions passés. Il est également probable que cette obligation donne lieu à une sortie de ressources et que le montant puisse être estimé de façon fiable.

Une obligation juridique résulte de dispositions légales, contractuelles ou jurisprudentielles. Une obligation implicite résulte des actions passées, lorsque ces actions, politiques affichées ou déclarations, créent chez des tiers une attente fondée, que le Groupe assumera certaines responsabilités.

Les provisions pour risques généraux bancaires ou autres provisions assimilables ont été reprises conformément à la norme IAS 37, soit en réserves pour les soldes au 1er janvier 2004, et en résultat pour les mouvements des exercices. Des impôts différés ont été comptabilisés le cas échéant.

5.3. Actions propres

Les actions propres sont représentées par des titres de COFI détenus par la société elle-même. Ces titres ont été éliminés au titre des retraitements IFRS. Il est fait référence à la Note 7 Evolution des capitaux propres.

5.4. Avantages au personnel

Les avantages au personnel reprennent les avantages à court terme, les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de carrière et les autres avantages à long terme.

5.4.1. Avantages à court terme

Une charge est comptabilisée par le Groupe lorsqu'il utilise les services rendus par le personnel lui donnant droit à des avantages.

5.4.2. Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent des avantages accordés par le Groupe aux membres du personnel soit lors de la résiliation par le Groupe du contrat de travail, soit lors du départ à la retraite anticipé ou, à l'âge légal.

5.4.3. Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont constitués des avantages au personnel autres que ceux à court terme, des indemnités de fin de carrière ou les avantages postérieurs à l'emploi.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2009

5.4.4. Avantages postérieurs à l'emploi

Ces avantages sont représentés par les obligations du Groupe en matière de retraites. Les régimes de retraite peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies.

5.4.5. Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation du Groupe se limite uniquement au versement d'une cotisation, et ne comporte aucun engagement sur le niveau des prestations qui seront servies.

La cotisation est comptabilisée en charge. Aucune provision n'est constituée au passif, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

5.4.6. Régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies sont ceux pour lesquels le Groupe s'engage formellement ou implicitement sur un niveau de prestations. Le Groupe supporte donc un risque à moyen ou long terme. Le Groupe est uniquement concerné par des indemnités de fin de carrière dans une de ses entités consolidées.

Une provision couvrant ces engagements est constituée de la manière suivante:

- la provision est calculée selon la méthode actuarielle dite des unités de crédit projetées qui stipule que chaque période de service donne droit à prestation, et évalue séparément chacune de ces unités et pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel, et de projection des salaires futurs;
- la méthode dite du corridor est appliquée. Les écarts actuariels représentant plus de 10% des engagements sont amortis sur la durée de vie résiduelle active des salariés. Aucun écart de ce type n'a été constaté au titre des exercices 2005, 2006 et 2007;
- conformément à la norme comptable IFRS 1, le montant cumulé des écarts actuariels est comptabilisé en capitaux propres.

5.5. Actifs et passifs financiers5.5.1. Crédits

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur valeur d'acquisition, soit en général le montant décaissé d'origine et comprend les coûts d'émission. Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti. Les intérêts sont repris en résultat selon la méthode du coût amorti.

Des dépréciations sont constituées dès lors qu'il existe des indications objectives de perte de valeur due à des événements postérieurs à leur acquisition. Ces dépréciations et leurs reprises éventuelles sont comptabilisées en compte d'exploitation en Coût des risques.

5.5.2. Titres

Les éléments de portefeuille sont classés en trois catégories: actifs financiers en valeur de marché par le résultat, actifs financiers disponibles à la vente, et titres détenus jusqu'à leur échéance. Les titres sont classés dans les catégories ci-avant à la date à laquelle est conclue la transaction.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2009

■ *Instruments financiers en valeur de marché par le résultat (available for trade AFT)*

Cette catégorie reprend les actifs financiers faisant l'objet d'opérations de trading, ou que le Groupe a décidé de classer dans cette catégorie. Ces titres sont évalués en valeur de marché à la date de clôture. Les écarts d'évaluation, ainsi que les plus ou moins values de cession sont comptabilisés en profits et pertes sous la rubrique Gains ou pertes sur instruments financiers en valeur de marché par le résultat. Les intérêts sur revenus fixes inclus dans cette catégorie sont repris en Intérêts et produits assimilés.

■ *Actifs financiers disponibles à la vente (available for sale AFS)*

La rubrique des actifs financiers disponibles à la vente reprend les actifs financiers non repris dans les deux autres catégories. Les titres de cette catégorie sont évalués à leur valeur de marché ou assimilée. L'écart d'évaluation par rapport à la valeur d'acquisition est comptabilisé parmi les capitaux propres Gains ou pertes latents sur actifs disponibles à la vente.

En cas de cession, les gains ou pertes latents sont repris en compte de profits et pertes, ainsi que les plus ou moins values réalisées sous la rubrique Produits sur instruments financiers disponibles à la vente.

Les actifs financiers disponibles à la vente font l'objet de réductions de valeurs lorsque par le résultat il existe des indications objectives de dépréciations durables. Les dépréciations sur titres à revenus fixes sont comptabilisées en Coût du risque et sont reprises par le résultat en cas d'appréciation en raison d'une cause objective.

Les dépréciations sur titres à revenus variables sont comptabilisées en Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente, et ne sont reprises par la même rubrique du compte de résultat qu'en cas de cession du titre.

■ *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (held to maturity HTM)*

Cette rubrique reprend les titres à revenu fixe que le Groupe a la volonté et la capacité financière de détenir jusqu'à leur échéance. Les titres de cette catégorie sont valorisés au coût d'acquisition amorti. L'amortissement des primes et décotes, ainsi que les revenus d'intérêts sont comptabilisés en Intérêts et produits assimilés.

Des dépréciations sont constituées dès lors qu'il existe des indications objectives de perte de valeur due à des événements postérieurs à leur acquisition. Ces dépréciations et leurs reprises éventuelles sont comptabilisées en compte d'exploitation en Coût des risques.

■ *Opérations sur instruments dérivés*

En cours d'exercice, certaines sociétés du Groupe ont réalisé des opérations sur instruments dérivés. Dans cette définition, COFI fait référence principalement à des opérations de change à terme et à des opérations sur options. Les opérations sont réalisées essentiellement pour compte de clients avec des couvertures adéquates. Toutes les positions sont évaluées en valeur de marché.

■ *Prêts et créances*

Les prêts et créances sont des actifs financiers, à paiements déterminés ou déterminables,

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2009

qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué le cas échéant d'un montant de dépréciation. Le coût amorti est calculé en prenant en compte toute surcote ou décote initiale, et intègre les commissions qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, ainsi que les coûts de transaction.

Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat lorsque les prêts et créances sont décomptabilisés ou dépréciés, et au travers du mécanisme du coût amorti.

5.5.3. Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés comme passifs détenus à des fins de transaction, dettes envers les établissements de crédit, dettes envers la clientèle, dettes représentées par un titre, dettes subordonnées et autres emprunts.

L'évaluation et le traitement comptable des produits et charges y afférents dépendent de la classification selon le référentiel IFRS des passifs financiers, à savoir: (a) les passifs financiers à la juste valeur par le résultat, et (b) les autres passifs financiers. Cette classification selon le référentiel IFRS détermine l'évaluation et le traitement comptable comme suit:

- Les passifs financiers à la juste valeur par le résultat comprennent:
 - les passifs financiers détenus à des fins de transaction, y compris les instruments dérivés qui ne sont pas des instruments de couverture, et
 - les passifs financiers que la Banque a irrévocablement classés lors de leur comptabilisation initiale ou de la première adoption des normes IFRS dans la catégorie des passifs financiers à la juste valeur par le résultat.
- Les autres passifs financiers sont évalués à l'origine à leur juste valeur (frais de transaction compris) et ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et en affectant les résultats au cours de la période concernée.

5.5.4. Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont initialement comptabilisées à leur juste valeur après déduction des frais de transaction directs. Ultérieurement, elles sont évaluées au coût amorti et tout écart entre le produit net et la valeur de remboursement est inscrit au compte de profits et pertes selon la méthode du taux d'intérêt effectif pour l'exercice au cours duquel l'emprunt est contracté.

5.5.5. Compensation

Les actifs et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté au bilan, lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Les actifs sont inscrits après déduction de toute provision cumulée pour risque de dépréciation.

5.5.6. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier est établie sur base des prix cotés sur des

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2009

marchés actifs. A défaut de cette information, des techniques d'évaluation sont utilisées. Les techniques d'évaluation exploitent au maximum les données du marché (en cas de marchés actifs) mais dépendent des hypothèses retenues, notamment en matière de taux d'actualisation et d'estimations des flux de trésorerie futurs. Ces techniques sont notamment les prix de marché de placements comparables, la valeur actualisée des flux de trésorerie, les modèles d'évaluation basés sur les options et les méthodes d'évaluation basées sur les multiples de marché. Dans le cas improbable où il ne serait pas possible de déterminer la juste valeur d'un instrument financier, il est comptabilisé au coût.

Lors de la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier correspond au prix de transaction, sauf si la juste valeur retenue se réfère à des transactions actuelles de marché observables impliquant le même instrument, ou repose sur une technique d'évaluation qui s'appuie sur des données de marchés observables.

Les principales méthodes et hypothèses utilisées par le Groupe pour déterminer la juste valeur des instruments financiers sont les suivantes:

- Les justes valeurs des titres disponibles à la vente et à la juste valeur par le résultat sont déterminées sur base des cours de marchés actifs. A défaut de cette information, la juste valeur est calculée au moyen de modèles d'actualisation des flux de trésorerie. Les facteurs d'actualisation reposent sur la courbe de swap, plus une marge reflétant le profil de l'instrument.
- Les justes valeurs des instruments financiers dérivés sont obtenues à partir des marchés actifs ou sont établies, si cela s'avère nécessaire, au moyen de modèles d'actualisation des flux de trésorerie et de modèles d'évaluation des options.
- Les justes valeurs des participations privées non cotées sont évaluées au moyen des multiples de marché applicables (par exemple ratios cours/bénéfices ou cours/flux de trésorerie) affinés afin de refléter les conditions particulières de l'émetteur.
- Les justes valeurs des prêts sont établies au moyen de modèles d'actualisation des flux de trésorerie en utilisant les taux d'intérêt marginaux créditeurs actuels du Groupe pour des prêts similaires. En ce qui concerne les prêts à taux variable qui évoluent fréquemment et ne présentent aucune modification significative du risque de crédit, les justes valeurs sont déterminées approximativement sur base de la valeur comptable. Des modèles d'évaluation des options sont utilisés pour évaluer les valeurs plafond et les clauses de remboursement anticipé prévues dans les contrats de prêt et qui sont isolées sur base des normes IFRS.
- Les passifs éventuels ou garanties hors-bilan sont estimés à leur juste valeur sur base des commissions actuellement facturées lors de la signature de contrats similaires, compte tenu des autres conditions et modalités des contrats et de la solvabilité des contreparties.
- Les valeurs comptables sont supposées s'approcher des justes valeurs pour les autres actifs et passifs financiers comme les débiteurs et créditeurs à court terme.

5.5.7. Instruments financiers dérivés et couverture

Les instruments dérivés sont des instruments financiers tels que des swaps, des futures et des contrats à terme, des options (émises ou achetées). Ces instruments financiers ont des valeurs qui varient en fonction de l'évolution de variables sous-jacentes, demandent peu ou pas d'investissement initial net et sont réglés à une date ultérieure.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2009

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur à la date de transaction:

- les instruments dérivés détenus à des fins de transaction sous la rubrique «Actifs financiers détenus à des fins de transaction» et «Passifs financiers détenus à des fins de transaction»;
- les instruments dérivés qui répondent aux conditions de couverture sous la rubrique «Instruments dérivés de couverture», à l'actif ou au passif selon que la juste valeur est positive ou négative.

Les variations ultérieures de juste valeur (hormis les intérêts courus) de produits dérivés qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture sont inscrites au compte de profits et pertes sous la rubrique «Gains (pertes) nets sur instruments financiers en valeur de marché par le résultat».

Les actifs et passifs financiers peuvent comprendre des instruments dérivés incorporés. Ces instruments financiers sont souvent appelés instruments financiers hybrides. Les instruments financiers hybrides comprennent des emprunts convertibles (remboursables sous forme d'actions) et des emprunts avec des paiements d'intérêts indexés. Si le contrat hôte n'est pas enregistré à la juste valeur par le résultat et si les caractéristiques et risques de l'instrument dérivé incorporé ne sont pas liés étroitement à ceux du contrat hôte, l'instrument dérivé incorporé devra être séparé du contrat hôte et évalué à la juste valeur comme un dérivé autonome. Les écarts de juste valeur sont inscrits au compte de profits et pertes. Le contrat hôte est comptabilisé et évalué en appliquant les règles de la catégorie concernée à laquelle appartient l'instrument financier.

Toutefois, si le contrat hôte est comptabilisé à la juste valeur par le résultat ou si les caractéristiques et risques du dérivé incorporé sont étroitement liés à ceux du contrat hôte, l'instrument dérivé incorporé ne sera pas séparé et l'instrument financier hybride sera évalué comme un seul instrument.

Ceux qui nécessitent une séparation sont enregistrés comme des instruments dérivés à des fins de transaction selon le cas.

5.5.8. Evaluation des actifs dépréciés

Un actif financier (ou un groupe d'actifs financiers) est déprécié s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale de l'actif et que cet (ou ces) événement(s) générateur(s) de pertes a un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier (ou du groupe d'actifs financiers) qui peut être estimé de façon fiable.

En fonction du type d'actif financier, le montant recouvrable peut être estimé comme suit:

- la juste valeur établie au moyen d'un prix de marché observable;
- la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus actualisés au taux d'intérêt réel initial de l'instrument; ou
- sur base de la juste valeur de la sûreté réelle.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2009

Les charges de dépréciation attribuées aux instruments de capitaux propres disponibles à la vente ne peuvent pas être extournées par le biais du compte de profits et pertes.

5.6. Opérations en devises

En date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en euros (monnaie fonctionnelle du Groupe) au cours comptant de la devise. Les écarts de change latents ou réalisés sont enregistrés en résultat.

Les actifs et passifs non monétaires sont, selon le cas, évalués au cours historique (jour de la transaction) ou en valeur de marché (cours de clôture). Les écarts de change résultant de l'évaluation en valeur de marché (notamment des titres à revenu variable) sont comptabilisés en résultat pour les actifs financiers évalués en valeur de marché par le résultat, et en capitaux propres pour les titres disponibles à la vente.

5.7. Impôts

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception:

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation. Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2009

dérivés désignés en couverture de résultats futurs, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

5.8. Engagements et garanties financières

Les engagements de crédit qui permettent l'utilisation d'un prêt dans les délais généralement prescrits par la réglementation ou par convention sur le marché ne sont pas comptabilisés comme instruments financiers dérivés. Un engagement de crédit à la juste valeur par le résultat ou un engagement de crédit pour lequel il apparaît que le Groupe a déjà par le passé vendu des actifs qui découlent des promesses de prêt sont comptabilisés au bilan à la juste valeur, l'écart qui en résulte étant imputé au compte de profits et pertes.

Les contrats de garanties financières qui imposent à l'émetteur d'effectuer des paiements qui fluctuent en fonction de l'évolution d'un taux d'intérêt spécifié, du prix d'un instrument financier, du prix de matières premières, d'un cours de change, d'un indice de prix ou de cours, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit, ou d'une autre variable, pour autant que dans le cas d'une variable non financière, celle-ci ne soit pas spécifique à une des parties du contrat, sont comptabilisés comme des instruments dérivés.

6. GESTION DES RISQUES

6.1. Organisation de la gestion des risques

La politique de gestion des risques, examinée chaque année par le Conseil d'Administration du Groupe, constitue la base du processus de gestion du risque. A celle-ci est liée une structure de limites, définie pour chaque catégorie déterminée de risque.

Au cours de l'exercice considéré, la gestion des risques au sein du Groupe COFI a connu d'importants développements au niveau de ses activités bancaires.

Il y a eu tout d'abord la touche finale apportée à la mise en place de la Surveillance Consolidée, exercée par l'autorité compétente suisse, la FINMA. Pour ce faire, une série de mesures appropriées ont été prises s'ajoutant ainsi à celles adoptées aux cours des années précédentes, et notamment:

- mise à jour du «Règlement relatif à la surveillance consolidée du groupe Coparfin SA», au sein duquel sont regroupées les activités bancaires du Groupe COFI en l'occurrence PKB Privatbank SA, PKB Privatbank Ltd et Cassa Lombarda SpA, ainsi que leurs participations;
- maintien, au niveau du groupe Coparfin SA, d'un Comité des risques ayant pour mission de consolider l'ensemble des risques toutes catégories confondues (risques de crédit, de marché, d'image, risques opérationnels, etc.) et d'assurer le reporting vis-à-vis des instances supérieures de surveillance;
- pour ce qui concerne la structure et la Gouvernance, le Conseil d'Administration de PKB dispose d'un Comité d'Audit, composé par trois membres, tous Administrateurs, et qui a comme but principal la supervision des processus de gestion des risques;
- adaptation aux nouvelles exigences imposées par Bâle II et Mi-FID au sein des différentes entités bancaires du groupe. Cet effort d'adaptation a eu des répercussions

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2009

sur la gestion des différentes catégories de risques non seulement au niveau de la vérification des fonds propres (premier pilier de Bâle II) mais également à l'égard de la gestion prudentielle des processus et, donc, des sources de risque;

- renforcement général et mise à niveau des structures de gestion du risque (Risk Management), de conformité (Compliance) et d'audit interne (Internal Auditing) des entités donnant lieu à une amélioration des processus d'identification, de quantification et d'atténuation des risques et, par conséquent, du contrôle et de la surveillance exercés par les Directions et les Conseils d'Administration des filiales du secteur bancaire.

Pour tout type de risque, il existe un règlement spécifique en matière de gestion, contrôle et surveillance.

Le degré de couverture du patrimoine de surveillance est supérieur par rapport aux normes légales.

6.2. Risque de crédit

Le risque de crédit résulte de la possibilité qu'une contrepartie ne remplisse pas ses obligations contractuelles entraînant de ce fait une perte pour les Banques.

Il se subdivise à son tour en risques de contrepartie, de pays et de concentration. La surveillance des risques de crédit est confiée au Comité des risques en collaboration avec les Directions générales des entités.

Dans ce cadre, les Banques se sont dotées de procédures et de normes rigoureuses pour l'octroi des crédits et elles ont prévu des limites de compétence aux différents niveaux hiérarchiques et fonctionnels.

Les contreparties sont soumises à des analyses quantitatives et qualitatives précises et le principe de la séparation des fonctions est d'application constante. Ces mêmes principes sont de mise pour analyser les garanties fournies par les clients dans le cadre de l'octroi de crédits et la capacité du débiteur à assumer le service de la dette.

Les risques résultant des contreparties financières sont suivis par un service spécialement affecté à cette tâche.

S'agissant plus particulièrement des opérations de financement en faveur d'entités internes à l'entreprise, des procédures appropriées ont été mises en place afin de prévenir d'éventuels conflits d'intérêts tant en termes de pouvoir de décision que de séparation des fonctions.

Il est indispensable que les Banques aient à tout moment une vision correcte de leurs expositions respectives à l'égard de chaque client ou groupe de clients liés, ne serait-ce que pouvoir procéder, le cas échéant, à une prompte révision des lignes de crédit.

Des procédures informatisées ont été mises en place à cet effet. Elles permettent le monitoring et de connaître les données d'identification des clients, leurs relations juridiques et économiques avec d'autres clients, l'exposition totale de l'intéressé et du groupe de clients liés, les formes techniques donnant lieu à l'exposition, la valeur actualisée des garanties et du total des fonds déposés.

De plus, les entités ont établi en leur sein des compétences et des missions claires et précises à tous les niveaux: sphère commerciale, administration des crédits, gestion du

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2009

risque, Direction générale, surveillance interne et Conseil d'Administration.

Les services juridiques sont habilités en dernier ressort à entreprendre les actions nécessaires pour récupérer les positions présentant des anomalies. Pour remplir cette mission:

- ils gèrent les comptes pouvant présenter un problème et définissent les actions et mesures les plus appropriées;
- ils dirigent l'action de recouvrement des crédits en souffrance.

Ils font régulièrement rapport aux Directions générales et aux Conseils d'Administration sur l'état des comptes sous observation.

La concentration du risque de crédit est l'exposition à une contrepartie ou l'exposition totale à un certains nombres de contreparties liés avec un risque de perte significative en cas de défaillance ou de faillite.

Le groupe utilise le concept d'engagement total du débiteur (« total one obligor»). Ainsi les contreparties liées appartenant à un même groupe sont considérées comme une seule et même contrepartie pour la gestion du risque de crédit. En matière de gestion de la concentration des risques de crédit, la politique de gestion des risques vise un étalement du risque de crédit sur des secteurs et pays différents.

L'atténuation du risque est la technique consistant à réduire le risque de contrepartie par l'obtention de sûretés.

Une sûreté est tout engagement contracté ou privilège consenti par une contrepartie ou un tiers dont les Banques peuvent se prévaloir en cas de défaillance de la contrepartie de manière à diminuer les pertes sur le prêt, ou tout autre arrangement ou accord ayant un effet similaire. Un prêt ne peut jamais être accordé sur la base des seules sûretés ou couvertures. Les facteurs d'atténuation du risque ne sont considérés que comme une solution accessoire.

6.3. Risque de marché

Le développement de cette activité est encadré par une structure opérationnelle définie par des normes précises et l'attribution de limites par un règlement interne approuvé par les différents Conseils d'Administration.

Sur le plan opérationnel, la vérification quotidienne du respect des limites se fait par le biais de procédures informatisées.

La consolidation des risques s'effectue au sein du Comité des risques en mettant en parallèle les situations des Banques.

Les Banques sont actives principalement dans les pays de l'OCDE. Elles traitent uniquement les instruments financiers définis dans le règlement relatif aux risques de marché et pour lesquels elles disposent des informations et des connaissances nécessaires. Les positions de négoce sont évaluées quotidiennement à leur valeur de marché.

Principes du système de surveillance des risques de marché:

- mise en place d'une unité autonome de contrôle du risque;

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2009

- participation active du Conseil d'Administration et des Hautes Directions au processus de maîtrise des risques;
- examen, au sein de Cassa Lombarda, des rapports établis par l'unité autonome de contrôle, par des dirigeants d'un niveau hiérarchique et disposant d'un pouvoir de décision leur permettant d'imposer des réductions tant au niveau des positions individuelles que de l'exposition globale;
- application, au sein de Cassa Lombarda, du système de mesure du risque parallèlement à des limites internes de négoce et d'exposition;
- application, au sein de PKB Privatbank SA, du système de mesure des limites internes de négoce et d'exposition;
- audit indépendant du système de mesure, réalisé dans le cadre du processus de révision interne.

Afin de soutenir l'activité d'investissement et de contrôle du risque résultant des processus de gestion de son portefeuille, Cassa Lombarda SpA a adopté la plateforme informatique OBJ-FIN développée par Cedacri. Cet outil informatique constitue un des axes du système de contrôle. Grâce à ses caractéristiques, il assure une large couverture des marchés et des instruments financiers disponibles et la fiabilité des données relatives à l'exposition au risque.

La procédure OBJ-FIN intervient notamment aux stades suivants:

- gestion des données d'identification des titres;
- saisie des ordres en cours de procédure;
- suivi des positions en portefeuille (*position keeping*);
- *pricing*;
- évaluation de l'impact des stratégies;
- gestion du risque et contrôle des limites.

Cette procédure permet à l'unité de contrôle des risques de Cassa Lombarda de suivre en continu et en temps réel l'évolution du niveau de risque du portefeuille calculé avec la méthode VaR (Value at Risk, et plus précisément selon le modèle RiskMetrics), de manière à garantir que la gestion du portefeuille respecte le profil de risque défini par le Conseil d'Administration. Un aspect particulièrement intéressant de cette approche est qu'elle offre la possibilité de regrouper les mesures des VaR des différents portefeuilles de base pour établir la VaR globale de la Banque et de jauger ainsi les effets de la diversification.

Le risque de change relatif aux positions détenues par Cassa Lombarda et, de manière générale, couvertes systématiquement par sa trésorerie, fait l'objet d'ajustements (gains/pertes) trimestriels et est contrôlé au moins une fois par mois par les organes de surveillance.

6.4. Risque de taux d'intérêt

Les entités du groupe Coparfin SA ont défini une politique en matière de gestion, de contrôle et de surveillance du risque de taux. Cette politique définit le cadre général en matière de gestion et de contrôle du risque de taux, les responsabilités et les compétences des entités concernées ainsi que les limites.

La plupart des positions présentant un risque de taux concernent les crédits lombards, les crédits commerciaux, les investissements financiers et les dépôts des clients.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2009

Le risque de taux est évalué et surveillé essentiellement par le biais des indicateurs d'impact sur le compte des résultats et sur la sensibilité des fonds propres (*sensitivity*). L'analyse du bilan par tranches de vie résiduelle révèle une concentration sur les positions classiques de dépôts de la clientèle et d'engagements sur la clientèle à très court terme.

La couverture des risques de taux de PKB Privatbank SA est assurée par des instruments financiers dérivés classiques (FRA et IRS).

Pour évaluer les risques de taux d'intérêt, PKB Privatbank SA a également recours à deux scénarios de crise inspirés de l'histoire des marchés financiers. Ces deux scénarios se fondent, d'une part, sur un effondrement soudain des taux et, d'autre part, sur une hausse inattendue des taux. Les indicateurs de risque obtenus en appliquant ces deux scénarios révèlent des valeurs très modestes en raison des taux relativement bas de la période actuelle et de la structure des échéances inscrites au bilan qui se concentrent sur le court terme.

Le Conseil d'Administration de Cassa Lombarda a réglementé l'activité et fixé des limites opérationnelles liées au montant total pouvant être détenu en portefeuille, à la durée et à la typologie des taux des titres. Ces limites s'expriment également en termes de VaR de capital utilisé et de perte maximale (*stop loss*). Le Conseil d'Administration a également prévu un système de procurations et fixé les modalités pour l'introduction de nouveaux instruments, marchés ou contreparties.

La position financière de Cassa Lombarda est suivie en temps réel par la procédure OBJ-FIN de Cedacri, qui constitue un outil d'aide à la décision pour l'*Asset/Liability* Management opérationnel et pour la gestion intégrée des positions. En plus des fonctions Front Office typiques, les différents modules de la procédure mettent à disposition les outils nécessaires pour la gestion des portefeuilles et permettent de contrôler:

- l'évolution des opérations et des fonctions;
- le respect des limites d'exposition aux risques de taux, de change, de liquidité et de crédit;
- la performance prévue;
- la performance réelle.

Les fonctions disponibles pour la configuration organisationnelle du système permettent de structurer les différents compartiments en portefeuilles de base, reliés par une structure hiérarchique en arborescence. Les contrôles de premier niveau sont pris en charge par le Service Titres (*Securities*) de Cassa Lombarda.

Le Service Planification et Contrôles de Cassa Lombarda vérifie quotidiennement le respect des limites attribuées et se charge du *reporting* périodique au Conseil d'Administration et au Comité de trésorerie.

Le suivi du risque de taux s'effectue au sein de comités spécifiques de la Direction Générale (Trésorerie et ALCO). La consolidation des risques s'effectue au sein du Comité des risques du groupe en mettant en parallèle les situations des Banques.

6.5. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est lié à la structure du bilan qui doit permettre de faire face à tout

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2009

moment aux besoins opérationnels (risque d'échéance). Il est fortement tributaire des lignes de crédit octroyées par des établissements de crédit tiers (risque de refinancement). Les Conseils d'Administration des banques du groupe ont établi des règles fixant les rôles et les limites opérationnelles des fonctions concernées et régissant l'interaction avec les contreparties.

Le service Trésorerie des Banques est chargé de:

- financer les positions d'investissement et les opérations de vente-achat de la Banque, recourant pour ce faire essentiellement aux fonds propres et éventuellement au «Marché interbancaire des Dépôts»;
- gérer les déséquilibres et écarts résultant du métier de banque commerciale;
- assurer le bon fonctionnement de la chambre, des comptes réciproques et du système de paiement;
- s'acquitter enfin des obligations de réserve légale.

Il s'occupe également de gérer de manière efficace les flux entrants et sortants de la Banque. En plus des applications de gestion, il existe également des applications spéciales pour le suivi des échéances attendues.

Les dépôts directs chez Cassa Lombarda se maintiennent à un niveau élevé ce qui permet de laisser aux banques, de manière constante, une partie des investissements sous la forme de dépôts *overnight*. Des lignes de crédit sont néanmoins disponibles tant sur le marché interbancaire des dépôts E-Mid que dans le cadre d'accords réciproques afin de faire face à d'éventuelles périodes de tension.

6.6. Risque opérationnel

Le risque opérationnel regroupe l'ensemble des risques liés aux systèmes, à l'organisation, aux processus et aux personnes.

Les risques opérationnels sont difficiles à quantifier et ils sont liés, par définition, aux processus opérationnels et à leurs ressources. Dans l'optique d'une réduction des risques opérationnels, les principaux facteurs pris en considération sont:

- l'organisation et les processus: les Banques garantissent la bonne exécution des tâches grâce à l'application des principes de séparation des fonctions, à la définition des responsabilités et à un système de contrôle interne;
- les compétences du personnel: la volonté des Banques est de se doter de personnel qualifié en mesure de répondre à sa stratégie et susceptible de s'identifier à la culture d'entreprise des Banques. Cette culture imprègne les membres de la Direction et les collaborateurs et se reflète également dans l'approche suivie par le Groupe en matière de maîtrise des risques;
- l'infrastructure et la technologie informatique: PKB Privatbank SA dispose de compétences internes et externes lui permettant d'assurer le développement et la maintenance «*in-house*» de son système informatique. Cette approche favorise l'intégration du système et permet le traitement automatique des transactions et la mise en œuvre d'un certain nombre de directives et de contrôles. En revanche, la quasi-totalité du système informatique de Cassa Lombarda est externalisée et confiée à Cedacri qui assure un niveau approprié de sécurité tant en termes de reprise après sinistre (*Disaster Recovery*) que de continuité des activités (*Business Continuity*) et

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2009

toute l'assistance et la maintenance nécessaires.

- **la sécurité**: les sociétés du groupe ont mis en œuvre des mesures de sécurité spécifiques visant à éviter que des personnes non autorisées puissent accéder aux locaux où sont conservés des documents considérés comme «sensibles». Les Directions générales ont, depuis un certain temps déjà, établi un Plan de continuité générale visant à garantir la continuité de leurs activités. Elles y analysent en détail les différents scénarios envisagés et identifient les ressources minimales nécessaires pour y faire face.

Il a été notamment veillé à:

- développer une culture d'entreprise axée sur l'aide et l'assistance au client;
- mettre en place, chez Cassa Lombarda, une documentation interne complète accessible via l'intranet et qui aborde l'ensemble des métiers exercés et des services proposés;
- à faire adopter, chez Cassa Lombarda, le «Code de conduite du secteur bancaire et financier» élaboré par l'Association des banques italiennes et l'«Accord pour l'institution d'un bureau des réclamations ou d'un médiateur bancaire»;
- mettre en place, chez Cassa Lombarda, un système de suivi à distance de l'activité du réseau de Promoteurs financiers / Gestionnaires de fortune (*Private Banker*), s'appuyant sur une série d'indicateurs d'anomalies du même type que ceux indiqués par Assoreti;
- mettre en place chez Cassa Lombarda le «Modèle organisationnel» sur la responsabilité administrative et adopter un code éthique dans les deux Banques;
- compléter le projet «*Disaster Recovery*» et «*Business Continuity*» auquel ont participé toutes les fonctions des deux Banques et qui a abouti à l'élaboration du «Plan de continuité opérationnelle» et à la proposition d'actions et mesures visant à réduire l'exposition aux risques;
- mettre en œuvre, au sein de Cassa Lombarda, la réglementation en matière d'abus de marché en agissant sur l'organisation interne afin de prévenir les conduites potentiellement irrégulières et en mettant en place des outils de suivi de l'activité de la clientèle;
- appliquer au sein de Cassa Lombarda la réglementation Mi-FID en implémentant les mesures connexes en matière de:
 - classification et de profilage de la clientèle,
 - mise en place d'un service de conseil,
 - introduction des contrôles d'adéquation et de pertinence,
 - révision des contrats et définition des politiques de l'entreprise.

6.7. Risque juridique

Afin de prévenir les risques, les Banques du groupe Coparfin SA réglementent leurs activités, en particulier celles qui sont susceptibles d'avoir un impact sur l'extérieur, en accord avec les normes légales et déontologiques en vigueur dans le secteur bancaire tout en assurant la compréhension et la transparence des dispositions opérationnelles et contractuelles à l'égard de la clientèle.

6.8. Risques de réputation et de «compliance»

Le groupe limite son exposition au risque de réputation (d'image) en investissant de

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009

façon constante dans la formation et la sensibilisation du personnel à tous les niveaux, en maintenant une définition claire des processus de travail et des responsabilités et enfin en favorisant la diffusion d'une culture d'entreprise fondée notamment sur l'irréprochabilité et sur des normes déontologiques et professionnelles de premier ordre.

A cet égard, le groupe s'est doté d'une «Charte des valeurs» qui a fait l'objet de présentations et de discussions à tous les niveaux dans les différents établissements. Il dispose d'un service «*Legal & Compliance*» qui couvre toutes les tâches et activités liées à la *compliance*.

Dans le cadre de la réglementation contre le blanchiment des capitaux, un système de gestion visant à identifier les relations bancaires pouvant donner lieu à des risques juridiques et de réputation majeurs a également été mis en place au niveau du groupe.

Après traitement et évaluation sur la base d'une série de facteurs de risque, chaque relation de compte a été classée dans une catégorie appropriée. Les relations présentant un risque potentiellement élevé («*High Risk*» et «*Medium Risk*») ont été signalées aux responsables internes afin de les sensibiliser et les mobiliser davantage. L'installation du programme «*World Check*» chez Cassa Lombarda SpA en vue d'un *screening* automatique périodique viendra compléter le projet conçu et développé dans le cadre de la surveillance consolidée du groupe Coparfin SA.

7. EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

Les actions propres sont représentées uniquement par des titres de COFI détenus par la société elle-même. Avant 1980, le groupe avait fait l'acquisition de 218.000 titres de COFI SA et durant l'exercice 2009, 5.000 titres additionnels ont été achetés. Les 223.000 actions ont été éliminées au titre des retraitements IFRS. L'élimination de ces 223.000 actions a généré une diminution du capital de EUR 1,82 millions et par corollaire un accroissement des réserves de EUR 1,05 millions pour une valeur d'acquisition totale de EUR 0,77 millions.

Les Réserves de EUR 14,5 millions (2008: 14 millions, nettes du retraitement pour actions propres) et les Résultats reportés de EUR 7,5 millions (2008: EUR 6,5 millions) correspondent aux réserves et aux résultats reportés dans les comptes sociaux de la société consolidante COFI.

8. BENEFICE PAR ACTION

Le capital social de EUR 163,3 millions est composé de 20 millions d'actions entièrement libérées, sans indication de la valeur nominale.

Après élimination des actions propres (Note 7), il subsiste 19.777.000 actions donnant droit aux résultats. Il n'existe pas de catégories d'actions autres que les actions ordinaires, ni d'options sur actions, ni d'autres facteurs de dilution. Le bénéfice par action est de EUR 0,41 (2008: EUR 0,55).

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2009

INFORMATIONS PARTICULIÈRES
SUR L'ÉTAT CONSOLIDÉ
DE LA SITUATION FINANCIÈRE

9. CREANCES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

en milliers de EUR	31.12.2009	31.12.2008
■ à vue	393.515	343.315
■ jusqu'à 3 mois	494.586	286.901
■ plus de 3 mois à 1 an	67.120	13.622
TOTAL	955.221	643.838

10. CREANCES SUR LA CLIENTÈLE

en milliers de EUR	31.12.2009	31.12.2008
■ à vue	338.953	339.570
■ jusqu'à 3 mois	259.105	244.272
■ plus de 3 mois à 1 an	56.207	74.065
■ plus de 1 an à 5 ans	23.089	19.730
■ plus de 5 ans	17.984	18.560
TOTAL	695.338	696.197

Le groupe n'a pas procédé à des cessions sur ses portefeuilles de crédit à sa clientèle.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

en milliers de EUR	31.12.2009	31.12.2008
Titres à revenu fixe	16.653	16.269
■ d'autres émetteurs	16.653	16.269
Titres à revenu variable	20.347	27.256
■ cotés	8.092	15.363
■ non cotés	12.255	11.893
TOTAL	37.000	43.525

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2009
INFORMATIONS PARTICULIÈRES SUR L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

12. INSTRUMENTS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR LE RESULTAT

en milliers de EUR	31.12.2009	31.12.2008
Titres à revenu fixe	114.000	20.709
■ des émetteurs publics et assimilés	100.306	18.116
■ d'autres émetteurs	13.694	2.593
Titres à revenu variable	8.664	8.806
■ cotés	8.630	8.522
■ non cotés	34	284
Instruments financiers dérivés	2.391	8.273
TOTAL	125.055	37.788

Tous les titres figurant sous cette rubrique sont destinés au *trading*.

12.1. Instruments financiers dérivés

Le tableau ci-dessous présente le détail des instruments dérivés figurant à l'actif du bilan, conjointement avec leur valeur notionnelle. Les montants notionnels sont présentés en brut et représentent la valeur des actifs sous-jacents des taux de référence ou indice servant à la valorisation de ces instruments. Ils fournissent une indication sur le volume des opérations ouvertes à la clôture, mais ne sont pas un indicateur de risque de crédit ou de marché.

en milliers de EUR	31.12.2009		31.12.2008	
	fair value	valeur notionnelle	fair value	valeur notionnelle
Dérivés de transaction	2.391	115.418	8.273	241.505
■ instruments dérivés de taux d'intérêt	0	0	1	3.130
■ instruments dérivés de cours de change	2.334	104.473	8.181	227.843
■ instruments dérivés de futures sur taux d'intérêt	29	10.804	23	8.152
■ instruments dérivés d'options sur taux d'intérêt	22	109	57	170
■ autres instruments dérivés	6	32	11	2.210
TOTAL	2.391	115.418	8.273	241.505

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2009
INFORMATIONS PARTICULIÈRES SUR L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

13. ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHEANCE

en milliers de EUR	31.12.2009	31.12.2008
Titres à revenu fixe	47.172	46.638
■ des émetteurs publics et assimilés	30.266	39.068
■ d'autres émetteurs	16.906	7.570
Titres à revenu variable	376	376
■ non cotés	376	376
TOTAL	47.548	47.014

Il n'y a pas eu d'opérations de cession sur ces portefeuilles et par conséquent pas de gain ou perte sur cession.

14. PARTICIPATIONS MISES EN ÉQUIVALENCE part détenue directement ou indirectement par le Groupe

en milliers de EUR	31.12.2009		31.12.2008	
	Fonds propres	Résultat	Fonds propres	Résultat
Anthilia Capital Partners SpA, Milan	1.580	(122)	1.863	(655)
Cortefranca SpA, Milan	1.125	(28)	1.093	(33)
Distillerie Pietrasanta Srl, Milan	4.449	263	1.067	3.553
Heptagon Investments Ltd., Tortola	502	22	484	23
Immobilière Namur Sablon S.A., Bruxelles	176	(8)	2.096	(1.738)
IWC1 Srl, Milan	4	(1)	-	-
Lombarda & Associati Srl, Milan	93	(28)	92	1
Milano Luxury Company SpA, Milan	2.062	(325)	2.216	(84)
Trabaldo Togna SpA, Biella	3.521	(174)	3.675	(163)
	13.512	(401)	12.586	904
Total des fonds propres (part du Groupe)	13.111		13.490	

Aucune de ces sociétés n'est cotée en bourse.
Aucun établissement de crédit n'est à dénombrer.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009
INFORMATIONS PARTICULIERES SUR L'ETAT CONSOLIDE DE LA SITUATION FINANCIERE

15. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

en milliers de EUR	Valeur d'acquisition au 31.12.2008	Différence de change
Immobilisations corporelles	81.286	1.151
a) Immobilisations d'exploitation	67.362	1.209
Terrains et constructions	45.109	1.211
Machines et outillage industriel	7.337	(1)
Autres installations, outillage et mobilier	14.916	(1)
b) Immobilisations de placement	10.656	(58)
Immobilisations en cours, acomptes versés	504	
Immeubles de placement	10.152	(58)
c) Immobilisations disponibles à la vente	3.268	
Immobilisations incorporelles	10.527	(2)
a) Concessions, brevets, licences	786	
b) Fonds de commerce	9.741	(2)

en milliers de EUR	Cumul des réductions de valeur au 31.12.2008
Immobilisations corporelles	(23.174)
a) Immobilisations d'exploitation	(19.357)
Terrains et constructions	(6.858)
Machines et outillage industriel	(5.528)
Autres installations, outillage et mobilier	(6.971)
b) Immobilisations de placement	(3.817)
Immobilisations en cours, acomptes versés	(240)
Immeubles de placement	(3.577)
c) Immobilisations disponibles à la vente	0
Immobilisations incorporelles	(4.969)
a) Concessions, brevets, licences	(587)
b) Fonds de commerce	(4.382)

Acquisitions (sortie) de l'exercice	Valeur d'acquisition au 31.12.2009	Cumul des réductions de valeur au 31.12.2009	Valeur nette au 31.12.2009	Valeur nette au 31.12.2008
2.563	85.000	(25.510)	59.490	58.112
2.450	71.021	(21.403)	49.618	48.005
266	46.586	(7.781)	38.805	38.251
981	8.317	(6.691)	1.626	1.809
1.203	16.118	(6.931)	9.187	7.945
483	11.081	(4.107)	6.974	6.839
448	952	(289)	663	264
35	10.129	(3.818)	6.311	6.575
(370)	2.898	0	2.898	3.268
105	10.630	(6.005)	4.625	5.558
105	891	(665)	226	199
	9.739	(5.340)	4.399	5.359

Différence de change	Reprises (Dotations) de l'exercice	Cumul des réductions de valeur au 31.12.2009
17	(2.353)	(25.510)
(25)	(2.021)	(21.403)
(8)	(915)	(7.781)
(14)	(1.149)	(6.691)
(3)	43	(6.931)
42	(332)	(4.107)
	(49)	(289)
42	(283)	(3.818)
		0
(13)	(1.023)	(6.005)
	(78)	(665)
(13)	(945)	(5.340)

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009
INFORMATIONS PARTICULIERES SUR L'ETAT CONSOLIDE DE LA SITUATION FINANCIERE

15. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (SUITE)

Certaines sociétés du Groupe réalisent des opérations de promotion immobilière. Ces immeubles acquis ou destinés dès le départ à être cédés ont été classés en "Immeubles destinés à la vente". L'activité liée à ces immeubles a engendré un profit net de EUR 0,1 millions (2008: EUR 0,2 millions).

La valeur estimée au 31 décembre 2009 des immeubles de placement est de EUR 25,2 millions (2008: EUR 25,6 millions). L'impact net en compte de résultat de la gestion des immeubles de placement est un profit de EUR 2,2 millions (2008: EUR 1,8 millions).

Le montant des dotations aux amortissements relatifs aux immeubles de placement pour un montant de EUR 0,3 millions (2008: EUR 0,4 millions) est repris sous la rubrique "Autres charges d'exploitation" dans l'Etat consolidé du résultat global.

Les immobilisations incorporelles dénommées "Fonds de commerce" représentent la clientèle acquise en 2004, lors de la fusion absorption de la Banca Monte Paschi (Suisse) par PKB Privatbank AG.

16. AUTRES ACTIFS

en milliers de EUR	31.12.2009	31.12.2008
Crédits fiscaux	3.749	1.982
Autres crédits	4.628	2.978
Transactions en cours	2.776	2.881
Transactions en association	11.956	9.417
Autres	2.005	6.686
TOTAL	25.114	23.944

17. ECARTS D'ACQUISITION

Les valeurs mentionnées ci-dessous correspondent aux valeurs nettes au 31 décembre 2003, pour toutes les sociétés incluses dans le périmètre à cette date.

Contrairement aux normes luxembourgeoises les normes IFRS n'autorisent pas l'amortissement systématique des écarts d'acquisition.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009
INFORMATIONS PARTICULIERES SUR L'ETAT CONSOLIDE DE LA SITUATION FINANCIERE

en milliers de EUR	31.12.2009	31.12.2008
Intégration globale		
■ solde net au début de l'exercice	10.522	10.522
■ mouvements au cours de l'exercice	51	0
Solde net à la fin de l'exercice	10.573	10.522
Mise en équivalence		
■ solde net au début de l'exercice	159	159
■ mouvements au cours de l'exercice	4	0
Solde net à la fin de l'exercice	163	159
Valeur nette totale à la fin de l'exercice	10.736	10.681

Aucune dépréciation ne s'est avérée nécessaire sur les écarts existants ou créés.

18. DETTES ENVERS DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

en milliers de EUR	31.12.2009	31.12.2008
■ à vue	7.860	28.320
■ jusqu'à 3 mois	1.611	14.196
■ plus de 3 mois à 1 an	0	302
■ plus de 5 ans	10.391	10.644
TOTAL	19.862	53.462

Aucune situation de défaut à titre contractuel ou financier n'est à signaler dans le cadre des engagements financiers pris par le groupe.

19. DETTES ENVERS LA CLIENTELE

en milliers de EUR	31.12.2009	31.12.2008
Dépôts d'épargne	2.413	3.579
■ jusqu'à 3 mois	2.413	3.579
Autres dettes	1.565.608	1.137.048
■ à vue	627.410	365.729
■ jusqu'à 3 mois	909.984	740.988
■ plus de 3 mois à 1 an	10.214	6.602
■ plus de 1 an à 5 ans	0	7.106
■ plus de 5 ans	18.000	16.623
TOTAL	1.568.021	1.140.627

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2009
INFORMATIONS PARTICULIÈRES SUR L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

20. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Le tableau ci-dessous présente le détail des instruments dérivés figurant au passif du bilan, conjointement avec leur valeur notionnelle. Les montants notionnels sont présentés en brut et représentent la valeur des actifs sous-jacents des taux de référence ou indice servant à la valorisation de ces instruments. Ils fournissent une indication sur le volume des opérations ouvertes à la clôture, mais ne sont pas un indicateur de risque de crédit ou de marché.

en milliers de EUR	31.12.2009		31.12.2008	
	fair value	valeur notionnelle	fair value	valeur notionnelle
Dérivés de transaction	2.262	115.386	8.134	241.505
■ instruments dérivés de taux d'intérêt	0	0	10	3.130
■ instruments dérivés de cours de change	2.149	104.473	7.982	227.843
■ instruments dérivés de futures sur taux d'intérêt	91	10.804	75	8.152
■ instruments dérivés d'options sur taux d'intérêt	22	109	57	170
■ autres instruments dérivés	0	0	10	2.210
dérivés de couverture de valeur	591	25.785	494	15.924
■ instruments dérivés de taux d'intérêt	591	25.785	494	15.924
TOTAL	2.853	141.171	8.628	257.429

21. DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

en milliers de EUR	31.12.2009	31.12.2008
Emprunts obligataires	25.132	25.287
■ jusqu'à 3 mois	8.802	8.894
■ plus de 3 mois à 1 an	16.330	16.360
■ plus de 5 ans	0	33
TOTAL	25.132	25.287

En 2008 Cassa Lombarda Spa a émis un emprunt obligataire en trois tranches, qui a été entièrement et immédiatement souscrit par la clientèle, pour un montant global de EUR 25,1 millions, inscrit au bilan à EUR 25,3 millions, taux variable annuel 5%, coupon semestriel, échéance dernières tranches octobre 2010.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2009
INFORMATIONS PARTICULIÈRES SUR L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

22. AUTRES PASSIFS

en milliers de EUR	31.12.2009	31.12.2008
Dettes fiscales	4.649	3.309
Autres dettes	15.714	9.305
Transactions en cours	0	10.147
Transactions en association	9.559	560
Autres	5.672	2.978
TOTAL	35.594	26.299

23. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

en milliers de EUR	31.12.2009	31.12.2008
Pensions et obligations similaires	8.389	7.942
■ régime à cotisations définies	1.802	1.802
■ régime à prestations définies	6.587	6.140
Impôts	8.108	11.277
■ pour impôts courants	566	2.058
■ pour impôts différés	7.542	9.219
Autres risques et charges	12.973	14.685
TOTAL	29.470	33.904

D'autres informations sur les impôts de l'exercice sont données à la Note 31.

23.1. Provisions pour impôts différés

Les impôts différés déterminés sur les différences temporelles sont afférents aux principales différences bilantaires suivantes:

en milliers de EUR	31.12.2009	31.12.2008
Portefeuilles titres	0	(74)
Actifs corporels	2.925	2.759
Actifs incorporels	857	1.045
Crédits et risques	3.760	5.573
Autres	0	(84)
TOTAL	7.542	9.219

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009

INFORMATIONS PARTICULIERES
SUR L'ETAT CONSOLIDE
DU RESULTAT GLOBAL

24. INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES

en milliers de EUR	31.12.2009	31.12.2008
Créances envers la clientèle	21.024	36.308
Créances envers les établissements de crédit	5.075	18.472
Portefeuille de transactions	1.368	3.032
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	1.008	524
TOTAL	28.475	58.336

25. INTERETS ET CHARGES ASSIMILES

en milliers de EUR	31.12.2009	31.12.2008
Dettes envers la clientèle	(4.782)	(18.252)
Dettes envers les établissements de crédit	(2.566)	(9.019)
Dettes représentées par un titre	(519)	(524)
TOTAL	(7.867)	(27.795)

26. GAINS (PERTES) NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR LE RESULTAT

en milliers de EUR	31.12.2009	31.12.2008
Titres à revenu fixe	6.188	282
Titres à revenu variable hors dividendes	(23.948)	(28.677)
Dividendes	26.772	28.057
Réévaluation (Réductions de valeurs) du portefeuille	(241)	(2.943)
Change et autres	1.124	3.621
TOTAL	9.895	340

Tous les titres figurant sous cette rubrique sont destinés au *trading*.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009
INFORMATIONS PARTICULIERES SUR L'ETAT CONSOLIDE DU RESULTAT GLOBAL

27. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

en milliers de EUR	31.12.2009	31.12.2008
Produits sur immobilisations de placement	2.923	2.550
Produits sur immobilisations détenus pour la vente	115	259
Autres produits de l'actif circulant	2.518	2.624
Reprises de provisions	3.827	1.758
Autres produits	2.811	4.717
TOTAL	12.194	11.908

28. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

en milliers de EUR	31.12.2009	31.12.2008
Charges sur immobilisations de placement	(728)	(762)
Charges sur immobilisations détenues pour la vente	(17)	(16)
Charges sur immobilisations incorporelles	0	(155)
Autres charges de l'actif circulant	(411)	(3.707)
Autres Charges	(1.801)	(2.475)
TOTAL	(2.957)	(7.115)

29. CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

en milliers de EUR	31.12.2009	31.12.2008
Frais de personnel	(45.227)	(41.865)
■ salaires et traitements	(25.749)	(35.124)
■ charges sociales	(19.478)	(6.741)
Frais administratifs et autres	(20.061)	(19.378)
TOTAL	(65.288)	(61.243)

29.1. Avantages au personnel

Avantages postérieurs à l'emploi - indemnités de fin de carrière (Note 5.4)

Trois sociétés du Groupe ont octroyé des avantages postérieurs à l'emploi aux membres du personnel: COFI (régimes à cotisations définies), PKB Privatbank AG, Lugano et Cassa Lombarda Spa, Milan (régime à prestations définies). Dans les trois cas, il s'agit d'indemnités de fin de carrière.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2009
INFORMATIONS PARTICULIÈRES SUR L'ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

29.2. Rapprochement entre les actifs et les passifs comptabilisés au bilan

en milliers de EUR	31.12.2009	31.12.2008
Juste valeur des actifs des régimes	50.064	44.672
Valeur actualisée des obligations des régimes	(53.446)	(54.120)
Situation de financement	(3.382)	(9.448)
Pertes actuarielles non reconnues	1.186	7.692
Obligation nette comptabilisée au bilan	(2.196)	(1.756)

29.3. Variations de la valeur actualisée des obligations

en milliers de EUR	31.12.2009	31.12.2008
Obligations au début de l'exercice	(54.120)	(50.136)
Ecart de conversion	6	(851)
Coût des services rendus au cours de l'exercice	(1.780)	(1.725)
Contributions des participantes	(1.073)	(1.065)
Coût financier (intérêts)	(1.440)	(1.687)
Gains (Pertes) actuariels(elles)	3.944	(961)
Prestations payées	671	2.305
Autres variations	346	0
Obligations à la fin de l'exercice	(53.446)	(54.120)

29.4. Variations de la juste valeur des actifs du régime de prestations

en milliers de EUR	31.12.2009	31.12.2008
Juste valeur des actifs au début de l'exercice	44.672	46.863
Ecart de conversion	(6)	408
Rendement attendu	796	1.699
Gains (pertes) actuariels(elles)	2.167	(4.864)
Contributions des employés	1.073	1.065
Contributions des employeurs	1.708	1.651
Prestations payées	0	(2.150)
Autres variations	(346)	0
Juste valeur des actifs à la fin de l'exercice	50.064	44.672

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009
INFORMATIONS PARTICULIERES SUR L'ETAT CONSOLIDE DU RESULTAT GLOBAL

29.5. Composante de la charge de l'exercice au titre des avantages postérieurs à l'emploi

en milliers de EUR	31.12.2009	31.12.2008
Régimes à prestations définies	(3.294)	(2.723)
■ coût des services de la période	(1.753)	(1.703)
■ coût financier (intérêts)	(1.422)	(1.677)
■ rendement attendu	706	1.732
■ coût des services passés	0	(1.075)
■ autres	(825)	0
Régimes à cotisations définies	(1.430)	(1.401)
TOTAL	(4.724)	(4.124)

29.6. Principales hypothèses actuarielles

	31.12.2009	31.12.2008
Taux d'actualisation	3,75%	2,50%
Taux de rendement attendu des actifs	2,00%	2,50%
Taux d'augmentation future des salaires	1,75%	1,25%
Taux d'augmentation future des retraites	1,00%	2,00%

29.7. Effectifs du Groupe

	31.12.2009	31.12.2008
Salariés occupés à plein temps	358	379

30. COUT DU RISQUE

en milliers de EUR	31.12.2009	31.12.2008
Augmentation des provisions	(8.723)	(5.270)
Reprises de provisions	0	248
Récupérations nettes sur créances amorties	1.815	76
Variations des autres provisions	(1.326)	(1.014)
Autres	0	(25)
TOTAL	(8.234)	(5.985)

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2009
INFORMATIONS PARTICULIÈRES SUR L'ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

30.1. Coût du risque, par nature d'actifs

en milliers de EUR	31.12.2009	31.12.2008
Prêts et créances envers la clientèle	(5.850)	(4.323)
Engagements hors bilan	(934)	(623)
Autres	(1.450)	(1.039)
TOTAL	(8.234)	(5.985)

31. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

en milliers de EUR	31.12.2009	31.12.2008
Impôts courants	(3.441)	(4.211)
Impôts différés	2.196	874
TOTAL	(1.245)	(3.337)

31.1. Formation de la charge d'impôts courants

en milliers de EUR	31.12.2009	31.12.2008
Résultat net	8.036	10.840
Eléments non imposables	(174)	(3.470)
■ Impôts années précédentes	(158)	0
■ Provisions nettes de reprises de provisions	0	62
■ Résultat des sociétés mises en équivalence	0	(905)
■ Autres	(16)	(2.627)
Eléments non déductibles	11.935	7.016
■ Dépréciation sur créances envers la clientèle	6.593	0
■ Dépréciation immobilisations incorporelles	946	1.549
■ Charges d'exploitation	0	1.199
■ Impôts sur le résultat et autres	3.728	3.338
■ Autres	668	930
Résultat de sociétés en pertes	3.462	8.580
Utilisation de pertes reportables	(1.637)	(1.634)
TOTAL	21.622	21.332
Impôts sur le résultat	3.441	4.211
Taux d'impôts moyen	15,91%	19,74%

Le taux d'impôts luxembourgeois applicable à Cofi est de 28,59% (2008: 28,59%).

Les sociétés faisant partie du Groupe sont soumises à des taux et modalités variables selon les pays.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2009
INFORMATIONS PARTICULIÈRES SUR L'ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

32. VARIATION DE LA RÉSERVE DE REÉVALUATION SUR INSTRUMENTS
FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE (PART DU GROUPE)

en milliers de EUR	31.12.2009	31.12.2008
Réserve au début de l'exercice	(3.670)	38
Variations de l'exercice	(2.086)	(3.708)
■ Différence de change	(7)	(5)
■ Gains (pertes) nets non réalisés	(2.204)	(4.506)
■ Pertes réalisées	(81)	(223)
■ Impôts différés	206	1.026
Réserve à la fin d'exercice	(5.756)	(3.670)

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2009

AUTRES INFORMATIONS

33. POSTES HORS BILAN

en milliers de EUR	31.12.2009	31.12.2008
Engagements de financements donnés	134.204	278.767
Aux établissements de crédit	65.100	145.486
A la clientèle	69.104	133.281
■ ouverture de crédits confirmés	7.984	3.773
■ opérations de change à terme	37.210	83.864
■ autres transactions	3.743	4.156
■ autres	20.167	41.488
Engagements de financements reçus	109.369	230.406
Des établissements de crédit	66.618	143.957
De la clientèle	42.751	86.449
Instruments financiers donnés en garantie (*)	14.196	34.393
Trésorerie et assimilée	5	0
Créances sur la clientèle	0	21.366
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	14.191	13.027
Instruments financiers reçus en garantie (*)	445.576	408.071
Trésorerie et assimilée	164.659	187.166
Titres	43.944	36.870
Marchandises	20.175	20.574
Propriétés, immeubles et terrains	216.798	163.461
Engagements de garantie donnés	62.026	38.631
D'ordre des établissements de crédit	1.904	10.103
D'ordre de la clientèle	60.122	28.528
■ cautions administratives et fiscales	35.665	28.528
■ autres garanties	24.457	0
Engagements de garantie reçus	102.219	0
Opérations fiduciaires	704.062	1.033.346

(*) Les montants renseignés sont des valeurs de marché.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2009
AUTRES INFORMATIONS

Le groupe accorde des engagements et donne certains de ses investissements en garantie dans le cadre de ses opérations bancaires principalement au titre de son refinancement interbancaire, de l'octroi de crédits à sa clientèle et d'opérations de banque privée.

34. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

34.1. Transactions avec les sociétés consolidées

La liste des sociétés consolidées pas intégration globale et des sociétés consolidées par mise en équivalence est présentée à la Note 4. Pour les premières citées, les transactions réalisées en cours d'exercice, ainsi que les soldes en date de clôture sont éliminés dans le processus de consolidation. Le périmètre ne reprend pas de société sous contrôle conjoint, de sorte que les informations ci-dessous relatives aux transactions avec les entreprises liées ne concernent que les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable, soit les sociétés mises en équivalence.

a) encours des opérations avec les parties liées

en milliers de EUR	31.12.2009	31.12.2008
Actifs	896	342
Créances sur la clientèle	896	256
Autres actifs	0	86
Passifs	1.443	8.761
Dettes envers les établissements de crédit	0	8.761
Dettes envers la clientèle	1.443	0
Engagements	88	91
Engagements de financements donnés	0	91
Engagements de garantie donnés	88	0

b) transactions réalisées avec les parties liées

en milliers de EUR	31.12.2009	31.12.2008
Intérêts et produits assimilés	8	154
Intérêts et charges assimilés	(21)	(215)
Commissions perçues	2	0

34.2. Transactions avec les principaux dirigeants – parties liées

Le Groupe a retenu comme parties liées au sens de la norme IAS 24, les administrateurs et mandataires sociaux ou principaux dirigeants ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités du Groupe ou de ses principales filiales.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009
AUTRES INFORMATIONS

Ont été prises en compte les sommes effectivement payées ou provisionnées par toutes les entités du Groupe au titre de rémunération, y inclus les cotisations patronales, jetons de présences et autres avantages de toute nature.

en milliers de EUR	31.12.2009	31.12.2008
Avantages à court terme	1.127	1.077
TOTAL	1.127	1.077

35. REMUNERATION VERSEE AUX ORGANES DE LA SOCIETE

en milliers de EUR	31.12.2009	31.12.2008
Rémunération aux administrateurs de COFI dans le cadre de leurs différents mandats dans la Société et dans certaines filiales du Groupe	1.106	1.055

36. INFLUENCE DES VARIATIONS DE PERIMETRE

La Note 4 reprend les informations relatives au périmètre de consolidation. La contribution des sociétés nouvellement consolidées par intégration globale, ou dont la participation a changé, est la suivante:

en milliers de EUR	31.12.2009	31.12.2008
Actif	108	(4.607)
Créances sur banques et clientèle	10	2.885
Investissements financiers	0	160
Immobilisations corporelles	40	0
Autres actifs	7	(7.652)
Ecart d'acquisition	51	0
Passif	6	(6.605)
Dettes envers banques et clientèle	0	1.001
Autres passifs	6	(7.352)
Intérêts minoritaires	0	(254)

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009
AUTRES INFORMATIONS

37. INFORMATIONS SECTORIELLES

Les informations sectorielles sont données aux pages suivantes. Le Groupe a retenu les secteurs suivants:

Secteurs économiques

- Banques: regroupant toutes les activités bancaires et à caractère financier
- Immobilier
- Agriculture
- Autres: regroupant les sociétés de prestations de services et activités résiduelles

Secteurs géographiques

- Europe
- Amériques: regroupant les activités aux Etats-Unis et à Antigua (W.I.).
- Australie

ETAT CONSOLIDE DE LA
SITUATION FINANCIERE PAR
SECTEUR D'ACTIVITE

en milliers de EUR	Banques et finances		Immobilier	
	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2009	31.12.2008
Caisse, avoirs auprès des banques centrales, CCP	68.547	63.463	0	0
Créances sur établissements de crédit	951.126	635.521	4.095	8.316
Créances sur la clientèle	694.730	695.400	518	784
Instruments financiers disponibles à la vente	37.000	43.525	0	0
Instruments financiers en valeur de marché par le résultat	124.084	36.692	384	610
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	42.470	43.097	3.998	2.837
Entreprises non consolidées	3.543	3.873	0	0
Participations mises en équivalence	7.302	7.810	5.809	5.680
Immobilisations corporelles	46.868	46.232	6.709	7.242
Immobilisations incorporelles	4.623	5.558	2	0
Autres actifs	12.073	13.597	281	289
Comptes de régularisation	3.139	4.134	474	675
Actifs d'impôts courants et différés	700	0	0	0
Ecarts d'acquisition	9.328	9.324	1.274	1.223
Total Actif	2.005.533	1.608.226	23.544	27.656
Dettes envers des établissements de crédit	9.466	42.818	10.396	10.644
Dettes envers la clientèle	1.567.328	1.132.932	686	704
Instruments financiers dérivés	2.853	8.628	0	0
Dettes représentées par un titre	25.132	25.287	0	0
Autres passifs	25.409	24.739	649	1.000
Comptes de régularisation	6.670	4.400	166	(752)
Provisions pour risques et charges	29.424	33.864	40	34
Total Passif	1.666.282	1.272.668	11.937	11.630

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009
AUTRES INFORMATIONS

Agriculture		Autres		Total	
31.12.2009	31.12.2008	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2009	31.12.2008
0	0	439	844	68.986	64.307
0	0	0	1	955.221	643.838
0	0	90	13	695.338	696.197
0	0	0	0	37.000	43.525
0	0	587	486	125.055	37.788
0	0	1.080	1.080	47.548	47.014
0	0	0	0	3.543	3.873
0	0	0	0	13.111	13.490
5.770	4.554	143	84	59.490	58.112
0	0	0	0	4.625	5.558
11.956	9.418	804	640	25.114	23.944
0	0	10	4	3.623	4.813
0	0	0	0	700	0
134	134	0	0	10.736	10.681
17.860	14.106	3.153	3.152	2.050.090	1.653.140
0	0	0	0	19.862	53.462
0	6.985	7	6	1.568.021	1.140.627
0	0	0	0	2.853	8.628
0	0	0	0	25.132	25.287
9.535	560	1	0	35.594	26.299
0	(47)	7	10	6.843	3.611
0	0	6	6	29.470	33.904
9.535	7.498	21	22	1.687.775	1.291.818

ETAT CONSOLIDE DU
RESULTAT GLOBAL PAR
SECTEUR D'ACTIVITES

en milliers de EUR	Banques et finances		Immobilier	
	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2009	31.12.2008
Intérêts et produits assimilés	28.148	58.137	300	183
Intérêts et charges assimilés	(7.173)	(27.435)	(693)	(360)
Gains (pertes) sur instruments financiers FVTPL	9.752	657	39	(41)
Gains (pertes) sur instruments financiers disponibles à la vente	(63)	22	0	0
Commissions perçues	55.722	56.254	0	0
Commissions versées	(8.649)	(7.980)	(94)	(68)
Autres produits d'exploitation	9.599	9.339	2.547	2.499
Autres charges d'exploitation	(1.877)	(5.382)	(1.074)	(1.727)
Frais généraux administratifs	(64.208)	(60.133)	(672)	(716)
Corrections de valeur sur actifs incorporels et corporels	(3.732)	(3.585)	(5)	(3)
Coût du risque	(8.234)	(6.061)	0	0
Autres gains (pertes) nets sur entreprises non consolidées	256	0	0	0
Quote-part du résultat net des participations mises en équivalence	(636)	(2.616)	235	3.520
Autres gains (pertes) nets sur participations	0	161	0	0
Résultat avant impôts	8.905	11.378	583	3.287
Impôts sur les bénéfices	(1.003)	(3.047)	(229)	(279)
Résultat net	7.902	8.331	354	3.008
dont intérêts minoritaires	(72)	(25)	93	45
Résultat net de l'exercice (part du groupe)	7.974	8.356	261	2.963
Autres éléments du résultat global	(1.971)	8.821	(50)	8
Gains (Pertes) nets sur instruments financiers disponibles à la vente	(2.275)	(4.685)	0	0
Différence de conversion	107	12.530	(50)	8
Impôts sur les autres éléments du résultat global	197	976	0	0
part du Groupe	(2.005)	8.844	(36)	4
part des minoritaires	34	(23)	(14)	4
Résultat net de l'exercice	7.902	8.331	354	3.008
Total autres éléments du résultat global	(1.971)	8.821	(50)	8
Total du résultat global	5.931	17.152	304	3.016
dont part des minoritaires	(38)	(48)	79	49
Total du résultat global, part du Groupe	5.969	17.200	225	2.967

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009
AUTRES INFORMATIONS

Agriculture		Autres		Total	
31.12.2009	31.12.2008	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2009	31.12.2008
0	0	27	16	28.475	58.336
0	0	(1)	0	(7.867)	(27.795)
0	0	104	(276)	9.895	340
0	0	0	0	(63)	22
0	0	32	31	55.754	56.285
0	0	0	0	(8.743)	(8.048)
44	49	4	21	12.194	11.908
0	0	(6)	(6)	(2.957)	(7.115)
0	(14)	(408)	(380)	(65.288)	(61.243)
0	0	(3)	(5)	(3.740)	(3.593)
0	0	0	76	(8.234)	(5.985)
0	0	0	0	256	0
0	0	0	0	(401)	904
0	0	0	0	0	161
44	35	(251)	(523)	9.281	14.177
0	0	(13)	(11)	(1.245)	(3.337)
44	35	(264)	(534)	8.036	10.840
0	0	0	0	21	20
44	35	(264)	(534)	8.015	10.820
1.634	(1.696)	3	167	(384)	7.300
0	0	0	0	(2.275)	(4.685)
1.634	(1.696)	3	167	1.694	11.009
0	0	0	0	197	976
1.634	(1.696)	3	167	(404)	7.319
0	0	0	0	20	(19)
44	35	(264)	(534)	8.036	10.840
1.634	(1.696)	3	167	(384)	7.300
1.678	(1.661)	(261)	(367)	7.652	18.140
0	0	0	0	41	1
1.678	(1.661)	(261)	(367)	7.611	18.139

ETAT CONSOLIDE DE LA
SITUATION FINANCIERE PAR
SECTEUR GEOGRAPHIQUE

en milliers de EUR	Europe	
	31.12.2009	31.12.2008
Caisse, avoirs auprès des banques centrales, CCP	68.986	64.307
Créances sur établissements de crédit	729.404	453.916
Créances sur la clientèle	687.493	690.505
Instruments financiers disponibles à la vente	37.000	42.856
Instruments financiers en valeur de marché par le résultat	124.671	37.178
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	30.842	20.857
Entreprises non consolidées	2.957	3.873
Participations mises en équivalence	13.111	13.490
Immobilisations corporelles	53.283	52.814
Immobilisations incorporelles	4.625	5.558
Autres actifs	12.787	14.152
Comptes de régularisation	2.925	3.768
Actifs d'impôts courants et différés	700	0
Ecarts d'acquisition	10.551	10.547
Total Actif	1.779.335	1.413.821
Dettes envers des établissements de crédit	12.554	42.818
Dettes envers la clientèle	1.308.409	852.032
Instruments financiers dérivés	2.853	8.628
Dettes représentées par un titre	25.132	25.287
Autres passifs	26.029	25.739
Comptes de régularisation	6.547	2.967
Provisions pour risques et charges	29.222	33.781
Total Passif	1.410.746	991.252

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009
AUTRES INFORMATIONS

Amériques		Australie		Total	
31.12.2009	31.12.2008	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2009	31.12.2008
0	0	0	0	68.986	64.307
225.817	189.922	0	0	955.221	643.838
7.845	5.692	0	0	695.338	696.197
0	669	0	0	37.000	43.525
384	610	0	0	125.055	37.788
16.706	26.157	0	0	47.548	47.014
586	0	0	0	3.543	3.873
0	0	0	0	13.111	13.490
437	744	5.770	4.554	59.490	58.112
0	0	0	0	4.625	5.558
371	374	11.956	9.418	25.114	23.944
698	1.045	0	0	3.623	4.813
0	0	0	0	700	0
51	0	134	134	10.736	10.681
252.895	225.213	17.860	14.106	2.050.090	1.653.140
7.308	10.644	0	0	19.862	53.462
259.612	281.597	0	6.998	1.568.021	1.140.627
0	0	0	0	2.853	8.628
0	0	0	0	25.132	25.287
6	0	9.559	560	35.594	26.299
296	691	0	(47)	6.843	3.611
248	123	0	0	29.470	33.904
267.470	293.055	9.559	7.511	1.687.775	1.291.818

ETAT CONSOLIDÉ DU
RESULTAT GLOBAL PAR
SECTEUR GEOGRAPHIQUE

en milliers de EUR	Europe	
	31.12.2009	31.12.2008
Intérêts et produits assimilés	26.102	49.462
Intérêts et charges assimilées	(5.929)	(18.379)
Gains (pertes) sur instruments financiers FVTPL	9.846	2.023
Gains (pertes) sur instruments financiers disponibles à la vente	(63)	22
Commissions perçues	54.484	54.846
Commissions versées	(8.840)	(7.718)
Autres produits d'exploitation	10.328	10.076
Autres charges d'exploitation	(2.573)	(5.964)
Frais généraux administratifs	(63.520)	(59.975)
Corrections de valeur sur actifs incorporels et corporels	(3.702)	(3.547)
Coût du risque	(8.234)	(5.985)
Autres gains (pertes) nets sur entreprises non consolidées	0	0
Quote-part du résultat net des participations mises en équivalence	(401)	904
Autres gains (pertes) nets sur participations	0	161
Résultat avant impôts	7.498	15.926
Impôts sur les bénéfices	(1.021)	(3.186)
Résultat net	6.477	12.740
dont intérêts minoritaires	(63)	(22)
Résultat net de l'exercice (part du groupe)	6.540	12.762
Autres éléments du résultat global	(2.068)	8.510
Gains (Pertes) nets sur instruments financiers disponibles à la vente	(2.275)	(4.685)
Différence de conversion	10	12.219
Impôts sur les autres éléments du résultat global	197	976
part du Groupe	(2.075)	8.533
part des minoritaires	7	(23)
Résultat net de l'exercice	6.477	12.740
Total autres éléments du résultat global	(2.068)	8.510
Total du résultat global	4.409	21.250
dont part des minoritaires	(56)	(45)
Total du résultat global, part du Groupe	4.465	21.295

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2009
AUTRES INFORMATIONS

Amériques		Australie		Total	
31.12.2009	31.12.2008	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2009	31.12.2008
2.373	8.874	0	0	28.475	58.336
(1.938)	(9.416)	0	0	(7.867)	(27.795)
49	(1.683)	0	0	9.895	340
0	0	0	0	(63)	22
1.270	1.439	0	0	55.754	56.285
97	(330)	0	0	(8.743)	(8.048)
1.822	1.783	44	49	12.194	11.908
(384)	(1.151)	0	0	(2.957)	(7.115)
(1.762)	(1.243)	(6)	(25)	(65.288)	(61.243)
(38)	(46)	0	0	(3.740)	(3.593)
0	0	0	0	(8.234)	(5.985)
256	0	0	0	256	0
0	0	0	0	(401)	904
0	0	0	0	0	161
1.745	(1.773)	38	24	9.281	14.177
(224)	(151)	0	0	(1.245)	(3.337)
1.521	(1.924)	38	24	8.036	10.840
84	42	0	0	21	20
1.437	(1.966)	38	24	8.015	10.820
14	522	1.670	(1.732)	(384)	7.300
0	0	0	0	(2.275)	(4.685)
14	522	1.670	(1.732)	1.694	11.009
0	0	0	0	197	976
1	518	1.670	(1.732)	(404)	7.319
13	4	0	0	20	(19)
1.521	(1.924)	38	24	8.036	10.840
14	522	1.670	(1.732)	(384)	7.300
1.535	(1.402)	1.708	(1.708)	7.652	18.140
97	46	0	0	41	1
1.438	(1.448)	1.708	(1.708)	7.611	18.139

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2009
AUTRES INFORMATIONS

GESTION DU RISQUE

38. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

38.1. Actifs financiers, la juste valeur

en milliers de EUR	31.12.2009	31.12.2008
Créances sur établissements de crédit	955.221	643.791
Créances sur la clientèle	695.338	696.272
Instruments financiers disponibles à la vente	37.000	47.399
Instruments financiers en valeur de marché par le résultat	125.055	37.171
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	47.548	45.957
TOTAL	1.860.162	1.470.590

Tous les titres figurant sous cette rubrique sont destinés au *trading*.

38.2. Actifs financiers, valeur comptable

en milliers de EUR	31.12.2009	31.12.2008
Créances sur établissements de crédit	955.221	643.791
Créances sur la clientèle	708.632	703.870
Instruments financiers disponibles à la vente	36.391	52.748
Instruments financiers en valeur de marché par le résultat	124.990	29.346
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	47.551	45.932
TOTAL	1.872.785	1.475.687

38.3. Renégociation des conditions afférentes à des crédits accordés

Le groupe n'a pas procédé à des renégociations de termes et conditions de crédits qu'il a accordés, crédits dont certains montants seraient autrement arrivés à échéance ou considérées comme à provisionner.

38.4. Passifs financiers, la juste valeur

en milliers de EUR	31.12.2009	31.12.2008
Dettes envers des établissements de crédit	19.862	53.462
Dettes envers la clientèle	1.568.021	1.140.557
Instruments financiers dérivés	2.853	8.628
Dettes représentées par un titre	25.132	25.287
TOTAL	1.615.868	1.227.934

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2009
AUTRES INFORMATIONS

38.5. Passifs financiers, valeur comptable

en milliers de EUR	31.12.2009	31.12.2008
Dettes envers des établissements de crédit	19.862	53.462
Dettes envers la clientèle	1.568.021	1.140.557
Instruments financiers dérivés	2.853	441
Dettes représentées par un titre	25.132	25.287
TOTAL	1.615.868	1.219.747

39. ACTIFS FINANCIERS, DETAIL PAR DEVISE

39.1. Actifs financiers en EUR

en milliers de EUR	31.12.2009	31.12.2008
Créances sur établissements de crédit	547.787	174.879
Créances sur la clientèle	586.087	31.489
Instruments financiers disponibles à la vente	30.168	8.413
Instruments financiers en valeur de marché par le résultat	118.565	1.357
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	15.798	2.017
TOTAL	1.298.405	218.155

39.2. Actifs financiers en USD

en milliers de EUR	31.12.2009	31.12.2008
Créances sur établissements de crédit	213.942	336.312
Créances sur la clientèle	18.500	579.139
Instruments financiers disponibles à la vente	6.832	29.008
Instruments financiers en valeur de marché par le résultat	5.174	28.213
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	27.541
TOTAL	244.448	1.000.213

39.3. Actifs financiers en CHF

en milliers de EUR	31.12.2009	31.12.2008
Créances sur établissements de crédit	114.187	108.069
Créances sur la clientèle	77.196	72.458
Instruments financiers disponibles à la vente	0	6.104
Instruments financiers en valeur de marché par le résultat	1.130	8.217
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	31.543	17.252
TOTAL	224.056	212.100

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2009
AUTRES INFORMATIONS

39.4. Actifs financiers en AUTRES devises

en milliers de EUR	31.12.2009	31.12.2008
Créances sur établissements de crédit	79.305	24.578
Créances sur la clientèle	13.555	13.121
Instruments financiers en valeur de marché par le résultat	186	1
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	207	0
TOTAL	93.253	37.700

40. PASSIFS FINANCIERS, DETAIL PAR DEVISE

40.1. Passifs financiers en EUR

en milliers de EUR	31.12.2009	31.12.2008
Dettes envers des établissements de crédit	7.137	12.918
Dettes envers la clientèle	1.169.676	186.838
Instruments financiers dérivés	816	6
Dettes représentées par un titre	25.098	0
TOTAL	1.202.727	199.762

40.2. Passifs financiers en USD

en milliers de EUR	31.12.2009	31.12.2008
Dettes envers des établissements de crédit	11.725	27.071
Dettes envers la clientèle	224.834	850.288
Instruments financiers dérivés	1.396	556
Dettes représentées par un titre	0	25.254
TOTAL	237.955	903.169

40.3. Passifs financiers en CHF

en milliers de EUR	31.12.2009	31.12.2008
Dettes envers des établissements de crédit	193	2.755
Dettes envers la clientèle	101.361	79.187
Instruments financiers dérivés	569	8.065
Dettes représentées par un titre	34	33
TOTAL	102.157	90.040

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2009
AUTRES INFORMATIONS

40.4. Passifs financiers en AUTRES devises

en milliers de EUR	31.12.2009	31.12.2008
Dettes envers des établissements de crédit	807	10.719
Dettes envers la clientèle	72.150	24.313
Instruments financiers dérivés	72	0
TOTAL	73.029	35.032

41. ACTIFS FINANCIERS DÉPRÉCIÉS

41.1. Perte de valeur

en milliers de EUR	31.12.2009	31.12.2008
Créances sur la clientèle	7.465	4.678
Instruments financiers disponibles à la vente	3.189	4.504
Instruments financiers en valeur de marché par le résultat	570	2.909
TOTAL	11.224	12.091

41.2. Revenu d'intérêts sur actifs dépréciés

en milliers de EUR	31.12.2009	31.12.2008
Créances sur la clientèle	928	250
Instruments financiers en valeur de marché par le résultat	5	61
TOTAL	933	311

41.3. Utilisation de garanties reçues

Le groupe n'a pas eu recours à des garanties reçues dans le cadre du recouvrement de certains crédits qu'il a octroyés à sa clientèle.

42. METHODE D'ÉVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers sont répartis en trois niveaux selon un ordre décroissant d'observabilité des valeurs et des paramètres utilisés pour leur valorisation:

- *niveau 1 – Instruments financiers faisant l'objet de prix de marché cotés:*
Ce niveau regroupe les instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif, directement utilisables. Il comprend notamment les actions et les obligations liquides, les emprunts et ventes à découvert sur ces mêmes instruments, les instruments dérivés traités sur les marchés organisés (futures, options...), les parts de fonds dont la valeur liquidative est calculée quotidiennement;
- *niveau 2 – Instruments financiers dont l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres observables:*
Ce niveau regroupe les instruments financiers pour la valorisation desquels des

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2009
AUTRES INFORMATIONS

références de prix doivent être recherchées sur des instruments similaires cotés sur un marché actif, ou des instruments identiques ou similaires cotés sur un marché non actif mais pour lesquels des transactions régulières peuvent être observées, ou encore des instruments dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables.

Ce niveau comprend notamment les actions et obligations de faible liquidité, les emprunts et ventes à découvert sur ces mêmes instruments, les opérations de pensions de maturité courte qui ne sont pas valorisées sur la base d'un cours de cotation directement observé sur le marché, les parts de fonds pour lesquelles la liquidité est assurée de façon régulière, les instruments dérivés traités sur des marchés de gré à gré dont les techniques de valorisation reposent sur des paramètres observables ainsi que les dettes structurées émises dont la valorisation ne fait appel qu'à des paramètres observables;

■ *niveau 3 – Instruments financiers dont l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres non observables:*

Ce niveau regroupe les instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des paramètres inobservables; un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à cette date.

42.1. Actifs financiers disponibles à la vente

en milliers de EUR	31.12.2009	31.12.2008
niveau 1	8.092	1.088
niveau 2	22.212	0
valorisation au coût	6.696	46.311
TOTAL	37.000	47.399

42.2. Actifs financiers à la juste valeur par le résultat

en milliers de EUR	31.12.2009	31.12.2008
niveau 1	99.183	32.452
niveau 2	25.838	0
valorisation au coût	34	4.719
TOTAL	125.055	37.171

42.3. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

en milliers de EUR	31.12.2009	31.12.2008
valorisation au coût	47.548	45.957
TOTAL	47.548	45.957

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2009
AUTRES INFORMATIONS

42.4. Instruments financiers dérivés (passif)

en milliers de EUR	31.12.2009	31.12.2008
niveau 1	2.797	8.200
niveau 2	56	0
valorisation au coût	0	428
TOTAL	2.853	8.628

42.5. Dettes représentées par un titre

en milliers de EUR	31.12.2009	31.12.2008
niveau 2	25.098	25.254
valorisation au coût	34	33
TOTAL	25.132	25.287

43. EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CREDIT HORS GARANTIES ET REHAUSSEMENT DE CREDIT

en milliers de EUR	31.12.2009	31.12.2008
Caisse, avoirs auprès des banques centrales, CCP	68.986	64.307
Créances sur établissements de crédit	955.221	643.838
Créances sur la clientèle	695.338	696.197
Instruments financiers disponible à la vente	37.000	43.525
Instruments financiers en valeur de marché par le résultat	125.055	37.788
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	47.548	47.014
Participations mises en équivalence	13.111	13.490
Immobilisations corporelles	59.490	58.112
Immobilisations incorporelles	4.625	5.558
Autres actifs	25.114	23.944
TOTAL	2.031.488	1.633.773
Engagements de financements donnés	134.204	278.767
Engagements de garantie donnés	62.026	38.631
TOTAL	196.230	317.398
TOTAL EXPOSITION AU RISQUE DE CREDIT	2.227.718	1.951.171

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009
AUTRES INFORMATIONS

L'information fournie ci-dessus ne tient pas compte des garanties reçues venant réduire l'exposition maximale au risque de crédit.

Une information détaillée de ces engagements reçus figure en note 33.

44. CREANCES SUR LA CLIENTELE: QUALITE DU CREDIT

en milliers de EUR	31.12.2009	31.12.2008
Crédits à encours normal		
Valeur brute	670.331	692.781
Réductions de valeur	(2.943)	(872)
Valeur nette	667.388	691.909
Crédits échus, mais non provisionnés (*)		
Valeur brute	483	573
Réductions de valeur	(1)	(1)
Valeur nette	482	572
Crédits dépréciés		
Valeur brute	37.714	10.588
Réductions de valeur	(10.246)	(6.872)
Valeur nette	27.468	3.716
TOTAL NET	695.338	696.197

(*) Les crédits échus mais non dépréciés arriveront à échéance d'ici 1 an (2008: < 1 an).

45. TYPOLOGIE DES CREDITS (net de réductions de valeur)

45.1. Crédits à encours normal

en milliers de EUR	31.12.2009	31.12.2008
prêts hypothécaires	222.534	190.133
prêts avec autres garanties	293.783	325.407
prêts sans aucune garantie	151.071	176.369
TOTAL	667.388	691.909

45.2. Crédits échus, mais non provisionnés

en milliers de EUR	31.12.2009	31.12.2008
prêts avec autres garanties	482	572
TOTAL	482	572

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2009
AUTRES INFORMATIONS

45.3. Crédits dépréciés

en milliers de EUR	31.12.2009	31.12.2008
prêts hypothécaires	275	0
prêts avec autres garanties	27.166	3.710
prêts sans aucune garantie	27	6
TOTAL	27.468	3.716

46. CREANCES SUR LA CLIENTELE: NOTATION DU RISQUE DE CREDIT/RATING

La notation du risque de crédit (*rating*) est une classification faite dans le cadre du suivi du risque de crédit. Le *rating* résulte d'une évaluation effectuée par des personnes qualifiées en se fondant sur:

- l'analyse des antécédents financiers de chaque débiteur (contrepartie individuelle), en particulier pour ce qui a trait à son aptitude à rembourser ses dettes et à la probabilité d'une défaillance;
- la qualité et la sécurité d'un actif (obligations ou actions) au vu de la santé financière de l'émetteur, qui permet d'apprécier la probabilité qu'un émetteur soit capable de payer les intérêts et le principal en temps et en heure.

46.1. Rating selon notation interne

limité aux crédits à encours normal, net de réductions de valeur

en milliers de EUR	31.12.2009	31.12.2008
Haut niveau	168.157	555.999
Niveau standard	499.231	135.191
Niveau inférieur	0	719
TOTAL	667.388	691.909

46.2. Notation du rating interne

notation interne

haut niveau

Niveau du risque minimum; le remboursement de crédit et des intérêts est sûr, même en cas de changements futurs des conditions économiques

niveau standard

Bonne qualité du crédit; degré moyen de protection; la capacité réelle de remboursement est sûre, mais pas aussi sûre pour le futur

niveau inférieur

Il existe la possibilité concrète que le crédit ou l'intérêt ne soit pas remboursé; garanties limitées

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2009
AUTRES INFORMATIONS

46.3. Notation équivalente du rating interne

Rating selon notation interne	notations équivalentes	
	MOODY'S	S&P
haut niveau	Aaa - Aa	AAA - AA
niveau standard	A - Baa	A - BBB
niveau inférieur	Ba - B	BB - B

47. VARIATION DE LA PROVISION SUR CREANCES DOUTEUSES

en milliers de EUR	31.12.2009	31.12.2008
Provision au début de l'exercice	7.745	4.752
Effet de change	(33)	44
Dotations de l'exercice	7.688	4.795
Reprises de provisions	(1.181)	(53)
Provision utilisée	(1.029)	(1.793)
Provision à la fin de l'exercice	13.190	7.745

48. CONCENTRATION DU RISQUE

48.1. Par secteur d'activité (*)

en milliers de EUR	31.12.2009	31.12.2008
Services financiers	21.274	16.963
Industrie	60.774	57.753
Constructions et immobilier	42.559	37.005
Commerce de détail et de gros	83.177	71.410
Autres services	280.826	255.794
Autres	206.728	257.272
TOTAL	695.338	696.197

(*) à la date de clôture, compte tenu des corrections de valeur.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2009
AUTRES INFORMATIONS**48.2. Par zone géographique ^(*)**

en milliers de EUR	31.12.2009	31.12.2008
Europe (Euro zone)	564.294	533.928
Europe (non-Euro zone)	80.408	71.065
Amériques	50.000	79.679
Autres	636	11.525
TOTAL	695.338	696.197

(*) à la date de clôture, compte tenu des corrections de valeur.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2009
AUTRES INFORMATIONS

49. RISQUE DE LIQUIDITÉ: Analyse Actif/Passif par catégorie d'échéance

en milliers de EUR	à vue		jusqu'à 3 mois	
	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2009	31.12.2008
Caisse, avoirs auprès des banques centrales, CCP	68.986	64.307	0	0
Créances sur établissements de crédit	393.515	343.315	494.586	286.901
Créances sur la clientèle	338.804	339.570	259.104	244.272
Instruments financiers disponibles à la vente	439	501	17.627	29.747
Instruments financiers en FVTPL	8.358	7.621	87.903	11.059
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	589	10.580	3.447
Entreprises non consolidées	0	0	0	0
Participations mises en équivalence	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	40.621	40.038	0	0
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Autres actifs	7.742	9.877	15	0
Comptes de régularisation	2.597	3.905	345	530
Actifs d'impôts courants et différés	0	0	0	0
Ecarts d'acquisition	0	0	0	0
Total Actif	847.062	809.723	884.160	575.956
Dettes envers des établissements de crédit	7.894	28.320	1.577	14.196
Dettes envers la clientèle	804.566	369.308	734.660	740.988
Instruments financiers dérivés	2.853	8.628	0	0
Dettes représentées par un titre	0	0	8.802	8.894
Autres passifs	21.466	21.569	0	0
Comptes de régularisation	6.416	3.236	111	231
Provisions pour risques et charges	23.122	25.967	239	0
Total Passif	866.317	457.028	745.389	764.309

plus de 3 mois à 1 an		plus de 1 an à 5 ans		plus de 5 ans		Total	
31.12.2009	31.12.2008	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2009	31.12.2008
0	0	0	0	0	0	68.986	64.307
67.120	13.622	0	0	0	0	955.221	643.838
56.238	74.065	23.215	19.730	17.977	18.560	695.338	696.197
0	586	5.522	5.550	13.412	7.141	37.000	43.525
9.631	12.990	10.140	1.200	9.023	4.918	125.055	37.788
3.853	4.859	23.165	30.906	9.950	7.213	47.548	47.014
0	0	0	0	3.543	3.873	3.543	3.873
0	0	0	0	13.111	13.490	13.111	13.490
2.474	2.961	4.176	4.380	12.219	10.733	59.490	58.112
86	27	143	172	4.396	5.359	4.625	5.558
5.164	2.262	3.551	2.784	8.642	9.021	25.114	23.944
455	378	226	0	0	0	3.623	4.813
0	0	413	0	287	0	700	0
0	0	0	0	10.736	10.681	10.736	10.681
145.021	111.750	70.551	64.722	103.296	90.989	2.050.090	1.653.140
0	302	0	0	10.391	10.644	19.862	53.462
10.214	6.602	581	7.106	18.000	16.623	1.568.021	1.140.627
0	0	0	0	0	0	2.853	8.628
16.330	16.360	0	33	0	0	25.132	25.287
4.569	4.170	8.874	560	685	0	35.594	26.299
316	144	0	0	0	0	6.843	3.611
237	370	1.802	0	4.070	7.567	29.470	33.904
31.666	27.948	11.257	7.699	33.146	34.834	1.687.775	1.291.818

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009
AUTRES INFORMATIONS

50. RISQUES DE MARCHE

L'Evaluation quantitative du risque de marché est effectuée à partir d'une compilation de données transmises par les établissements de crédit et autres filiales du Groupe. Chaque filiale utilise des moyens propres pour suivre et valider les effets des variations des marchés sur ses portefeuilles (voir note 6.3).

50.1. Risque de change

Une variation de 10% du cours de change de l'euro résulterait en une charge de EUR 4,7 millions (2008: EUR 1,3 millions) et un effet dans les fonds propres de EUR 1,9 millions (2008: EUR 1,6 millions).

Une variation de 10% du cours de change du franc suisse n'aurait pas d'impact sur le résultat du groupe (2008: EUR 0,7 millions); elle n'aurait aucun effet dans les fonds propres.

Une variation de 10% du cours de change du dollar américain résulterait en une charge de EUR 0,6 millions (2008: aucun effet) et n'aurait aucun effet dans les fonds propres (2008: EUR 0,9 millions).

50.2. Risque de prix

Une variation, à la baisse des valeurs de marché, de 30% des titres en portefeuille entraînerait une charge de EUR 28,1 millions (2008: EUR 9,7 millions); l'effet sur les fonds propres serait de EUR 7,6 millions (2008: 0,3 millions).

50.3. Risque d'intérêt

Une variation de 1% des taux d'intérêt sur les encours en franc suisse entraînerait un impact de EUR 0,9 millions (2008: EUR 0,9 millions); la même variation sur les encours en euro aurait un effet de EUR 0,4 millions (2008: EUR 0,4 millions), tandis que pour les encours en dollar américain l'effet serait insignifiant (2008: aucun effet).

51. GESTION DU CAPITAL limité aux filiales du secteur bancaire

en milliers de EUR	31.12.2009	31.12.2008
Fonds propres de base	250.648	248.089
Fonds propres complémentaires	14.180	17.362
Total des fonds propres prudentiels	264.828	265.451
Fonds propres prudentiels requis	108.986	104.227
Positions pondérées en fonction du risque	1.362.318	1.302.831
RATIO TIER 1	18,40%	19,04%
RATIO GLOBAL	19,44%	20,37%

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2009
AUTRES INFORMATIONS

52. RECLASSIFICATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Conformément à la faculté admise par les amendements aux normes IAS 39 et IFRS 7 adoptés par l'Union Européenne le 15 octobre 2008 suite à la crise des marchés financiers internationaux, le Groupe a jugé opportun de reclasser certains instruments financiers initialement détenus à des fins de transaction qui présentent une forte absence de transactions.

Ces instruments ont été transférés de la catégorie titres en valeur de marché par le résultat dans le portefeuille de titres disponibles à la vente.

en milliers de EUR	31.12.2009	31.12.2008
Titres à revenu fixe		
Valeur au bilan à la date du reclassement	16.696	16.696
Juste valeur à la date du reclassement	16.418	16.418
Gains (Pertes) de valeur à la date du reclassement	(278)	(278)
Juste valeur à la clôture	16.653	16.269
Gains (Pertes) de valeur à la clôture	235	(149)

Le flux de trésorerie attendu et jugé recouvrable s'élève à EUR 25 millions.

Le taux moyen d'intérêt effectif s'élève à 5%.

La valeur nominale des titres reclassés se monte à EUR 16,5 millions.



Aux actionnaires de
**COMPAGNIE DE L'OCCIDENT POUR LA
 FINANCE ET L'INDUSTRIE**
 Société Anonyme

R.C.S. Luxembourg B 9539

180, rue des Aubépines
 L-1145 Luxembourg

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Rapport sur les comptes consolidés

Conformément au mandat donné par l'Assemblée Générale des actionnaires du 17 juin 2009, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de **Compagnie de l'Occident pour la Finance et l'Industrie**, comprenant l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2009, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du conseil d'administration dans l'établissement et la présentation des comptes consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes consolidés, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (telles qu'adoptées par l'Union Européenne). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation du risque que les comptes consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.



Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle de la situation financière de **Compagnie de l'Occident pour la Finance et l'Industrie** au 31 décembre 2009, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel des Normes Internationales d'Information Financière (telles qu'adoptées par l'Union Européenne).

Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires

Le rapport de gestion consolidé, qui relève de la responsabilité du conseil d'administration, est en concordance avec les comptes consolidés.

Luxembourg, le 18 mai 2010

Pour MAZARS, Cabinet de révision agréé

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'L. Decaen', written over a horizontal line.

Laurent DECAEN
Associé

LE CONSEIL
D'ADMINISTRATION

Frédéric Wagner ^{1,2,3}

Président

n° d'actions COFI détenues: 0

né le 12 janvier 1950

nationalité luxembourgeoise

Docteur en Droit

Administrateur de Banque Invik (Luxembourg), Luxembourg.

Administrateur délégué de Fisch Fund Services AG, Luxembourg.

Depuis 2004 : Conseiller indépendant, administrateur de sociétés.

1976-2003 : Fonctions dirigeantes auprès Dexia-BIL dans différents secteurs notamment le juridique, l'ingénierie patrimoniale, les fonds d'investissement, les crédits et en dernier lieu, celle de Président du Comité de direction de Dexia Banque Privée (Suisse). Nombreux mandats d'administrateur dans des sociétés d'investissement, bancaires, d'assurance, fiduciaires et immobilières à Luxembourg et à l'étranger.

Massimo Trabaldo Togna ¹

Vice-Président

n° d'actions COFI détenues: 0 ^(*)

né le 26 juillet 1954

nationalité italienne

Licence en Droit, Université Cattolica, Milan.

Président de Cassa Lombarda SpA, Milan

Administrateur de Antipodes SA, Luxembourg

Administrateur de Plénitude SA, Luxembourg

Administrateur de PKB Privatbank SA, Lugano

Jean Bodoni ³

Administrateur

n° d'actions COFI détenues: 0

né le 12 juillet 1949

nationalité luxembourgeoise

Ingénieur Commercial, Université de Nancy, France.

Directeur, Conseiller du Head of Private Banking, Dexia-Bil.

Administrateur de sociétés.

2002-2010 : Administrateur Délégué de Experta Corporate and Trust Services SA, Luxembourg

1997-2002 : Directeur; Direction Corporate Engineering, Dexia-Bil

1996 : Directeur; Direction Product Management, Dexia-Bil

1994-1995 : Directeur; Direction Gestion Commerciale, Dexia-Bil

1971-1994 : Différentes fonctions auprès de la Banque Internationale à Luxembourg

Americo Bortuzzo ^{1,2}*Administrateur indépendant*

n° d'actions COFI détenues: 0

né le 18 janvier 1945

nationalité luxembourgeoise

Licence en Sciences Economiques et Financières (ICHEC), à Bruxelles.

Administrateur de sociétés.

- 2002-2004 : Membre du Comité de direction de Dexia Banque Privée (Suisse)
- 2000-2002 : Administrateur et dirigeant de filiales du groupe Dexia en Espagne
- 1996-2000 : Directeur du Bureau de représentation de BIL pour l'Amérique Latine à Montevideo
- 1988-1995 : Directeur du Bureau de représentation de BIL en Espagne
- 1971-1988 : Différentes fonctions auprès de la Banque Internationale à Luxembourg (BIL)

Robert Hoffmann ¹*Administrateur indépendant*

n° d'actions COFI détenues: 0

né le 2 février 1950

nationalité luxembourgeoise

Docteur en droit.

Membre du Comité consultatif du Commerce extérieur.

Membre des Comités consultatifs Réglementation prudentielle, OPC, Fonds de pension et Valeurs mobilières auprès de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

- Depuis 2008 : Avocat spécialisé en matière de fonds d'investissement dans l'étude LOYENS & LOEFF; Administrateur indépendant auprès de diverses sociétés, notamment de fonds d'investissements
- 2001-2007 : Directeur Général de l'Association Luxembourgeoise des Fonds d'Investissement (ALFI); Conseiller du Président de l'Association Luxembourgeoise des Fonds d'Investissement (ALFI)
- 1999-2001 : Avocat spécialisé en matière de fonds d'investissement dans l'étude Allen & Overy
- 1978-1998 : Fonctions dirigeantes auprès de plusieurs banques à Luxembourg et en Suisse

Jean Noël Lequeue ^{1,2}*Administrateur indépendant*

n° d'actions COFI détenues: 0

né le 18 décembre 1946

nationalité belge

Licence en Sciences, UCL Louvain.

Diplôme complémentaire en gestion et administration des affaires, IAG, UCL Louvain.

Ingénieur chimiste et des industries agricoles, UCL, Louvain.

Depuis 2009 : Président de l'Association Luxembourgeoise des Compliance Officers (ALCO)

Depuis 2006 : Administrateur de sociétés et conseiller indépendant

2003-2006 : Chief Compliance Officer du Groupe Dexia

1999-2003 : Membre du Comité de direction de Dexia-BIL

1993-2003 : Inspecteur général (Audit et Inspection) de BIL

1977-1992 : Fonctions dirigeantes auprès du Crédit Communal de Belgique

Bruno Panigadi ³*Administrateur - secrétaire*

n° d'actions COFI détenues: 0

né le 11 novembre 1939

nationalité italienne

Licence en Sciences Economiques, Université Bocconi, Milan.

Expert-comptable.

Président de Quintia SpA, Milan

Administrateur de Cassa Lombarda SpA, Milan

1 Comité nominations & rémunérations

2 Comité d'audit & *compliance*

3 Comité de direction

(*) contrôle indirectement n° 2.582.032 actions COFI SA (via environ 25,01% de Antipodes SA, Luxembourg et environ 25,01% de Plénitude SA, Luxembourg)

GOUVERNANCE
D'ENTREPRISES:
LA CHARTE

Table des matières

■ Préambule	112
■ Objectifs de la société	112
■ Valeurs	112
■ Stratégie	113
■ Les actionnaires	114
■ L'assemblée générale des actionnaires	114
■ Règlement d'ordre intérieur du Conseil d'Administration	116
■ Annexe 1: Critères d'indépendance	127
■ Annexe 2: Procédure destinée à éviter les abus de marché	128

1. PREAMBULE

Un bon régime de gouvernance d'entreprise favorise l'équilibre entre une stratégie basée sur la performance et l'adhésion à des systèmes fiables de gestion des risques et de contrôles internes. Un tel régime fait appel à la transparence et la responsabilité de tous les organes de la société et renforce la confiance des investisseurs. Il profitera en fin de compte à tous les intervenants économiques: actionnaires, personnel, clients et fournisseurs.

Par la présente charte, la Compagnie de l'Occident pour la Finance et l'Industrie SA (COFI) adopte un régime de gouvernance d'entreprise conforme aux dix principes de gouvernance d'entreprise de la Bourse de Luxembourg et s'oblige à respecter dans la gestion des affaires les règles énoncées dans cette charte et ses annexes. La charte sera adaptée à l'évolution de l'activité du groupe COFI et de l'environnement réglementaire.

Toutes les modifications apportées à la présente charte seront publiées dans le chapitre de gouvernance d'entreprise joint au rapport annuel et sur le site internet de COFI (www.cofi.lu).

2. OBJECTIFS DE LA SOCIETE

Suivant les statuts, COFI a comme objet social «la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations».

La création de valeur à long terme pour ses actionnaires, tout en assurant un revenu courant permettant le versement régulier d'un dividende, est le but que COFI s'est assigné.

Depuis des années l'objectif principal de la société consiste à créer cette plus-value à long terme en développant son pôle d'investissements bancaires.

Pour diversifier son portefeuille et réaliser des plus-values, la société détient aussi des participations dans d'autres domaines.

Enfin, la société gère sa trésorerie par des placements sur le marché monétaire et dans des titres cotés en bourse ou des fonds d'investissement.

3. VALEURS

Le groupe COFI conduit ses affaires en respectant les valeurs suivantes: intégrité, responsabilité, loyauté, transparence, respect des droits des autres.

COFI cherche à créer de la valeur durable à long terme en professionnalisant de plus en plus sa démarche par l'écoute et le dialogue avec d'autres agents de la vie économique. L'optimisation de ses performances ne se fera jamais au détriment d'une gestion rigoureuse des risques et du strict respect des lois et règlements.

4. STRATÉGIE

La stratégie première de COFI consiste à développer ses activités dans le domaine de la banque privée et de la gestion patrimoniale. Le Conseil d'Administration et la direction générale scrutent en permanence le marché pour identifier des opportunités d'investissements qui pourraient compléter l'activité bancaire et financière du groupe et engendrer des synergies créatrices de plus-value et de rentabilité. Ils s'entourent dans cette démarche des conseils avisés d'experts en la matière.

La société supporte les banques qu'elle contrôle, dans leurs efforts d'augmenter leur fonds de commerce et elle n'hésitera pas à mettre à leur disposition, sur la base d'une planification financière solide, les moyens supplémentaires nécessaires pour financer leur croissance organique interne.

A des fins de transparence, les participations bancaires et financières sont détenues dans une sous holding, Coparfin SA, Luxembourg, soumise en Suisse au contrôle de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) qui exerce une surveillance consolidée selon les principes de Bâle 2.

Dans un souci de diversification de son portefeuille, COFI investit aussi, par le biais de sociétés intermédiaires, dans des opérations immobilières, agricoles et industrielles, des secteurs en grande partie sans corrélation directe avec les marchés bancaire et boursier. Elle participe ainsi, en principe en association avec des partenaires ayant une expertise confirmée et une réputation de qualité dans le secteur immobilier, à des projets de développement ou de rénovation d'ensemble immobilier dans une optique de réalisation de plus-value à moyen terme. Lors de l'évaluation de ces opérations le Conseil d'Administration porte une attention particulière à la situation des immeubles et au savoir-faire des promoteurs - développeurs.

Le Conseil d'Administration analyse toute proposition d'investissement en se basant sur un ensemble de rapports d'expertises internes et externes. Sa décision est le résultat d'une approche qui tient compte à la fois d'études de marché, d'avis indépendants, d'une évaluation approfondie des chiffres comptables, de business plans fondés et d'une connaissance du management.

En cas de désinvestissement le Conseil s'efforce de réaliser le meilleur résultat pour la société et ses actionnaires.

COFI suit l'évolution et l'intégration de ses participations importantes par la délégation d'au moins un de ses administrateurs ou directeurs dans le Conseil de ses filiales, par une prise d'influence directe sur la composition des Conseils d'Administration et des directions générales de ces sociétés ainsi que par le contrôle de leur politique et le suivi régulier de leurs résultats.

Enfin, COFI gère en permanence une trésorerie importante qui constitue les réserves lui permettant de saisir à tout moment de bonnes opportunités d'investissement à long ou moyen terme dans des domaines stratégiques. Cette trésorerie est placée sur le marché monétaire, boursier et en fonds d'investissement, c'est-à-dire dans des instruments

financiers liquides et réalisables à court terme. La gestion des titres est déléguée en principe aux professionnels des banques du groupe, les performances et le profil de risque de ces portefeuilles sont surveillés étroitement.

5. LES ACTIONNAIRES

Le capital social de la société est fixé à 163.300.000 euros représenté par vingt millions d'actions au porteur et sans valeur nominale.

La société compte de nombreux actionnaires détenant moins de 5% des actions et deux actionnaires institutionnels:

- Antipodes SA, Luxembourg, détenant 25,81% des actions;
- Plénitude SA, Luxembourg, détenant 25,81% des actions.

Ces deux actionnaires institutionnels sont liés dans le cadre d'un pacte d'actionnaires.

La société assure un traitement égal à ses actionnaires en tenant à leur disposition les informations pertinentes leur permettant d'exercer leurs droits.

Ces informations sont publiées sur le site internet de COFI.

6. L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES

L'assemblée générale, légalement constituée, représente l'ensemble des actionnaires. L'assemblée dispose des plus larges pouvoirs, notamment celui de ratifier tous les actes concernant la société.

L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le troisième mercredi du mois de juin à onze heures. Le Conseil d'Administration sera responsable de la convocation des assemblées générales ordinaires ou extraordinaires. Il sera notamment tenu de convoquer l'assemblée des actionnaires lorsqu'un groupe représentant au moins un dixième du capital souscrit le demandera par écrit, en indiquant l'ordre du jour. Les avis de convocation contiendront l'ordre du jour de l'assemblée et les résolutions proposées par le Conseil d'Administration. Un ou plusieurs actionnaires détenant au moins un dixième du capital peuvent soumettre au Conseil d'Administration des propositions concernant l'ordre du jour. Ces propositions doivent parvenir au Conseil d'Administration cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée.

Sous réserve des limitations prévues par la loi, toute action donne droit à une voix lors du vote de l'assemblée générale. Tout actionnaire pourra voter en personne ou par mandataire qui devra être actionnaire. Le Conseil d'Administration détermine à cet effet la forme des mandats de procuration à employer pour participer aux votes de l'assemblée. Un formulaire type de mandat de procuration est mis à disposition sur le site Internet de la société.

L'assemblée générale est présidée par le Président du Conseil d'Administration; si ce dernier est absent, par le Vice-président du Conseil d'Administration; s'ils sont tous deux absents, par l'administrateur le plus âgé.

La société encourage la participation à l'assemblée générale. Le Président veille à ce que les actionnaires puissent exercer leurs droits en dialoguant avec le Conseil et en obtenant réponse à leurs questions pour autant qu'elles soient pertinentes et ne risquent pas de porter préjudice à la société, aux actionnaires ou aux collaborateurs. Si le capital souscrit est entièrement représenté et si la totalité des administrateurs et commissaires sont présents en personne, les délibérations de l'assemblée générale seront considérées comme valables même si aucun avis de convocation n'a été envoyé.

Les décisions de l'assemblée seront publiées sur le site internet de COFI.

REGLEMENT D'ORDRE
INTERIEUR DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE COFI

1. MISSION

Le Conseil d'Administration (le Conseil) est l'organe en charge de la gestion de COFI. Il agit dans l'intérêt social et défend l'intérêt commun des actionnaires en veillant au développement durable de la société. Sur proposition ou après avis du Comité de direction, il décide, dans l'intérêt de la société, de ses actionnaires, de la clientèle et du personnel, de la stratégie et de la politique générale de la société et de l'ensemble du groupe COFI.

Le Conseil veille au respect des principes de bonne gouvernance.

2. POUVOIR

Conformément à l'article 14 des statuts de la société, *«Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société. Tous les pouvoirs, qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale, seront de la compétence du Conseil d'Administration».*

Le Conseil est compétent dans les matières suivantes:

- la stratégie de la société et du groupe;
- les valeurs déontologiques et sociales du groupe;
- le niveau de risque acceptable;
- les politiques clés;
- les comptes et budgets annuels et périodiques;
- les décisions importantes relatives à la conduite du groupe notamment en matière d'acquisition, de vente ou de fusion;
- les décisions sur des engagements dépassant un seuil de 700.000 EUR ou d'actions en justice ou de procès dont la valeur du litige dépasse 350.000 EUR, sauf délégations spéciales du Conseil;
- les délégations d'au moins un membre du Conseil d'Administration dans les Conseils des participations importantes de COFI;
- la préparation et la présentation des rapports annuel et semi-annuel ainsi que la communication publique des résultats et des événements importants de la société;
- l'organisation et la tenue des assemblées d'actionnaires conformément à la loi et les statuts ainsi que l'exécution des décisions de ces assemblées;
- l'évaluation régulière du respect des décisions et des budgets;
- l'intégrité des comptes;
- la supervision et les fonctions de contrôle interne et externe.

GOUVERNANCE D'ENTREPRISES: LA CHARTE
REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE COFI

Tout en conservant la responsabilité des décisions et contrôles dont il a la charge, il se fait assister par des Comités spécialisés composés de certains de ses membres et d'experts externes:

- le Comité des nominations et des rémunérations;
- le Comité d'audit et de *compliance*;
- le Comité de direction.

Il a la faculté de déléguer certains aspects de la gestion journalière à un de ses membres ou au Comité de direction.

Il s'assure que les responsabilités envers l'ensemble des actionnaires sont remplies et il rend compte aux actionnaires de l'exercice de ses propres responsabilités.

La société est valablement engagée par la signature de deux administrateurs.

3. ORGANISATION

Le Conseil est composé de minimum trois membres nommés par l'Assemblée générale. Il comporte au moins un tiers d'administrateurs non exécutifs, dont une majorité d'indépendants. Le Conseil fixe les critères d'indépendance dans une annexe au présent règlement.

L'élection des administrateurs est proposée par le Conseil à l'assemblée générale des actionnaires sur la base de leur compétence et de leur expérience en sorte que le Conseil dispose collégalement des qualifications et des contributions nécessaires pour assumer ses responsabilités. De plus, chaque candidat administrateur s'engage à consacrer à ses fonctions la disponibilité, l'assiduité et la diligence requises, au regard des autres mandats et fonctions importants qu'il exerce et dont il informera le Secrétaire ou le Président du Conseil. Le Conseil crée un Comité des nominations et des rémunérations pour l'assister et le conseiller dans sa tâche de sélection et de proposition. En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants avec le(s) commissaire(s) peuvent nommer un remplaçant temporaire et proposer la ratification de sa nomination à la prochaine assemblée générale.

Les nouveaux administrateurs reçoivent une information initiale adaptée et développent leurs connaissances et compétences en fonction des besoins de leurs responsabilités. Les mandats ont une durée de un an. Les administrateurs sont rééligibles.

4. REPARTITIONS DES TACHES

Trois rôles spécifiques sont attribués par le Conseil parmi les participants à ses réunions, celui de Président et de Vice-président en son sein et celui de Secrétaire en support.

4.1. Le Président du Conseil

Le Président assume les charges et responsabilités suivantes:

- établir l'ordre du jour des réunions (après consultation du Président du Comité de direction);

GOUVERNANCE D'ENTREPRISES: LA CHARTE
REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE COFI

- veiller à la bonne tenue de la préparation des réunions, des délibérations, des prises de décision, de leur mise en œuvre et de manière plus générale au respect des règles que le Conseil s'est fixées ou qui lui sont fixées légalement et réglementairement;
- développer un climat de confiance permettant des discussions ouvertes, des échanges constructifs en cas de divergences et l'adhésion aux décisions prises;
- établir des relations étroites, de soutien et de conseil mais respectueuses de la répartition des responsabilités respectives, avec le Comité de direction et plus spécialement son Président;
- veiller au respect des droits des actionnaires tant dans la préparation et la tenue de l'assemblée générale que dans la politique de communication active à leur égard.

4.2. Le Vice-président du Conseil

Le Conseil désigne également l'un des administrateurs comme Vice-président afin de seconder le Président dans la direction des travaux du Conseil. Le Vice-président apporte son soutien, ses avis et ses conseils au Président. Il le remplace dans ses rôles et responsabilités en cas d'indisponibilité.

4.3. Le Secrétaire

Le Conseil se choisit un Secrétaire qui veille sous l'autorité du Président au respect des règles applicables au fonctionnement du Conseil. Il établit, en concertation avec le Président, les procès-verbaux des réunions et lui apporte de manière générale le soutien et le conseil approprié.

5. SEANCES ET PRISES DE DECISIONS

Le Conseil s'organise de manière à assurer l'exécution efficace de ses tâches. Il se réunit en principe au moins quatre fois par an. Des réunions supplémentaires peuvent cependant être organisées en fonction de circonstances particulières. Le Président, le Vice-président ou deux administrateurs peuvent demander la convocation du Conseil.

La convocation et l'ordre du jour qui fixe les sujets à traiter sont envoyés par le Secrétaire au nom du Président du Conseil. Les administrateurs reçoivent en temps voulu les informations nécessaires à la bonne exécution de leur mission. Les procès-verbaux résument les délibérations, notent les décisions prises et indiquent les votes émis par les administrateurs avec, le cas échéant, les réserves exprimées.

Le Conseil fonctionne de façon collégiale sous la direction du Président, chaque administrateur intervenant également dans les délibérations et décisions du Conseil. Un quorum réunissant la moitié des administrateurs est nécessaire pour délibérer valablement. Les décisions sont prises à la majorité simple des votes, exprimés en séance ou par lettre, télégramme ou télécopie. En cas de partage, celui qui préside la réunion du Conseil, le Président, le Vice-président ou le plus âgé des administrateurs présents, dispose d'une voix prépondérante.

Les administrateurs peuvent également prendre des décisions sans se réunir, à condition que ces décisions soient consignées par écrit et signées par tous les administrateurs.

GOUVERNANCE D'ENTREPRISES: LA CHARTE
REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE COFI

6. OBLIGATIONS

Chaque administrateur respecte l'engagement pris lors de sa nomination à consacrer à ses fonctions la disponibilité, l'assiduité et la diligence requises. Si ces qualités venaient à évoluer durant son mandat, et notamment si le nombre de mandats ou le poids de fonctions externes à la société venait à s'accroître, l'administrateur en informerait le Secrétaire et le Président du Conseil, à charge pour ce dernier d'en saisir si nécessaire le Comité des nominations et des rémunérations et le Conseil.

Le temps à consacrer à la société par un administrateur doit comprendre la mise à jour des compétences et le développement des connaissances de la société et du groupe COFI requises pour exercer correctement son mandat. Ces exigences sont généralement plus élevées lorsque l'administrateur est membre d'un des Comités spécialisés mis en place par le Conseil.

De même, tous les administrateurs, et suivant des critères plus stricts encore les administrateurs indépendants, se sont engagés lors de leur prise de mandat à exercer celui-ci en toute indépendance de jugement, de décision et d'action et en toute loyauté envers la société et ses actionnaires. Sur ce point également, toute évolution ou toute circonstance nouvelle susceptible de réduire l'indépendance d'un administrateur, par exemple le non-respect d'un critère repris en annexe 1, sera communiquée au Secrétaire et au Président du Conseil, à charge pour ce dernier d'en saisir si nécessaire le Comité des nominations et des rémunérations et le Conseil.

Chaque administrateur veille à éviter tout conflit d'intérêts, direct ou indirect. Il informe le Conseil des conflits d'intérêts quand ils surviennent et s'abstient de délibérer et de voter sur le point concerné. Toute abstention motivée par un conflit d'intérêts est mentionnée au procès-verbal de la réunion. Lors de la prochaine assemblée générale, les actionnaires sont informés, avant de procéder au premier vote de la séance, des matières où il existerait un conflit d'intérêts entre un administrateur et la société.

Les administrateurs sont tenus à la confidentialité des informations reçues en leur qualité d'administrateur et ne peuvent les utiliser à des fins autres que l'exercice de leur mandat. Ils veilleront spécialement au respect de ces règles dans le cadre des transactions sur les titres cotés de COFI, respect qui fait l'objet spécifique de l'article suivant du présent règlement.

7. TRANSACTIONS SUR TITRES COFI

De manière générale, les administrateurs sont légalement tenus d'éviter toute opération susceptible de constituer un délit d'initiés ou une manipulation de marché.

Pour exercer leur mandat, les administrateurs sont amenés à avoir accès, régulièrement ou occasionnellement, à des informations privilégiées concernant la société COFI et le titre COFI. C'est pourquoi ils figurent sur la liste d'initiés de l'émetteur COFI. Ils s'abstiendront de toute opération pour compte propre sur le titre COFI un mois avant la publication de ses résultats financiers (période fermée). Ils feront de même pendant les

GOUVERNANCE D'ENTREPRISES: LA CHARTE
REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE COFI

périodes sensibles qui leur seront signalées par le Président du Comité d'audit et de *compliance* (période d'interdiction).

Les administrateurs déclarent à la CSSF et à la société toutes les opérations effectuées pour leur compte propre et portant sur des actions de COFI admises à la négociation sur un marché réglementé (la bourse), les produits dérivés et les instruments financiers liés. Ces opérations sont alors rendues publiques par COFI.

Ces obligations sur titres COFI sont applicables aux administrateurs et aux personnes ayant un lien étroit avec eux.

Les règles ici énoncées sont précisées dans la procédure en annexe éditée en application de la directive européenne, de la loi et de la circulaire CSSF dites d' «abus de marché». Les administrateurs sont tenus d'approuver et de respecter cette procédure interne.

8. COMITES SPECIALISES

Les Comités spécialisés sont mis en place par le Conseil pour examiner des questions spécifiques et aviser le Conseil qui garde la responsabilité des décisions prises de façon collégiale. Ces Comités sont composés d'administrateurs et d'un Président désignés par le Conseil. Ils peuvent faire appel en permanence ou occasionnellement à des experts non-membres du Conseil. Les Comités spécialisés établissent un compte-rendu de leur réunion et rendent systématiquement compte de leurs travaux au Conseil lors de la prochaine réunion.

Ils évaluent annuellement leur efficacité respective et proposent des améliorations éventuelles au Conseil.

8.1. Comité des nominations et des rémunérations

En matière de nomination le Comité:

- évalue les compétences, connaissances et expériences nécessaires pour pourvoir un poste au sein du Conseil;
- étudie les propositions soumises par les actionnaires, le Conseil ou le Comité de direction sur la base d'informations détaillées sur les candidats;
- communique son avis au Conseil;
- assiste le Conseil dans la préparation de la recommandation du Conseil à l'assemblée générale;
- assiste également le Conseil dans le processus de nomination des membres du Comité de direction.

Pour tout poste à pourvoir, le Comité procède à une évaluation des compétences, connaissances et expériences existantes et nécessaires. Il étudie toutes les propositions introduites par les actionnaires, le Conseil ou la Direction et introduit ses propres candidats. Le Comité recommande des candidats appropriés au Conseil d'Administration qui arrête les candidatures à soumettre à l'assemblée générale. Les propositions de nomination soumise à l'assemblée générale sont accompagnées d'un avis du Conseil et des informations concernant les qualifications du candidat, ses fonctions

GOUVERNANCE D'ENTREPRISES: LA CHARTE
REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE COFI

et mandats importants, sa qualité (ou non) d'administrateur indépendant ainsi que le terme proposé pour le mandat.

Le Comité est également consulté avant toute cooptation d'un nouvel administrateur.

En matière de rémunération le Comité:

- assiste le Conseil dans la détermination des tantièmes et jetons de présence des administrateurs à proposer à l'assemblée générale des actionnaires et d'une politique de rémunération des membres des Comités;
- discute une fois l'an du fonctionnement et des performances des membres du Comité de direction sur la base d'éléments d'évaluation préalablement définis;
- discute une fois l'an et hors de sa présence du fonctionnement et des performances du Président du Comité de direction sur la base d'éléments d'évaluation préalablement définis.

Le Président et le Vice-président du Conseil font partis du Comité des nominations et des rémunérations. La moitié de ses membres au moins doivent être des administrateurs indépendants.

L'administrateur qui préside le Comité de direction assiste aux réunions du Comité des nominations et des rémunérations avec voix consultative et assume la fonction de Secrétaire.

Il se réunit aussi souvent qu'il le juge utile et au moins une fois l'an.

8.2. Comité d'audit et de *compliance*

Le Comité d'audit et de *compliance*:

- examine régulièrement l'efficacité du système de reporting financier, de contrôle interne et de gestion des risques;
- prend connaissance et approuve le plan annuel d'audit;
- contrôle le suivi du plan d'audit;
- entend l'auditeur interne au moins deux fois l'an et s'informe de ses travaux et de ses conclusions;
- rencontre le réviseur d'entreprises au moins deux fois l'an et s'informe de ses travaux et de ses conclusions;
- aide le Conseil à contrôler la fiabilité et l'intégrité de l'information financière;
- aide le Conseil à s'assurer de la pertinence et de la cohérence des normes comptables;
- assiste le Conseil dans son examen annuel des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques;
- assure l'interface du Conseil avec l'audit interne et le réviseur d'entreprises.

Le Comité d'audit et de *compliance* est composé du Président du Conseil, d'un administrateur indépendant et de l'auditeur interne, fonction qui peut être déléguée à un expert externe ou à un administrateur ayant les compétences requises.

Il se réunit aussi souvent qu'il le juge nécessaire et au moins quatre fois l'an.

Il est présidé par un administrateur indépendant qui ne peut pas être le président du Conseil d'Administration

GOUVERNANCE D'ENTREPRISES: LA CHARTE
REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE COFI

L'auditeur interne et le réviseur d'entreprises ont, au-delà de leurs relations de travail régulières avec le Comité de direction, librement accès au Conseil d'Administration, normalement via le Comité d'audit et de *compliance*. Ils peuvent notamment s'adresser directement au Président du Comité d'audit et de *compliance* et au Président du Conseil d'Administration.

Pour ce qui concerne plus particulièrement l'audit interne, le Comité veille à son bon fonctionnement et est régulièrement informé de ses travaux.

Pour ce qui concerne plus particulièrement le réviseur d'entreprises, le Comité:

- est informé du programme de travail du réviseur;
- peut émettre des recommandations sur ce programme;
- reçoit périodiquement une synthèse des travaux du réviseur;
- est informé en temps utile de tout problème mis en évidence lors de ses travaux;
- s'assure de l'indépendance et de l'objectivité du réviseur;
- reçoit un rapport reprenant toutes les relations existantes entre le réviseur et le groupe COFI;
- fixe une politique classant les services autres que d'audit en trois catégories, ceux que le réviseur peut prêter d'office, ceux que le réviseur peut prêter moyennant accord préalable du Comité d'audit et de *compliance* et ceux que le réviseur ne peut pas prêter;
- fait des recommandations au Conseil concernant la sélection, la nomination, la reconduction, la révocation ainsi que les rémunérations du réviseur d'entreprises;
- enquête, le cas échéant, sur les raisons de la démission de l'auditeur interne et recommande les mesures qui s'imposent.

8.3. Comité de direction

8.3.1. Mission

La gestion journalière de COFI est confiée au Comité de direction (le Comité) par le Conseil d'Administration (le Conseil) qui, sans se départir de ses propres prérogatives et responsabilités, lui confère ses pouvoirs à cet effet. Le Comité exécute les décisions du Conseil, participe à la préparation de ses décisions et veille au respect des obligations légales et réglementaires ainsi qu'aux politiques de la société et du groupe.

8.3.2. Pouvoirs et responsabilités

Le Comité est compétent dans les matières suivantes:

- la gestion journalière de la société dans le respect des décisions du Conseil;
- le respect des lois, règles de gouvernance, réglementations et politiques de la société;
- la relation avec les autorités de supervision;
- la préparation exhaustive, ponctuelle, exacte et fiable des états financiers conformément aux normes comptables et aux politiques de la société;
- la présentation au Conseil d'une évaluation objective de la situation financière de la société et du groupe;
- le suivi particulier des participations dites de contrôle;
- la supervision de la gestion de la trésorerie et du portefeuille titres de la société;
- la mise en place et l'évaluation régulière des contrôles internes nécessaires à la

GOUVERNANCE D'ENTREPRISES: LA CHARTE
REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE COFI

gestion des risques, au respect des règles applicables et de l'exécution correcte des pouvoirs délégués par le Conseil;

- la surveillance de l'exécution des travaux par les employés ou les prestataires de services externes auprès desquels certaines tâches sont sous-traitées.

Le Comité participe à la préparation des décisions à prendre par le Conseil, fournit en temps utile au Conseil toutes les informations nécessaires à l'exécution de ses obligations, met en œuvre les décisions du Conseil et lui rend compte régulièrement de l'exercice de ses responsabilités. Il assiste le Conseil dans l'organisation de ses réunions et des Assemblées générales.

La société est valablement engagée par la signature de deux membres du Comité de direction pour toutes les décisions à l'exception de celles qui relèvent directement du Conseil d'Administration à savoir les décisions importantes notamment en matière:

- d'acquisition, de vente ou de fusion;
- d'engagement dépassant un seuil de 700.000 EUR sauf délégation spéciale du Conseil d'Administration;
- d'actions en justice ou de procès dont la valeur du litige dépasse 350.000 EUR.

8.3.3. Organisation

Le Comité est composé de minimum trois et de maximum cinq membres, administrateurs ou non, nommés par le Conseil. La présidence du Comité et celle du Conseil sont assumées par deux personnes distinctes.

Le choix des membres du Comité est arrêté par le Conseil sur la base de leurs compétences et de leur expérience en sorte que le Comité dispose collégalement des qualifications et des contributions nécessaires pour assumer ses responsabilités. De plus chaque candidat s'engage à consacrer à ses fonctions la disponibilité, l'assiduité et la diligence requises, au regard des autres mandats et fonctions qu'il exerce et dont il informera le Secrétaire et le Président du Conseil. Le Conseil fait appel au Comité des nominations et des rémunérations pour l'assister et le conseiller dans sa tâche de sélection et de proposition. Les nominations des membres du Comité de direction, autres que son Président, se font en concertation avec ce dernier.

8.3.4. Répartition des charges

Trois rôles spécifiques sont attribués par le Conseil parmi les membres du Comité, celui de Président et de Vice-président en son sein et celui de Secrétaire en support.

■ Le Président du Comité

Le Président assume les charges et responsabilités suivantes:

- établir l'ordre du jour des réunions;
- veiller à la bonne tenue de la préparation des réunions, des délibérations, des prises de décisions, de leur mise en œuvre et de manière plus générale au respect des règles qui lui sont fixées légalement, réglementairement ou par les politiques de la société;
- développer un climat de confiance permettant des discussions ouvertes, des échanges constructifs en cas de divergences et l'adhésion aux décisions prises;

GOUVERNANCE D'ENTREPRISES: LA CHARTE
REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE COFI

- établir des relations étroites, de soutien et d'avis mais respectueuses de la répartition des responsabilités respectives, avec le Conseil et plus spécialement son Président.

■ *Le Vice-président du Comité*

Le Conseil désigne également l'un des membres du Comité comme Vice-président afin de seconder le Président dans la direction des travaux du Comité. Le Vice-président apporte son soutien, ses avis et ses conseils au Président. Il le remplace dans ses rôles et responsabilités en cas d'indisponibilité.

■ *Le Secrétaire*

Le Comité se choisit un Secrétaire qui veille sous l'autorité du Président au respect des règles applicables au fonctionnement du Comité. Il établit en concertation avec le Président les procès-verbaux des réunions et lui apporte de manière générale le soutien et le conseil appropriés.

8.3.5. Logistique

Le Comité de direction souhaite garder à la société une structure souple, sans lourdeur excessive, en se concentrant sur sa stratégie de développement et de supervision du groupe COFI. C'est pourquoi il fera autant que possible appel à la sous-traitance auprès de professionnels efficaces pour les fonctions non stratégiques: administration, comptabilité, consolidation, gestion de la trésorerie et du portefeuille titres, évaluation des nouvelles participations, audit interne et externe, évaluation des risques.

Le Comité disposera cependant à Luxembourg des moyens logistiques nécessaires pour accomplir sa mission: bureau, accès électroniques aux données financières, infrastructure.

8.3.6. Séances et prise de décision

Le Comité s'organise de manière à assurer l'exécution efficace de ses tâches. Il se réunit en principe une fois par trimestre. Des réunions supplémentaires peuvent cependant être organisées en fonction des nécessités.

La convocation et l'ordre du jour qui fixe les sujets à traiter sont envoyés par le Secrétaire au nom du Président. Les membres du Comité reçoivent en temps voulu les informations nécessaires à la bonne exécution de leur mission. Les procès-verbaux résument les délibérations, notent les décisions prises et indiquent les votes émis par les membres du Comité avec, le cas échéant, les réserves exprimées.

Le Comité fonctionne de façon collégiale et les décisions sont prises sur la base du consensus de ses membres. Un quorum réunissant la moitié des membres est nécessaire pour délibérer valablement. Si nécessaire, le Président peut soumettre une décision au vote des participants. Cette décision est alors prise à la majorité simple des votes, exprimés en séance ou par délégation d'un membre à un autre. En cas de partage, le Président dispose d'une voix prépondérante.

8.3.7. Obligations

Chaque membre du Comité respecte l'engagement pris lors de sa nomination à

GOUVERNANCE D'ENTREPRISES: LA CHARTE
REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE COFI

consacrer à ses fonctions la disponibilité, l'assiduité et la diligence requises. Si ces qualités venaient à évoluer durant son mandat, et notamment si le nombre de mandats ou le poids de fonctions externes à la société venait à s'accroître, le membre du Comité en informerait le Secrétaire et le Président du Conseil, à charge pour ce dernier d'en saisir si nécessaire le Comité des nominations et des rémunérations et le Conseil.

Chaque membre du Comité veille à éviter tout conflit d'intérêts, direct ou indirect, avec une société du groupe COFI. Il informe le Comité des conflits d'intérêts quand ils surviennent et s'abstient de délibérer et de voter sur le point concerné. Toute abstention motivée par un conflit d'intérêts est mentionnée au procès-verbal de la réunion.

Les membres du Comité sont tenus à la confidentialité des informations reçues et ne peuvent les utiliser à des fins autres que l'exercice de leur fonction. Ils veilleront spécialement au respect de ces règles dans le cadre des transactions sur les titres cotés de COFI, respect qui fait l'objet spécifique de l'article suivant du présent règlement.

8.3.8. *Transactions sur titres COFI*

De manière générale, les membres du Comité sont légalement tenus d'éviter toute opération susceptible de constituer un délit d'initiés ou une manipulation de marché.

Pour exercer leur fonction, les membres du Comité sont amenés à avoir accès, régulièrement ou occasionnellement, à des informations privilégiées concernant COFI et le titre COFI. C'est pourquoi ils figurent sur la liste d'initiés de l'émetteur COFI. Ils s'abstiendront de toute opération pour compte propre sur le titre COFI un mois avant la publication de ses résultats financiers (période fermée). Ils feront de même pendant les périodes sensibles qui leur seront signalées par le Comité d'audit et de *compliance* (*période d'interdiction*).

Les membres du Comité déclarent à la CSSF et à la société toutes les opérations effectuées pour leur compte propre et portant sur des actions de COFI admises à la négociation sur un marché réglementé (la bourse), les produits dérivés et les instruments financiers liés. Ces opérations sont alors rendues publiques par COFI.

Ces obligations sur titres COFI sont applicables aux membres du Comité et aux personnes ayant un lien étroit avec eux.

Les règles ici énoncées sont précisées dans la procédure interne d'application de la directive européenne de la loi et de la circulaire CSSF dites d'«abus de marché». Les membres du Comité sont tenus de respecter cette procédure interne.

8.3.9. *Evaluation*

Le Comité des nominations et des rémunérations du Conseil discute annuellement du fonctionnement du Comité de direction, des performances du Président du Comité (en dehors de sa présence) et des performances des autres membres du Comité (avec le Président). Il en fait rapport au Conseil qui fixe le niveau des rémunérations et les critères d'évaluation des membres du Comité pour l'exercice suivant.

GOUVERNANCE D'ENTREPRISES: LA CHARTE
REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE COFI

Le Comité de direction procède par ailleurs à l'évaluation de son propre fonctionnement et propose au Conseil les changements éventuellement souhaitables.

9. EVALUATION DE SON PROPRE FONCTIONNEMENT

Le Conseil procède à une évaluation annuelle de son fonctionnement et examine sa composition, son organisation et son efficacité collégiale. Lors de ce processus, le Conseil examine également les évaluations des Comités spécialisés. Il en tire les enseignements et prend les mesures appropriées.

1) Annexe 2 au ROI du Conseil d'administration: Procédure pour éviter l'abus de marché.

ANNEXE 1:
CRITERES D'INDEPENDANCE

Le Conseil fonde son avis sur l'indépendance effective d'un administrateur en prenant en considération les éléments suivants:

L'administrateur indépendant

- a) ne remplit pas de fonction exécutive au sein du groupe COFI;
- b) ne reçoit pas de salaire d'une des entités de COFI et cela depuis au moins trois ans;
- c) ne reçoit pas de rémunérations supplémentaires du groupe COFI hors de proportion avec ses honoraires d'administrateur et ses fonctions;
- d) ne détient pas de participation atteignant 10% de l'actionnariat de COFI ni ne représente un tel détenteur;
- e) n'entretient pas de relations d'affaires importantes avec COFI ou l'une des sociétés liées, à moins qu'il n'exerce précisément son mandat dans le cadre d'une mise à disposition d'administrateur(s) auprès de COFI;
- f) n'a pas, durant les trois dernières années, participé en tant qu'associé ni cadre responsable à une mission de réviseur d'entreprises auprès de COFI ou d'une société liée;
- g) n'exerce pas son mandat dans le cadre d'une relation familiale ou de réciprocité avec l'un des responsables exécutifs du groupe COFI;
- h) n'a pas de parent proche qui contreviendrait à l'un des critères a) à g).

Le Conseil considère qu'en soi un mandat de longue durée ne met pas nécessairement en cause l'indépendance de l'administrateur qui l'exerce. De même, la mise à disposition d'administrateurs par des prestataires de services est une pratique usuelle sur la place de Luxembourg qui n'annihile pas en soi l'indépendance de celui qui exerce le mandat.

Par ailleurs, tout administrateur s'engage à:

- exercer son mandat en toute indépendance de jugement, de décision et d'action et en toute loyauté envers la société et ses actionnaires;
- ne pas rechercher ni accepter d'avantages indus;
- exprimer clairement ses préoccupations et ses réserves éventuelles et à les faire acter si nécessaire.

ANNEXE 2:
PROCEDURE POUR EVITER
L'ABUS DE MARCHÉ

Références: Directive 2003/6/CE, loi 9 mai 2006 et CSSF 07/280

1. INTRODUCTION

Tout intervenant sur les marchés financiers, professionnel ou particulier, se doit de respecter des obligations légales ou plus exactement des interdictions générales en matière d'abus de marché.

Par ailleurs, COFI est un émetteur sur le marché réglementé de la bourse de Luxembourg où ses titres (actions de la société) font l'objet d'une cotation. En conséquence, la société ainsi que ses administrateurs, responsables exécutifs et collaborateurs sont soumis à plusieurs obligations légales et réglementaires spécifiques qui s'ajoutent aux interdictions générales.

2. INTERDICTIONS GENERALES

La réglementation énonce d'abord une interdiction générale de tous délits d'initiés sur un titre (instrument financier) coté sur un marché réglementé (la Bourse de Luxembourg par exemple): il est interdit à toute personne, administrateurs, responsables exécutifs, actionnaires, collaborateurs ou intervenants externes, qui détient une information privilégiée d'utiliser celle-ci pour acquérir ou céder, pour compte propre ou pour autrui, directement ou indirectement le titre, action COFI ou autre, sur lequel il détient cette information privilégiée. Il est interdit également de communiquer cette information privilégiée si ce n'est dans le cadre normal de ses activités, ni de recommander à un tiers de réaliser directement ou indirectement une opération d'acquisition ou de cession du titre concerné.

Cette interdiction ne s'étend toutefois pas aux opérations visant à dénouer par une opération d'acquisition ou de cession une convention conclue avant que la personne ne détienne l'information privilégiée.

La réglementation interdit complémentaiement toutes *manipulations de marché*.

2.1. Définitions

2.1.1. Délits d'initiés et Information privilégiée

Le *délict d'initiés* est basé sur l'utilisation abusive ou la communication abusive d'une *information privilégiée*.

Une information est à considérer comme privilégiée si elle remplit l'ensemble des caractéristiques suivantes:

- a un caractère précis;
- n'a pas été rendue publique;
- concerne un émetteur d'instrument financier ou un instrument financier;
- serait susceptible, une fois rendue publique, d'influencer sensiblement le cours d'instruments financiers ou d'instruments dérivés.

GOUVERNANCE D'ENTREPRISES: LA CHARTE
ANNEXE 2: PROCEDURE POUR EVITER L'ABUS DE MARCHÉ

L'information privilégiée doit donc être basée sur un ensemble de circonstances qui existe (ou qui existera vraisemblablement) ou sur un événement qui s'est produit (ou qui se produira vraisemblablement) et qu'un investisseur raisonnable serait susceptible d'utiliser comme l'un des fondements de ses décisions d'investissement.

2.1.2. Manipulations de marché

La manipulation de marché consiste à introduire des ordres, effectuer des opérations ou diffuser des informations, et cela hors des pratiques de marché admises, d'une manière susceptible de constituer des indications fausses ou trompeuses en ce qui concerne l'offre, la demande ou le cours d'instruments financiers.

2.1.3. Instruments financiers

Les instruments financiers sont les valeurs mobilières, les parts d'OPC, les instruments du marché monétaire, les *futures* et autres contrats financiers ou sur taux d'intérêt à terme, les swaps sur taux d'intérêt, devises et actions, les options et autres instruments donnant lieu à un règlement en espèce (sur les instruments précités), les dérivés sur produits de base et tout autre instrument admis sur un marché réglementé. Tout instrument faisant l'objet d'une demande d'admission est à traiter dès l'introduction de la demande comme un instrument admis à la négociation sur un marché réglementé.

2.2. Sanctions

Les opérations directes constituant des délits d'initiés sont punies d'emprisonnements de trois mois à deux ans et d'amendes de 125 à 1.5 millions d'euro.

Les divulgations constituant des délits d'initiés sont punies d'emprisonnements de huit jours à un an et d'amendes de 125 à 25.000 euro.

Les opérations consécutives à une divulgation constituant des délits d'initiés sont punies d'emprisonnements de huit jours à un an et d'amendes de 125 à 150.000 euro.

Les manipulations de marché sont punies d'emprisonnements de trois mois à deux ans et d'amendes de 125 à 1.5 millions d'euro.

Les tentatives de commettre ces délits sont punies des mêmes peines.

3. OBLIGATIONS DES EMETTEURS D'INSTRUMENTS FINANCIERS

En tant qu'émetteur de ses propres actions admises à la négociation sur le marché réglementé de la bourse de Luxembourg, COFI doit se soumettre à des obligations dans quatre domaines spécifiques:

- la publication rapide des informations privilégiées;
- l'établissement d'une liste d'initiés sur l'action COFI;
- la publication des opérations pour compte propre des administrateurs, responsables exécutifs et collaborateurs;
- rachat et stabilisation par COFI de son titre.

3.1. Publication rapide des informations privilégiées

COFI rendra publique toute circonstance, événement ou fait qui constituerait une information privilégiée à son égard et à celui de l'action COFI. Cette communication se fera en langue française sur son site internet pendant une période de trois mois au

GOUVERNANCE D'ENTREPRISES: LA CHARTE
ANNEXE 2: PROCEDURE POUR EVITER L'ABUS DE MARCHÉ

moins. Certains événements particulièrement importants pourront faire l'objet d'un communiqué de presse.

Si le Comité de direction de COFI, en concertation avec le Conseil d'Administration, devait estimer contraire à ses intérêts légitimes la publication d'une information privilégiée, il le ferait dans le respect des conditions suivantes:

- en s'assurant que cette omission ne risque pas d'induire le public en erreur;
- en mettant en place des dispositions pour empêcher l'accès à l'information aux personnes ne devant pas en disposer pour exercer leurs activités;
- en informant les personnes détenant l'information privilégiée des obligations légales et réglementaires qui en découlent et les sanctions qu'ils encourraient en cas de non-respect;
- en prenant les dispositions nécessaires permettant une publication immédiate dans le cas d'une fuite de l'information privilégiée auprès de personnes n'étant pas tenues à une obligation de confidentialité.

3.2. Etablissement d'une liste d'initiés sur l'action COFI

COFI établit une liste des personnes travaillant pour elle, dans le cadre d'un contrat de travail ou non, et qui ont accès de manière régulière ou occasionnelle à des informations privilégiées concernant la société et l'action COFI. Cette liste est communément appelée «*liste d'initiés*».

Se trouvent sur la liste, les administrateurs de COFI, les membres du Comité de direction et les managers ainsi que les responsables travaillant régulièrement sur des sujets sensibles comme la préparation des comptes et des résultats.

La liste reprend l'identité des personnes (nom, prénom et adresse), le motif pour figurer sur la liste, par exemple la fonction exercée, les dates de création et d'actualisation. Les actualisations portent notamment sur l'ajout d'une personne, le changement de motif ou la suppression (avec le motif de suppression). Les personnes qui figurent sur la liste en sont informées en même temps que leur sont rappelées les obligations légales ou réglementaires qui en découlent et les sanctions qu'ils encourraient en cas de non-respect.

Les listes sont conservées pendant minimum cinq ans après leur création ou leur actualisation et sont tenues à disposition de la CSSF.

Les personnes qui figurent sur la liste d'initiés de COFI s'abstiendront de toute opération pour compte propre sur le titre COFI pendant les *périodes fermées* et pendant les *périodes d'interdiction*.

Les *périodes fermées* correspondent au mois qui précède chaque publication des résultats financiers de COFI.

Les *périodes d'interdiction*, aussi appelées périodes sensibles, sont fixées par le Président du Comité d'audit et de compliance lorsque qu'une information privilégiée sur le titre COFI est détenue au sein de la société. Ce sera notamment le cas lorsque COFI estime

contraire à ses intérêts de publier une information privilégiée dans les conditions énoncées au point 3.1 infra.

Ces obligations d'éviter tout abus de marché et de respecter les périodes fermées et d'interdiction sont rappelées aux membres du Conseil d'Administration et du Comité de direction dans leur ROI respectif.

3.3. Publication des opérations pour compte propre

Les administrateurs de COFI, les membres du Comité de direction et les responsables qui dépendent directement de ces derniers, doivent déclarer dans les cinq jours ouvrables à la CSSF et à COFI (en la personne du Secrétaire du Conseil d'administration) toutes leurs opérations pour compte propre sur l'action COFI ou sur un instrument dérivé. Il en va de même pour toute personne ayant un lien étroit avec une de celles citées ci-dessus, conjoint non séparé, enfant à charge, parent habitant sous le même toit ou personne morale dont les intérêts économiques sont substantiellement équivalents à ceux de la personne physique concernée. Ne doivent cependant pas être déclarées, les acquisitions par voie successorale, par voie de donation ou par contrat de travail.

La déclaration peut se faire sur la base du formulaire mis à disposition par la CSSF² à cet effet. Il reprend nécessairement le nom de l'émetteur, le nom de la personne concernée ou de la personne liée, le motif de l'obligation de déclarer (généralement la fonction), l'instrument financier, la nature de l'opération (acquisition ou cession), la date et le lieu de l'opération, le prix par titre et le montant total de l'opération.

COFI veillera à la publication de ces déclarations dans les meilleurs délais sur son site internet.

3.4. Rachat et stabilisation par COFI de son titre

La société peut décider dans les limites de la loi de racheter ses propres actions.

L'autorisation d'acquérir est accordée par l'assemblée générale qui fixe les modalités (nombre maximum d'actions, durée, contre-valeurs minimales et maximales). Cette autorisation fait partie des décisions de l'Assemblée générale publiées sur le site internet de la société et est communiquée à la CSSF. Lorsque le Conseil d'Administration réalise des opérations dans le cadre de l'autorisation de l'Assemblée générale, il les communique ensuite à la CSSF³ et les publie sur le site internet de la société.

Les rachats d'actions sont réalisés en dehors des périodes fermées et d'interdiction définies infra au point 3.2.

2) Les notifications à la CSSF se font par lettre, fac-similé (+352 26251-606) ou courrier électronique maf@cssf.lu .

3) Les notifications à la CSSF se font par lettre, fac-similé (+352 26251-606) ou courrier électronique maf@cssf.lu .

GOUVERNANCE DE COFI DURANT L'EXERCICE 2009

1. ADHESION AUX DIX PRINCIPES DE LA BOURSE DE LUXEMBOURG

Un bon régime de gouvernance d'entreprise favorise l'équilibre entre une stratégie basée sur la performance et l'adhésion à des systèmes fiables de gestion des risques et de contrôles internes. Un tel régime fait appel à la transparence et à la responsabilité de tous les organes de la société et renforce la confiance des investisseurs. Il profitera en fin de compte à tous les intervenants économiques, actionnaires, personnel, clients et fournisseurs.

La société COFI a adopté un régime de gouvernance d'entreprise conforme aux dix Principes de gouvernance d'entreprise de la Bourse de Luxembourg. La société a maintenu ce régime de gouvernance tout au long de l'année 2009, plus particulièrement lors de la rédaction du rapport annuel en 2010.

COFI met publiquement à disposition un site Internet reprenant les principaux documents et les principales informations concernant la société: www.cofi.lu.

2. COMPLY OR EXPLAIN

La société COFI s'applique à respecter fidèlement les dix Principes de Gouvernance de la Bourse de Luxembourg. Le Conseil d'administration a cependant estimé pouvoir s'en écarter sur trois points.

Le présent rapport sur la gouvernance de COFI devrait constituer le chapitre de gouvernance d'entreprise au sein du rapport annuel relatif au même exercice (selon la recommandation 1.7 liée au Principe 1 de la Bourse de Luxembourg). Le conseil d'administration a estimé plus opportun d'établir ce rapport séparément, et de le publier avec les rapports annuels, en tant qu'annexe à ces rapports et sur le site Internet de la société afin de le mettre à disposition de tous les investisseurs.

Le Conseil d'administration n'a pas retenu l'intégralité des critères d'indépendance évoqués par la Bourse de Luxembourg (selon l'annexe D relative à la recommandation 3.5 liée au Principe 3). Il s'en explique dans le rapport annuel (annexe 1 du chapitre Gouvernance d'entreprise: la Charte): *«Le conseil considère qu'en soi un mandat de longue durée ne met pas nécessairement en cause l'indépendance de l'administrateur qui l'exerce. De même, la mise à disposition d'administrateurs par des prestataires de services est une pratique usuelle sur la place de Luxembourg qui n'annihile pas en soi l'indépendance de celui qui exerce le mandat.»*

Le Conseil d'administration a également jugé inutile de réclamer des actionnaires souhaitant participer à une assemblée générale de devoir remplir un formulaire et l'envoyer préalablement à la tenue de la réunion. Le Conseil estime que le dépôt préalable des titres auprès du siège de la société ou auprès d'un des établissements de crédit repris dans la convocation ne nécessite pas de formalité supplémentaire.

3. LA CHARTE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE DE COFI (LA CHARTE)

La Charte de COFI explicite les règles que la société s'oblige à respecter dans la gestion des affaires. La Charte a été adaptée en 2008 pour refléter les nouvelles obligations légales et réglementaires imposées par la loi et le règlement grand-ducal du 11 janvier 2008 relatifs aux obligations de transparence sur les émetteurs de valeurs mobilières (la «Loi Transparence»). Le transfert de la négociation des actions COFI vers le système multilatéral de négociation et de cotation dénommé «EURO MTF», géré par la Bourse de Luxembourg, a entraîné de nouvelles modifications légales et réglementaires qui ont également conduit à l'adaptation des statuts de la Société (Art. 22 modification des conditions requises pour la convocation d'une assemblée générale des actionnaires) et de sa charte de Gouvernance d'entreprise (point 5. publication réduite des informations réglementées). La charte n'a par contre pas nécessité de nouveaux changements dans le courant de l'année 2009. La Charte est publiée intégralement et avec ses annexes en tant que dernier chapitre du rapport annuel. Elle est également accessible directement sur le site Internet de la société.

Tous les administrateurs ont consacré le temps nécessaire à l'accomplissement de leurs tâches. Le Conseil d'administration a considéré que lui et les Comités spécialisés ont fonctionné correctement et conformément à la Charte de gouvernance de la société durant l'exercice écoulé.

4. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le rapport annuel reprend par deux fois la composition du Conseil d'administration. Chacun des administrateurs fait l'objet d'un descriptif individuel reprenant notamment ses données personnelles ainsi que ses principaux autres mandats et le nombre d'actions COFI qu'il détient.

Le Conseil compte trois administrateurs non-exécutifs et indépendants. Les autres administrateurs sont soit membres du Comité de direction de COFI, soit en charge d'une fonction exécutive au sein d'une des sociétés du groupe.

Durant l'exercice 2009, le Conseil d'administration se composait de:

Frédéric Wagner, Président du Conseil
Massimo Trabaldo Togna, Vice-président du Conseil
Jean Bodoni, administrateur
Americo Bortuzzo, administrateur indépendant
Robert Hoffmann, administrateur indépendant
Jean Noël Lequeue, administrateur indépendant
Bruno Panigadi, administrateur et Secrétaire du Conseil
Umberto Trabaldo Togna, administrateur

M. Umberto Trabaldo Togna a prié le Conseil de ne pas présenter sa candidature pour le renouvellement de sa charge d'administrateur de COFI vu qu'il est Président de la

Direction Générale de PKB. Il ne fait donc plus partie du Conseil depuis le 16 juin 2010, date de l'assemblée générale.

Le Conseil s'est réuni à quatre reprises durant l'exercice 2009, avec un taux de présence de 94%. Pour établir et valider les résultats 2009, le Conseil s'est également réuni à trois reprises durant le premier semestre 2010, en réunions périodiques et à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires. Le Conseil a consacré ses travaux au suivi des activités et des résultats de la société. Il a notamment assumé ses responsabilités en matière d'évolution stratégique et tactique du groupe COFI.

Compte tenu des activités spécifiques de COFI, essentiellement liées à des investissements sous forme de prises de participations dans des entreprises bancaires ou de détentions immobilières, les administrateurs ont été choisis pour leurs acquis professionnels préalables qui, ensemble, représentent de longues expériences économiques et juridiques ainsi qu'en gestion de sociétés bancaires et financières.

La présentation des dossiers au Conseil d'administration, aux Comités spécialisés ou au Comité de Direction se fait en présence des spécialistes en la matière, membres ou non du Conseil, ainsi que des experts en comptabilité et du réviseur d'entreprise suivant les sujets abordés.

Chaque année, les Présidents du Conseil d'administration et du Comité d'Audit et de Compliance ont effectué une visite auprès des dirigeants de PKB Banque et de Cassa Lombarda, les deux principales participations du groupe COFI. Durant ces jours, ils ont bénéficié de présentations et de discussions portant sur les activités bancaires du groupe, leurs risques, leurs bilans et leurs résultats. Les rapports qu'ils ont établis à l'issue de leur visite ont été distribués à l'ensemble des membres du Conseil. En 2010, les deux présidents se rendront début juillet au siège de la Cassa Lombarda à Milan où ils rencontreront les dirigeants de la banque italienne ainsi que ceux de la banque suisse, PKB.

Le Conseil dispose de deux comités spécialisés et d'un Comité de direction.

5. LE COMITE DES NOMINATIONS ET DES REMUNERATIONS

L'Assemblée Générale des actionnaires fixe les montants des rémunérations, honoraires et autres avantages accordés directement ou indirectement aux administrateurs, membres des Comités spécialisés ou membres du Comité de direction. Aucune option sur actions, aucun prêt n'a été accordé par COFI à l'un des membres de ces organes. Ces derniers ne bénéficient par ailleurs ni de rémunérations variables ni de régime de retraite complémentaire. Le montant total des rémunérations et honoraires accordés directement ou indirectement aux administrateurs, membres des Comités spécialisés ou membres du Comité de direction est repris dans les procès-verbaux des assemblées générales publiés sur le site Internet de la société.

Le Conseil n'ayant pas apporté de modifications dans sa composition ni dans la rémunération de ses membres n'a pas eu à faire appel au Comité des nominations et des rémunérations.

Le Comité se compose de:

Massimo Trbaldo Togna, Président du Comité
Americo Bortuzzo, Vice-président du Comité, membre indépendant
Robert Hoffmann, membre indépendant
Jean Noël Lequeue, membre indépendant
Frédéric Wagner, membre
Jean Bodoni, Secrétaire, Président du CD (voix consultative)

6. LE COMITE D'AUDIT ET DE COMPLIANCE

Le Comité d'Audit et de Compliance s'est réuni à quatre reprises dans le courant de l'exercice 2009, avec un taux de présence de 100%. Ses travaux ont essentiellement porté sur les domaines qui lui sont attribués:

- le suivi des risques,
- le suivi de la Gouvernance d'entreprise,
- le suivi du bilan et des comptes de résultats.

Le Comité se compose de:

Jean Noël Lequeue, Président du Comité, membre indépendant
Americo Bortuzzo, membre indépendant
Frédéric Wagner, membre

7. LE COMITE DE DIRECTION

Le Comité de direction s'est réuni à quatre reprises dans le courant de l'exercice 2009, avec un taux de présence de 92%. Le Comité coordonne les décisions de gestion de COFI, société faitière du groupe. Il examine les différentes propositions d'investissements et suit les opérations en cours. Il prépare les décisions du Conseil d'administration.

Le Comité se compose de:

Jean Bodoni, Président du Comité
Frédéric Wagner, membre
Bruno Panigadi, membre et Secrétaire du Comité

8. ACTIONNAIRES

Les droits égalitaires des actionnaires sont énumérés dans la Charte de gouvernance de la société. La Charte précise le nom des actionnaires détenant plus de 5% des actions. Elle reprend in extenso le règlement d'ordre intérieur du Conseil d'administration avec ses Comités spécialisés et son comité de direction. Les critères d'Indépendance des administrateurs et la Procédure pour éviter l'abus de marché forment respectivement l'annexe 1 et l'annexe 2 de la Charte.

À la connaissance du Conseil d'administration, l'exercice 2009 n'a pas connu de changement dans la composition de l'actionnariat supérieur à 5%. À la connaissance du Conseil d'administration toujours, il n'y a pas eu d'infraction à la directive 2003/6/Ce sur les opérations d'initiés et sur les manipulations de marché (abus de marché).

ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 16 JUIN 2010

L'Assemblée a approuvé à l'unanimité des voix:

- le Rapport de Gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice 2009;
- les comptes annuels au 31 décembre 2009, après avoir pris connaissance du Rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé;
- l'affectation du résultat, comme proposée par le Conseil d'Administration;
- le Rapport de Gestion consolidé du Conseil d'Administration pour l'exercice 2009;
- les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2009, après avoir pris connaissance du Rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé

et a donné décharge de leur mandat aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises Agréé.

L'Assemblée a nommé pour la période d'un an se terminant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2011:

- Administrateurs : MM. Jean Bodoni
Americo Bortuzzo
Robert Hoffmann
Jean Noël Lequeue
Bruno Panigadi
Massimo Trabaldo Togna
Frédéric Wagner
- Réviseur d'Entreprises Agréé
 - pour les comptes annuels : Mazars, Luxembourg
 - pour les comptes annuels consolidés : Mazars, Luxembourg

L'Assemblée a:

- fixé à EUR 149.000,00 bruts, le montant global à allouer au Conseil d'Administration pour la rémunération et les jetons de présence des Administrateurs pour la période du mandat;
- chargé le Conseil d'Administration de négocier et de fixer l'honoraire du Réviseur d'Entreprises Agréé.

Enfin l'Assemblée a décidé de renouveler l'autorisation au Conseil d'Administration pour le rachat des actions de la "Compagnie de l'Occident pour la Finance et l'Industrie" sur le marché dénommé "EURO MTF", géré par la Bourse de Luxembourg, au nom de et de la part de la Société.

Elle a fixé à EUR 13,00 et à EUR 18,32 les prix minimum et maximum auxquels pourront être achetées de nouvelles actions COFI jusqu'à un montant global de EUR 6,3 millions.

Au 31 décembre 2009, la valeur estimée par action COFI était de EUR 18,32 correspondant au montant des fonds propres consolidés, divisé par le nombre d'actions en circulation.

Cette autorisation est valable jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire 2011. Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration avec faculté de délégation, en vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation.

COFI

société anonyme

CASSA LOMBARDA S.P.A.

Via Manzoni 12/14 • I-20121 Milano
Tél. +39 - 02 77 99 1 • Fax +39 - 02 760 14 372
www.cassalombarda.it • e-mail: info@cassalombarda.it

COPARFIN S.A.

Siège social

180, rue des Aubépines • L-1145 Luxembourg
R.C.: Luxembourg B 47480

Siège administratif

10A, rue Henri M. Schnadt • L-2530 Luxembourg
Tél. +352 - 29 92 30 • Fax +352 - 29 92 31
e-mail • info@cofi.lu

DORFINA S.A.

Via S. Balestra 16 • CH-6900 Lugano
Tél. +41 (0)91 923 54 66 • Fax +41 (0)91 923 71 15
e-mail: dorfina@sunrise.ch

PKB PRIVATBANK AG

Siège social – Direction générale

Via S. Balestra 1 • CH-6900 Lugano
Tél. +41 (0)91 913 35 35 • Fax +41 (0)91 923 35 22
www.pkb.ch

Succursale

Viale Stazione 4 • CH-6500 Bellinzona
Tél. +41 (0)91 874 33 33 • Fax +41 (0)91 874 33 44

Succursale

12, Rue Charles-Galland • CH-1206 Genève
Tél. +41 (0)22 346 91 55 • Fax +41 (0)22 346 42 56

Succursale

Tödistrasse 47 • CH-8002 Zürich
Tél. +41 (0)44 204 34 34 • Fax +41 (0)44 204 34 35

PKB PRIVATBANK LTD.

10, Redcliffe Quay • St. John's • Antigua (West Indies)
Tél. +1-268 - 462 91 62 • Fax +1-268 - 462 93 25

QUINTIA S.P.A.

Via Carlo Porta 1 • I-20121 Milano
Tél. +39 - 02 290 10 420 • Fax +39 - 02 290 10 407
e-mail: info@quintia.it • quintia@quintia.it

COFI
société anonyme

Siège social

180, rue des Aubépines • L-1145 Luxembourg
R.C.S.: Luxembourg B 9539

Siège administratif

10A, rue Henri M. Schnadt • L-2530 Luxembourg
Tél. +352 29 92 30 - Fax +352 29 92 31
www.cofi.lu • info@cofi.lu